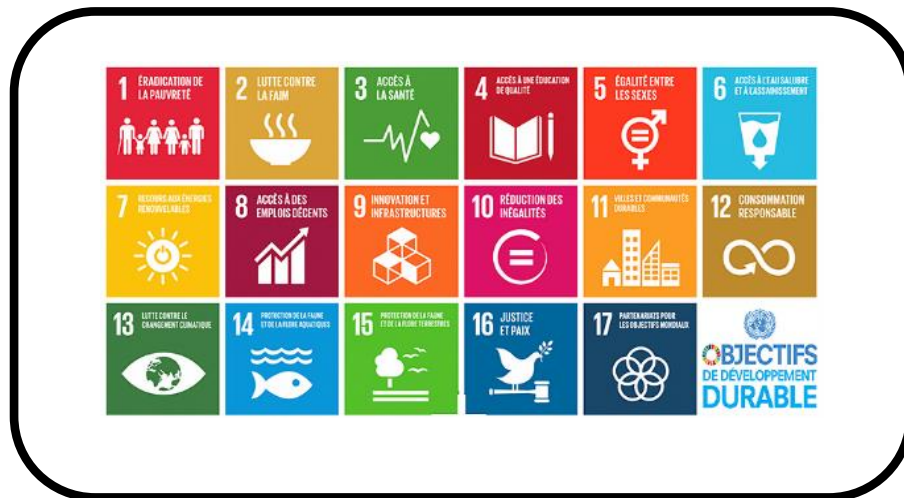


Burkina Faso



Unité-Progrès-Justice



RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (2016-2018)

Jun 2019

SOMMAIRE

| | |
|--|-----|
| LISTE DES TABLEAUX | 3 |
| LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES | 3 |
| LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS | 4 |
| INTRODUCTION | 7 |
| I. METHODOLOGIE DU PROCESSUS DE PREPARATION DE L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE | 9 |
| II. PROCESSUS D'ALIGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES AUX ODD | 11 |
| III. PRISE EN COMPTE DES GROUPES VULNERABLES | 15 |
| IV. MECANISMES INSTITUTIONNELS DE SUIVI ET D'EXAMEN DES ODD | 17 |
| V. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ODD | 19 |
| VI. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE | 91 |
| CONCLUSION/RECOMMANDATIONS | 98 |
| ANNEXES | 101 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Chronogramme du processus | 9 |
| Tableau 2: Situation de mobilisation des ressources | 92 |

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

| | |
|--|----|
| Figure 1: Instances du PNDES..... | 18 |
| Graphique 1: incidence de la pauvreté par région | 20 |
| Graphique 2: Tendence de la malnutrition | 25 |
| Graphique 3: Tendence de la productivité (par actif agricole et en kg)..... | 26 |
| Graphique 4 : Proportion des accouchements assistés par du personnel de santé..... | 29 |
| Graphique 5: Evolution des TBA par niveau d'enseignement entre 2013/2014 et 2017/2018..... | 36 |
| Graphique 6: Evolution du nombre d'étudiants pour 100000 habitants entre 2013/2014 et 2017/2018 | 36 |
| Graphique 7 : Evolution des TBS par niveau d'enseignement entre 2013/2014 et 2017/2018..... | 37 |
| Graphique 8 : Evolution des taux d'achèvement par niveau d'enseignement entre 2013/2014 et 2017/2018 ... | 38 |
| Graphique 9: Comparaison des résultats en français et en mathématique 2006, 2010, 2016..... | 39 |
| Graphique 10 : Evolution de l'indice de parité du TBA entre 2013/2014 et 2017/2018 | 40 |
| Graphique 11 : Evolution de l'indice de parité du TBS entre 2013/2014 et 2017/2018..... | 41 |
| Graphique 12 : Evolution de l'indice de parité du taux d'achèvement entre 2013/2014 et 2017/2018 | 42 |
| Graphique 13 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable | 52 |
| Graphique 14 : taux d'accès à l'eau potable par région | 53 |
| Graphique 15 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement | 54 |
| Graphique 16 : taux d'accès à l'assainissement par région..... | 54 |

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|----------------|--|
| APD | : Aide publique au développement |
| CAIMA | : Centrale d'achat des intrants et matériel agricoles |
| CCVA | : Centre de contrôle des véhicules automobiles |
| CMP | : Cadre de mesure de performance globale |
| CNDD | : Conseil national pour le développement durable |
| CRD | : Cadres régionaux de dialogue |
| CSD | : Cadres sectoriels de dialogue |
| CSLP | : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté |
| CTN | : Comité technique national |
| DAES-NU | : Département des affaires économiques et sociales des nations unies |
| DN | : Direction de la nutrition |
| EDS | : Enquête démographie et santé |
| EICVM | : Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages |
| EMC | : Enquête multisectorielle continue |
| ENN | : Enquête nutritionnelle nationale |
| FAO | : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FCFA | : Franc de la communauté financière africaine |
| FPHN | Forum politique de haut niveau |
| GP-OIF | : Grille de priorisation de l'organisation internationale de la francophonie |
| HIMO | : Haute intensité de main-d'œuvre |
| IDA | : Association internationale pour le développement |
| IDE | : Investissements directs étrangers |
| INOH | : Inventaire national des ouvrages hydrauliques |
| IP | : Insuffisance pondérale |
| IPE | : Initiative pauvreté-environnement |
| ISF | : Indice synthétique de fécondité |
| IST | : Infections sexuellement transmissibles |
| MAAH | : Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques |
| MAG | : Malnutrition aigüe globale |
| MC | : Malnutrition chronique |
| MCC | : Millenium challenge corporation |

| | |
|----------------|---|
| MEA | : Ministère de l'eau et de l'assainissement |
| MENA | : Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation |
| NDT | : Neutralité en matière de dégradation des terres |
| ODD | : Objectifs de développement durable |
| OMD | : Objectifs du millénaire pour le développement |
| ONG | : Organisation non gouvernementale |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| PADEL | : Programme d'appui au développement des économies locales |
| PAE/JF | : Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes |
| PARSIB | : Programme d'appui au renforcement de la sécurité intérieure au Burkina Faso |
| PCD | : Plans communaux de développement |
| PDDH | : Programme du développement durable à l'horizon |
| PIAF | : Programme intégré d'autonomisation de la femme |
| PIB | : Produit intérieur brut |
| PNDD | : Politique nationale de développement durable |
| PNDES | : Plan national de développement économique et social |
| PNPS | : Politique nationale de protection sociale |
| PNUD | : Programme des nations unies pour le développement |
| PPP | : Partenariat public privé |
| PRD | : Plan régional de développement |
| PTF | : Partenaires techniques et financiers |
| PUS-BF | : Programme d'urgence pour le sahel Burkina Faso |
| PVI | : Programme de vérification des importations |
| RAMU | : Régime d'assurance maladie universelle |
| RGPH | : Recensement général de la population et de l'habitation |
| RIA | : Rapid integrated assessment |
| RNV | : Rapport national volontaire |
| SCADD | : Stratégie de croissance accélérée et de développement durable |
| SIDA | : Syndrome d'immunodéficience acquise |
| SNE | : Stratégie nationale de l'eau à l'horizon 2030 |
| SNU | : Système des nations unies |
| SOPROSA | : Société de production de semences agricoles |

| | |
|----------------|---|
| SSN | : Système statistique national |
| SYDONIA | : Système douanier automatisé |
| SYLVIE | : Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation |
| TBS | : Taux brut de scolarisation |
| TVA | : Taxe sur la valeur ajoutée |
| US | : United states |
| VEFF | : Violence à l'égard des femmes et des filles |
| VIH | : Virus de l'immunodéficience humaine |

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a enregistré au cours de la décennie (2008-2018), une croissance moyenne annuelle de son Produit intérieur brut (PIB) de 5,7%. Malgré cette croissance économique relativement appréciable, la croissance moyenne du PIB par habitant n'a été que de 2,8% en raison du taux de croissance démographique estimé à 3,1% (RGPH 2006), ce qui n'a pas favorisé un recul significatif de la pauvreté et des inégalités sociales.

L'examen des indicateurs relatifs à la lutte contre la pauvreté indique à ce propos la nécessité de poursuivre les efforts et les réformes socio-économiques. En effet, malgré la baisse enregistrée sur les niveaux de pauvreté et d'inégalités respectivement de 6,6 points de pourcentage et 4,5 points de pourcentage de 2009 à 2014, ceux-ci demeurent importants (40,1% de taux de pauvreté et de 35,3% d'inégalités de revenu), concourant ainsi à fragiliser la cohésion sociale tout en exacerbant les tensions socio-politiques. Les efforts consentis à travers la mise en œuvre des politiques, des projets et des programmes de développement ont permis d'enregistrer des progrès significatifs en matière de santé, d'éducation ainsi que l'accès en eau potable.

Au niveau de la santé, on enregistre une réduction de la mortalité maternelle, infantile et de la prévalence du VIH. Ainsi, la mortalité maternelle est passée de 341 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2010 (EDS) à 330 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 (EMC). La mortalité infanto-juvénile est en recul de 46,55 points, de 128,55‰ en 2010, le taux de mortalité infanto-juvénile est à 82‰ en 2015. Quant à la mortalité infantile, elle passe de 65,13‰ en 2010 à 43‰ en 2015. La prévalence du VIH/SIDA se situait à 0,8% en 2018 contre 0,9 en 2015. Au niveau de l'éducation, le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire connaît une hausse passant de 83,0% en 2013/2014 à 90,7% en % en 2017/2018. Quant au post-primaire, ce taux est passé de 40,2% à 52,0% sur la même période.

En matière d'accès universel à l'eau potable, le taux national d'accès à l'eau potable est de 74% en 2018 contre un taux de 71,9% en 2015, soit une progression de 2,1 points de pourcentage entre 2015 et 2018.

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays du monde particulièrement les pays africains, s'est aligné sur le Programme du Développement Durable à l'Horizon 2030 (PDDH-2030) et l'agenda 2063 de l'Union Africaine. Le PDDH 2030 qui a été adopté le 25 septembre 2015 par la communauté internationale sous l'égide des Nations Unies est bâti sur 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) auxquels sont adossés 169 cibles assorties de 232 indicateurs. Il vise entre autres à éradiquer la faim et l'extrême pauvreté, à réduire les inégalités, à préserver l'environnement, à garantir une éducation de qualité et une meilleure santé pour tous, et à promouvoir une société pacifique. A ce titre, l'Agenda 2030 pour le développement durable constitue pour le Burkina Faso, un important cadre d'orientation.

Pour se donner les chances d'être au rendez-vous de l'agenda mondial et de l'agenda continental, le Burkina Faso a procédé à la contextualisation des Objectifs de l'agenda 2030 et de l'agenda 2063 dans son Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020) adopté en juillet 2016 et opérationnalisé à travers quatorze politiques sectorielles qui ont aussi pris en compte les cibles des ODD. Le PNDES, dont l'objectif global prévoit de « transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social » constitue le document de référence et d'orientation pour toutes les interventions en matière de développement économique et social au niveau national. C'est à travers les orientations et priorités déclinées dans ce document que le pays ambitionne de réaliser une croissance cumulative du revenu par habitant à même de réduire la pauvreté et les inégalités, de renforcer les capacités humaines et de satisfaire les besoins fondamentaux dans un cadre social équitable et durable.

Dans le processus de contextualisation des ODD, le pays a bénéficié d'un premier appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et du Système des nations unies (SNU) pour un premier exercice de priorisation des cibles des ODD à travers la Grille de Priorisation des Cibles ODD (GPC-ODD) de l'OIF. Par la suite, le SNU a appuyé le Burkina Faso dans l'approfondissement de l'analyse de l'alignement du PNDES et des autres politiques sectorielles avec les cibles ODD. Ce deuxième exercice a permis d'affiner davantage la priorisation des cibles, d'analyser les gaps statistiques au niveau des indicateurs de suivi des ODD et de diagnostiquer les besoins en renforcement des capacités aux niveaux global et sectoriel. En outre, cet appui s'est traduit par la conduite du processus du Mainstreaming, acceleration and policy support (MAPS) en 2017 qui a abouti à l'adoption en Conseil des ministres en janvier 2019 d'une feuille de route pour l'accélération de la mise en œuvre du PNDES et l'atteinte des ODD.

Après trois (03) années de mise en œuvre du PNDES, le Burkina Faso s'est porté volontaire pour présenter un Rapport national volontaire (RNV) sur les ODD couvrant la période 2016-2018 au Forum politique de haut niveau (FPHN) du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), prévu pour se tenir en juillet 2019. A cet égard, le Ministère de l'économie, des finances et du développement, acteur majeur du dispositif national de suivi des politiques de développement et Coordonnateur des ODD, a mis en place un dispositif institutionnel et technique pour la préparation du RNV du Burkina Faso.

Elaboré suivant les lignes directrices du manuel de préparation des examens nationaux volontaires, le présent rapport, tout en s'appuyant sur une démarche participative et inclusive, s'articule autour des éléments suivants : (i) méthodologie du processus de préparation de l'examen national volontaire, (ii) processus d'alignement des politiques publiques aux ODD, (iii) prise en compte des groupes vulnérables, (iv) mécanismes institutionnels de suivi des ODD, (v) état de mise en œuvre des ODD, (vi) moyens de mise en œuvre.

I. METHODOLOGIE DU PROCESSUS DE PREPARATION DE L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE

1.1. Processus de préparation de l'examen du RNV

Le Burkina Faso, à l'instar des autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), s'est engagé en septembre 2015 à travers l'agenda 2030 du développement durable à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation en vue d'un développement durable, résilient et ne laissant personne de côté.

A cet effet, rendre compte des progrès et des difficultés de la mise en œuvre des ODD à la population et à la communauté internationale, constitue l'un des engagements clés du programme de développement 2030. Pour ce faire, les Examens Nationaux Volontaires constituent pour les pays une opportunité de partage d'expériences, des réussites, des défis, des leçons apprises et de mobilisation des partenariats en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'agenda.

Après trois (03) années de mise en œuvre du PNDES 2016-2020, le Burkina Faso s'est porté volontaire pour présenter un RNV sur les ODD au Forum Politique de Haut Niveau du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) en 2019 qui porte le thème « donner le pouvoir aux gens et assurer l'inclusion et l'égalité ».

Le processus, au-delà de la production du rapport, fait le point sur la préparation nécessaire à la participation du pays à ce forum Politique de Haut Niveau, édition 2019. De façon spécifique, il s'agit de : (i) élaborer le rapport national volontaire (RNV) du pays à transmettre au département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES-NU), (ii) élaborer les supports de présentation du RNV, (iii) assurer l'inclusivité du processus de préparation en organisant des séances de travail avec les structures gouvernementales et non gouvernementales, (iv) proposer la composition de la délégation du pays et participer à ce forum.

En vue d'aboutir à un rapport national accepté par tous, son élaboration a été le résultat d'une démarche méthodologique participative et inclusive des parties prenantes à la mise en œuvre des ODD.

Tableau 1 : Chronogramme du processus

| ACTIVITES | PERIODE |
|--|---------------|
| I. Elaboration de la note conceptuelle du RNV | Octobre 2018 |
| II. Mise en place d'un Comité technique | Novembre 2018 |
| III. Collecte, traitement et analyse des données | Décembre 2018 |
| IV. Atelier technique d'élaboration du RNV | Janvier 2019 |

| ACTIVITES | PERIODE |
|---|--------------|
| V. Examen du RNV par les groupes spécifiques | Mai 2019 |
| VI. Ateliers régionaux d'examen du RNV | Mai 2019 |
| VII. Transmission des mots clés | 17 Mai 2019 |
| VIII. Atelier national de validation du RNV | Juin 2019 |
| IX. Transmission du RNV à l'UNDESA | 14 juin 2019 |
| X. Transmission des supports de présentation à l'UNDESA | 21 juin 2019 |

1.2. Méthodologie de rédaction du rapport

• Collecte, traitement et analyse des données

Une équipe technique a été mise en place pour produire le premier draft du rapport. Cette équipe était constituée des structures suivantes : l'INSD, le SP-PNDES, la DGCOOP, le SP-CNDD, le SP-CNPS, la DGEP et les DGESS des ministères en charge de l'action sociale, la santé, l'agriculture, l'éducation nationale et de la justice.

Elle était chargée d'une part, de la collecte des données au niveau des acteurs du système statistique sur la base d'un canevas produit à cet effet, de la revue documentaire nécessaire à la production du premier draft du rapport volontaire national et d'autre part, de veiller à l'intégration des différents amendements et observations formulés durant tout le processus.

• Atelier technique d'élaboration du RNV

Une retraite technique a été organisée pour examiner et améliorer le pré-rapport proposé par l'équipe technique. Toutefois, pour garantir l'aspect participatif de la production du rapport national volontaire, cette étape a été élargie à plus d'acteurs conformément aux directives d'élaboration de rapports nationaux volontaires. Il s'agit de l'ensemble des Directions générales des études et des statistiques sectorielles des ministères, du Secrétariat permanent des organisations de la société civile, du Conseil national des organisations de la société civile (CN-OSC), du secteur privé, du Centre d'analyse des politiques économiques et sociales, des agences du Système des nations unies (SNU) et certaines institutions publiques.

Les amendements et les analyses supplémentaires de cette retraite ont permis de disposer d'un document plus affiné (rapport provisoire). Ce rapport provisoire a été soumis à examen à des groupes spécifiques et aux acteurs des régions afin de prendre en compte la dimension régionale.

- **Examen par les groupes spécifiques**

Le rapport provisoire issu de l'atelier élargi a été soumis à l'examen à des groupes spécifiques en des rencontres afin de recueillir leurs observations, amendements et propositions d'amélioration du rapport. Il s'agit des groupes suivants :

- les institutions étatiques, les universités et centre de recherche ;
- les ONG, la société civile et le secteur privés ; et
- les différentes agences du Système des Nations Unies.

- **Atelier régionaux d'examen du rapport**

Le rapport provisoire issu de l'atelier technique a été soumis à examen au niveau des différentes régions. A travers cette approche, l'objectif est d'assurer d'une part l'appropriation de l'agenda 2030 et du RNV par les acteurs régionaux et d'autre part, de prendre en compte de la dimension régionale dans le rapport de sorte à ne laisser personne de côté dans la mise en œuvre de l'agenda 2030.

Quatre ateliers régionaux ont été organisés. En effet, les 13 régions que compte le pays ont été organisées en quatre (04) zones et le chef-lieu d'une des régions a été identifié pour la tenue de l'atelier. Les quatre zones sont :

- la zone 1 a regroupé à Ziniaré les acteurs du plateau central, du Centre, du Centre-nord et du Sahel ;
- la zone 2 a regroupé à Tenkodogo, les acteurs des régions du Centre-Est, de l'Est et du Centre-Sud ;
- la zone 3 a regroupé à Bobo Dioulasso, les acteurs des régions des Hauts-bassins, des Cascades et du Sud-ouest ; et
- la zone 4, a regroupé à Koudougou, les acteurs des régions du Centre-ouest, de la Boucle du Mouhoun et du Nord.

Les acteurs des régions étaient les représentants des Gouvernorats, des conseils régionaux, des communes urbaines ; des OSC, des ONG, du secteur privé et des structures déconcentrées.

- **Validation nationale**

Le rapport a été soumis à validation à un atelier national. L'atelier national a réuni l'ensemble des composantes au niveau national (administration publique, PTF, ONG, société civile, collectivités territoriales). Après la validation nationale, le rapport définitif a été soumis au Gouvernement.

II. PROCESSUS D'ALIGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES AUX ODD

La domestication des ODD au Burkina Faso reste un processus continu à travers une feuille de route qui a balisée les grandes étapes que sont : l'appropriation, la priorisation et l'intégration dans les cadres nationaux de planification.

2.1. Appropriation nationale

La mise en œuvre des ODD requiert la pleine participation de tous les acteurs nationaux. A cet effet, des actions de communication et de formations ont été entreprises depuis 2016 par le Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID), le Secrétariat permanent du conseil national pour le développement durable (SP-CNDD), les structures faitières de la société civile, des Organisations non gouvernementales (ONG) et les agences du SNU au profit des acteurs de l'administration publique, de l'Université et de centres de recherche, des collectivités territoriales, des OSC, des étudiants et du secteur privé ainsi que de la communauté des partenaires techniques et financiers.

Il convient à cet égard de signaler que des ateliers régionaux de dissémination de l'agenda 2030 et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine aux profits de 11 cadres régionaux de dialogue ont été tenus. L'objectif visé était de permettre à ces cadres régionaux de s'approprier les deux agendas de développement afin de faciliter leur contextualisation dans les plans locaux de développement.

En outre, dans le cadre des travaux d'audit de la mise en œuvre des ODD par la Cour des comptes, les auditeurs de la Cour des comptes ont été formés sur les ODD et le processus de contextualisation de l'agenda de développement durable au Burkina Faso. En effet, pour permettre aux auditeurs de la Cour des Comptes de mener à bien l'exercice d'audit de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 au Burkina Faso, ces derniers ont bénéficié de renforcement de capacité sur le programme de développement durable à l'horizon 2030, sur le guide de production des RNV et les différentes actions réalisées par le pays en vue de réussir la mise en œuvre du programme de développement durable.

De même, il convient de relever la formation et l'implication réelle des acteurs de l'administration centrale, déconcentrée, des collectivités territoriales, de la société civile, des universitaires, des organisations non gouvernementales pendant les différents processus de priorisation et d'internalisation des ODD.

Dans le souci de ne laisser personne de côté, les actions de communication et de formations se poursuivront durant toute la période de mise en œuvre de l'agenda 2030 afin de mobiliser toutes les parties prenantes, notamment la population à la base dans la planification de l'action publique, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de sorte à garantir un plus grand impact des ODD.

2.2. Priorisation

Le pays a procédé au cours de l'année 2016 à un premier exercice de priorisation¹ des cibles ODD sur la base de la grille de priorisation de l'organisation internationale de la francophonie (GP-OIF). Les résultats de cette priorisation ont été communiqués à l'équipe de rédaction du PNDES pour assurer sa cohérence avec l'agenda mondial de développement.

A la suite de cette priorisation, le pays a bénéficié de l'appui technique et financier du SNU pour l'analyse de l'effectivité de la prise en compte des cibles ODD dans les différents référentiels de développement d'une part et d'autre part, renforcer l'exercice de priorisation par l'identification de mesures prioritaires ou accélératrices au regard des cibles prises en charge dans nos cadres nationaux de planification. Cet exercice s'est fait à travers le « Rapid integrated assessment » (RIA) qui est un outil développé par le Groupe des Nations Unies pour le développement.

Avec le RIA, le travail a consisté à l'analyse du degré d'alignement du PNDES et des différentes politiques, stratégies et instruments de planification existant au niveau national et local sur les ODD. Il est ressorti de l'évaluation que 89 cibles des ODD, sur un total de 100 cibles analysées², sont reflétées dans le PNDES et les politiques et stratégies sectorielles.

A l'issue de cette analyse, le pays a procédé à la priorisation des cibles. En effet, les cent (100) cibles ont été passées sous le filtre de différents critères sélectifs qui définissent les contraintes et les priorités nationales au regard de leur pertinence, leur degré de priorité et la qualité des données statistiques devant les apprécier. Les filtres ont permis de retenir un ensemble de quarante-deux (42) cibles prioritaires (cf annexe 1 paquet de cibles priorisées).

Ce processus s'est traduit par la définition d'un document de profil ODD du Burkina Faso qui a été validé le 09 novembre 2017 au cours d'un atelier national. Cet atelier a vu la participation effective des structures publiques centrales et déconcentrées, des collectivités territoriales, des OSC, des ONG, du secteur privé, de l'université et des partenaires techniques et financiers. Le document de profil est un outil conditionnel de la contribution du Burkina Faso à la transformation du monde prôné par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Outre la priorisation et l'internalisation des cibles, le pays a procédé à une analyse des gaps statistiques au niveau des indicateurs de suivi des ODD et au diagnostic du besoin de renforcement des capacités aux niveaux global et sectoriel.

Le Burkina Faso a aussi bénéficié de l'appui d'une mission inter-agence du SNU pour l'élaboration d'une feuille de route pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (PDDH-2030). La mission, qui a rencontré toutes les parties prenantes au sein du Gouvernement, de la société civile, le secteur privé, les groupes

¹ La priorisation ne signifie pas qu'une cible est plus importante qu'une autre mais étant donné le contexte sa réalisation permet d'atteindre plusieurs autres cibles

² Les 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre sous chaque ODD, ainsi que les 19 cibles ODD 17 sur le partenariat ne sont pas inclus dans l'analyse RIA. Les 7 cibles relatives à l'ODD 14 (vie aquatique) ont aussi été exclues compte tenu que le Burkina Faso est un pays sans littoral.

des jeunes, s'est appuyée sur l'approche MAPS (Mainstreaming, Acceleration and Policy Support). Cette approche porte sur l'assistance à l'examen des plans et stratégies nationaux existants et l'évaluation de leur alignement avec les ODD, l'amélioration du cadre institutionnel de leur mise en œuvre ainsi que l'évaluation des capacités statistiques et d'analyse des données pour le suivi et le rapportage des ODD, et enfin, sur l'identification des interventions permettant de réaliser des progrès dans la mise en œuvre conjointe de plusieurs objectifs et cibles et les options de financement y afférant.

Cette feuille de route qui a fait l'objet d'une communication en conseil des Ministres a permis d'identifier quatre domaines d'interventions susceptibles d'accélérer la réalisation des ODD. Il s'agit de (i) la gouvernance ; (ii) la transformation économique et sociale ; (iii) la gestion et la valorisation durable des ressources naturelles et (iv) du Nexus Humanitaire développement et paix.

2.3. Intégration des trois dimensions

Le Gouvernement burkinabè s'est résolument tourné à travers le PNDES dans un développement durable par l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale et au respect du principe de ne laisser personne de côté. En effet, le PNDES s'inscrit dans un schéma axé sur la transformation des structures économiques, démographiques et sociales, générant des effets multiplicateurs cumulatifs et durables sur l'amélioration de la croissance du revenu moyen par habitant et permettant de ce fait, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités humaines, la viabilité environnementale et l'équité sociale.

Sur le plan économique, le Burkina Faso s'est engagé d'ici 2020 à bâtir une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7% et créatrice d'au moins 50 000 emplois décents par an.

Au niveau social, il s'agira, d'ici 2020, d'identifier et d'insérer au moins 75% des personnes marginalisées ; d'accroître la proportion des personnes en situation de handicapés actifs occupés de 2,2% en 2015 à 50% en 2020 ; d'améliorer la prise en charge des enfants vulnérables en faisant passer la proportion de 45% en 2015 à 70% en 2020 ; de promouvoir l'entreprenariat féminin par l'augmentation des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs de 21% en 2015 à 50% et de réduire le nombre d'enfants en situation de rue de 5 721 en 2015 à 2 860 . Outre ces aspects relatifs aux réductions des inégalités, le pays envisage à travers son référentiel de développement promouvoir les emplois décents et l'amélioration de la protection sociale pour tous.

Sur le plan environnemental, l'ambition est d'accroître la proportion des espaces de conservation sous aménagement de 25% en 2015 à 31% en 2020, la proportion des aires de protection faunique sous aménagement de 40% en 2015 à 70% en 2020 et les superficies des

terres dégradées des zones protégées récupérées de 10 500 hectares en 2015 à 25 000 hectares en 2020. Par ailleurs, il est prévu de renforcer les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique dans une optique de transition vers l'économie verte.

III. PRISE EN COMPTE DES GROUPES VULNERABLES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique globale du Gouvernement et à la lumière du principe de l'Agenda 2030 de ne laisser personne de côté (Leave no one behind), un accent particulier est mis sur la prise en charge des groupes vulnérables. A cet égard, le PNDES, à travers son axe 2 intitulé « développer le capital humain », accorde une priorité à la protection de cette catégorie de personnes.

Ainsi, pour la réalisation de cet axe, plusieurs initiatives sont mises en œuvre afin de favoriser l'accessibilité aux services sociaux de base et l'emploi pour les couches sociales défavorisées. On retiendra :

(i) la Politique nationale de protection sociale (PNPS) qui, dans un contexte de pauvreté persistante, d'approfondissement de la vulnérabilité et de crises récurrentes, a été élaborée et adoptée en septembre 2012 par le Gouvernement par décret N°2012-1060/PRES/PM/MEF.

La mise en œuvre de la PNPS nécessite les principales actions suivantes : la constitution d'un registre unique des personnes vulnérables, la mise en œuvre du programme national de réponse aux besoins des personnes vulnérables, du projet filets sociaux « Burkin Naong Sa Ya³ », du programme filets sociaux de sécurité alimentaire (approche caisse de résilience), du programme cadre commun des filets sociaux au Burkina Faso, du Régime d'assurance maladie universelle.

Le registre unique des personnes vulnérables : pour des interventions mieux coordonnées et plus efficaces à même d'impulser un changement véritable des conditions de vie de nos populations, le Gouvernement a pris l'option de construire un registre unique des personnes vulnérables au niveau national. Le processus, entamé en 2016, a permis d'engager le ciblage des personnes vulnérables dans 67 communes et progressivement couvrira l'ensemble du territoire national à l'horizon 2022.

Le programme national de réponse aux besoins des personnes vulnérables : l'ambition du Gouvernement est d'aller résolument vers une réponse intégrée aux besoins des personnes vulnérables du registre unique. Aussi est-il proposé que cette réponse s'inscrive dans le cadre d'un programme intégré dénommé programme national de réponse aux besoins des personnes vulnérables dont l'objectif général est de contribuer à la réduction de la vulnérabilité des ménages.

Le projet filets sociaux « Burkin Naong Sa Ya » d'un montant de plus de 25 milliards de FCFA, le projet a couvert, dans les premières années de mise en œuvre, les trois régions à savoir le Nord, le Centre-Nord, et l'Est. Le Gouvernement, après obtention d'un financement

³ Fin de la pauvreté au Burkina

additionnel, a, en 2017, entrepris d'étendre le programme de Transfert Monétaire à l'ensemble des 13 régions du pays. En termes d'objectif global, le projet filets sociaux vise à appuyer les revenus des ménages pauvres et d'établir les fondements d'un système de base de filets sociaux au Burkina Faso.

Le programme filets sociaux de sécurité alimentaire (approche caisse de résilience) : il vise à renforcer les capacités des ménages vulnérables ciblés à faire face au spectre d'insécurité alimentaire dans la région du nord du Burkina Faso. Il s'intègre dans un programme plus vaste couvrant le Mali et le Burkina Faso.

Le programme cadre commun des filets sociaux au Burkina Faso : le cadre commun est constitué par un groupe d'ONG qui apportent des réponses en sécurité alimentaire et nutritionnelle aux ménages les plus vulnérables dans 5 provinces du pays. Le programme a pour objectif global de contribuer à la réduction de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire des ménages très pauvres et pauvres au Burkina Faso.

Le Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) : c'est un système de protection sociale inclusive et solidaire dont le processus de mise en place, en plus de la promotion de bien-être social qui en découle, ouvre des perspectives de lendemain meilleur. Concernant les personnes indigentes, les femmes enceintes, les enfants (moins de 5 ans), les handicapés, les personnes âgées, les charges de cotisation sont assurées par l'Etat à travers l'initiative de la gratuité des soins adopté depuis 2016.

(ii) Le Plan d'Action National de lutte contre l'Apatridie au Burkina Faso (PANA-B) adopté en août 2017. Ce plan d'action vise à concrétiser l'engagement pris par le Gouvernement à éradiquer l'apatridie. La mise en œuvre de ce plan a permis à la date du 31 décembre 2018 de délivrer à travers des audiences foraines 37 250 actes de naissance et 15 000 certificats de nationalité à des populations à risques d'apatridie dans plusieurs régions du pays. Par ailleurs, une étude préliminaire sur la situation de l'apatridie au Burkina Faso a été réalisée en 2018, et un avant-projet de loi sur le statut des apatrides a été élaboré.

Nonobstant les programmes exécutés au profit des personnes vulnérables, il existe des services d'aides sociales dont les objectifs poursuivis sont de (i) promouvoir l'insertion sociale des enfants, des jeunes ; (ii) promouvoir l'autonomie sociale et la réinsertion socioprofessionnelle et scolaire des groupes vulnérables.

En outre, l'analyse des cadres stratégiques de développement économique et social du pays fait à travers l'étude sur la situation des enfants et des femmes réalisée en 2017, montre une tendance de plus en plus orientée vers la recherche de l'équité, de l'inclusion sociale et de la durabilité. Cette volonté politique d'œuvrer à la transformation structurelle de l'économie, pour l'orienter vers la réduction des inégalités, la résilience des communautés et des systèmes, constitue un atout certain pour la création d'un environnement favorable à une meilleure réalisation des droits des enfants et des femmes et à la promotion de l'équité.

IV. MECANISMES INSTITUTIONNELS DE SUIVI ET D'EXAMEN DES ODD

La mise en œuvre réussie des ODD nécessite une gouvernance efficace qui assure la cohérence des politiques publiques au niveau horizontal et vertical. La gouvernance se préoccupe également des différentes interactions qui permettent d'atteindre un objectif donné. Elle doit inciter tous les acteurs de développement à adhérer aux décisions collectives.

Le dispositif de suivi des ODD est piloté par le MINEFID à travers la DGEP. Les points focaux des ministères membres des quatorze (14) cadres sectoriels de dialogue du PNDES participent à l'alimentation des rapports ODD.

4.1. Organes du dispositif

Les organes du dispositif de suivi ODD sont les structures chargées de l'animation du dialogue sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES. Ce sont :

a. Les cadres sectoriels de dialogue (CSD) et les cadres régionaux de dialogue (CRD)

Les CSD sont chargés de coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES et des ODD dans le secteur de planification concerné, à travers la politique sectorielle en vigueur.

Les CRD, au nombre de 13, ont pour rôle de coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES et des ODD dans la région concernée, à travers le Plan régional de développement (PRD) et les Plans communaux de développement (PCD).

b. Le comité technique national et le comité national de pilotage

Le Comité technique national a pour attributions générales de procéder à l'examen et à la validation technique des dossiers à soumettre à l'appréciation du CNP/PNDES.

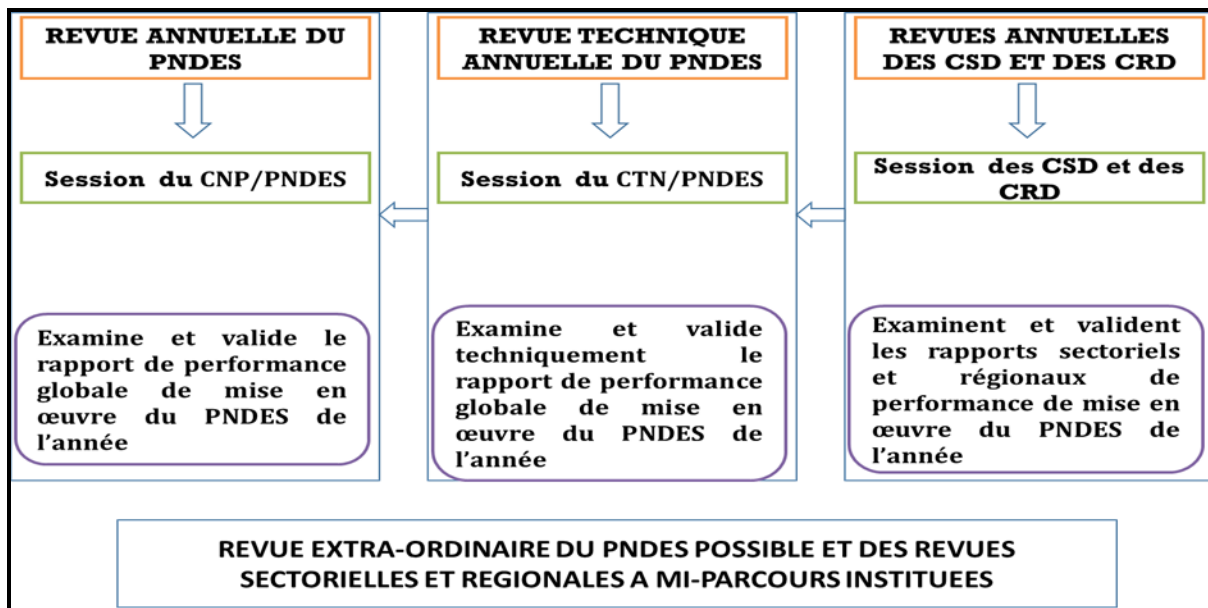
Le CNP/PNDES est l'organe de pilotage et de coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES. Il est présidé par son Excellence monsieur le Premier Ministre.

4.2. Instances

Les instances du dispositif de suivi correspondent aux réunions de ses organes.

Elles se composent de la revue annuelle du PNDES, de la revue technique ou pré-revue du PNDES, des revues sectorielles du PNDES et des revues régionales du PNDES.

Figure 1: Instances du PNDES



V. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ODD

ODD 1 : ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES

Au Burkina Faso, la réduction de la pauvreté est une priorité fondamentale dans les différentes politiques de développement qui ont été mises en œuvre depuis 2000. Avec le PNDES, l'ambition du Gouvernement est la réduction de la pauvreté en mettant un accent sur le développement du capital humain (axe2) et une dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (Axe 3).

Pour se donner les chances d'atteindre les objectifs fixés dans le PNDES, le Gouvernement a adopté des politiques sectorielles dont la politique sectorielle agro-sylvo- pastorale, la politique sectorielle travail, emploi et protection sociale, la politique sectorielle transformation industrielle et artisanale, qui participent beaucoup plus à la réduction de la pauvreté.

Outre les politiques, plusieurs projets et programmes de développement ont été exécutés ou sont en cours d'exécution avec pour objectif contribuer à la réduction de la pauvreté sur toutes ses formes. Il s'agit notamment : du Programme d'appui à la transformation de l'économie et à la création d'emploi (PATECE), du Programme national du secteur rural (PNSR), du projet filets sociaux "Burkin naong sa ya"⁴, du projet d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées au Burkina Faso, du Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF (Phase 2 -2015-2018), du Programme augmentation de revenus et promotion de l'emploi décent en faveur des femmes et des jeunes (PARPED), du Projet emploi jeunes et développement des compétences (PEJDEC), du Projet de renforcement de la protection sociale (PRPS), du Programme national de volontariat Burkinabè (PNVB), du programme d'urgence au sahel (PUS), du Programme d'appui au développement local (PADEL) et du programme national de l'entrepreneuriat rural.

En plus de ces projets et programmes, plusieurs fonds ont été créés et contribuent à la lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment du : Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ), Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE), Fonds d'appui au secteur informel (FASI) et Fonds national des déflatés et retraités (FONA-DR).

La contextualisation des cibles internationales ODD au Burkina Faso a conduit à retenir prioritairement à ce niveau les cibles 1.2 et 1.3.

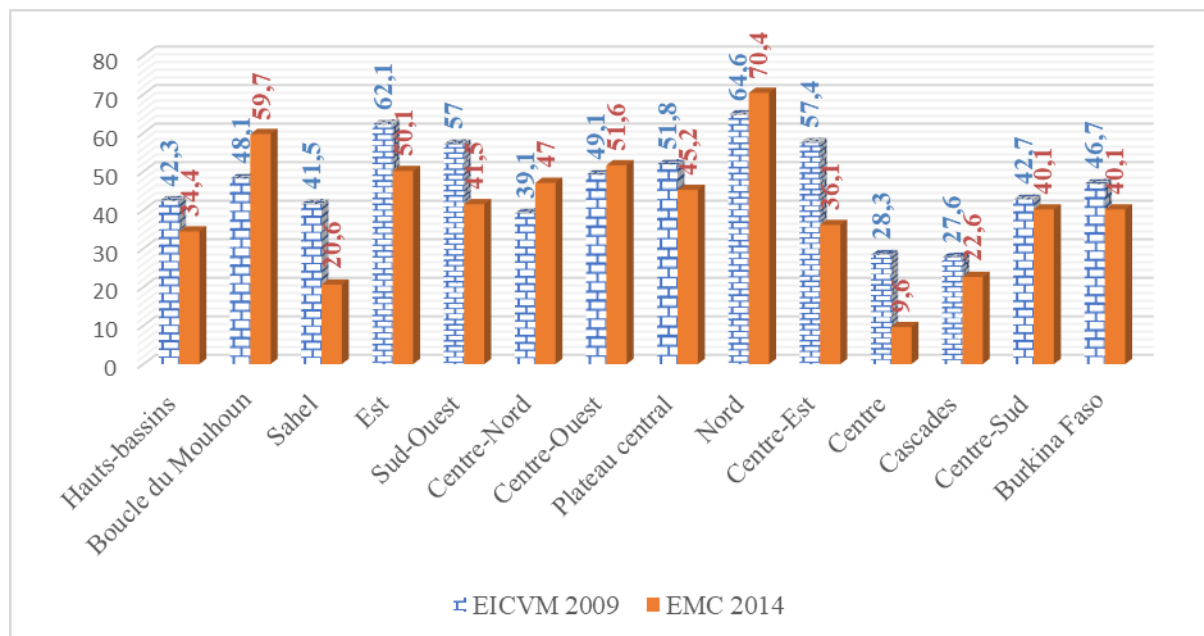
⁴ Fin de la misère du Burkinabè

Cible 1.2 : D’ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d’hommes, de femmes et d’enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté, telle que définie par chaque pays et quelles qu’en soient les formes.

Des efforts ont été faits pour minimiser la pauvreté car la proportion des personnes prioritaires à tirer vers le haut a diminué entre 2009 et 2014. Ainsi, l’incidence de la pauvreté nationale est à 40,1% selon l’EMC de 2014 contre 46,7% en 2009 soit une baisse de 6,6 points de pourcentage. Quant au taux d’extrême pauvreté, il est estimé à l’ordre de 6,7% en 2009 et à 3,3% en 2014 (dont 3,4% chez les hommes et 2,6% chez les femmes), soit un gain d’environ 3,4 points de pourcentage, traduisant ainsi le fait que les inégalités au sein des pauvres se sont réduites entre 2009 et 2014.

Cette situation globale cache d’importantes disparités entre d’une part, le milieu urbain et le milieu rural, et d’autre part, entre les régions. En dépit de la baisse de la pauvreté en milieu urbain comme rural, il y a des écarts importants dans l’impact de la pauvreté en terme territorial. Dans les zones urbaines, le taux de pauvreté est passé de 25,2% en 2009 à 13,7% en 2014 tandis que dans les zones rurales, ce taux a évolué de 52,8% à 47,5% dans la même période. La région du centre qui abrite la capitale a un niveau de pauvreté inférieur à 10% et les régions à forte prédominance rurale affichent des taux de pauvreté supérieurs à 50%. Outre cet aspect, il faut noter que certaines régions ont plus enregistré une augmentation de la pauvreté.

Graphique 1: Incidence de la pauvreté par région



Source : Données EICVM 2009 et EMC 2014

L’analyse de la pauvreté selon la structure de l’âge indique que la pauvreté croît avec l’âge. En effet, les statistiques de l’enquête EMC 2014 indiquent que 20,4% des jeunes de 15-24 ans, 28,8% de ceux de 25-34 ans, 37,9% des individus de 35-44 ans, 40,5% des 45-54 ans,

44,8% de personnes ayant un âge compris entre 55 et 64 ans et 51% des 65 ans et plus, sont pauvres. Des efforts restent à fournir pour réduire les disparités dans les sous-groupes particuliers de la population.

Depuis 2016, le Burkina Faso, à travers le PNDES, poursuit la mise en œuvre des projets et programmes pour réduire davantage la pauvreté sous toutes ses formes. Ces projets sont orientés dans plusieurs domaines tels que l'emploi et la formation professionnelle, les infrastructures socio-économiques. Outre les actions de portée nationale, des actions spécifiques ont été initiées en faveur des populations vulnérables et des zones accusant un retard. Ainsi, des programmes et des fonds spéciaux ont été mis en place pour assurer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes. Il s'agit notamment du : Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ), Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE) , Fonds d'appui au secteur informel (FASI) et Fonds national des déflatés et retraités (FONA-DR). Pour les zones accusant un retard des programmes et des projets spécifiques ont été conçus afin de leur permettre de réduire le retard par rapport aux autres localités. Il s'agit du programme d'urgence au sahel (PUS), du programme d'appui au développement local (PADEL) et du programme national de l'entreprenariat rural.

Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

Au Burkina Faso, d'importantes mesures ont été prises par le Gouvernement aux profits des populations et des couches les plus vulnérables. Les efforts déployés dans le domaine de la prise en charge des personnes vulnérables ont permis d'engranger des résultats.

Dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant, le taux de prise en charge des enfants vulnérables identifiés était de 64,56% en 2017 et la prise en charge a consisté à la scolarisation et à leur prise en charge sanitaire, leur formation dans des filières professionnalisantes et une dotation en kit d'installation. Par ailleurs, en vue d'apporter une réponse efficace au phénomène des enfants et jeunes en situation de rue, un recensement a été organisé en 2016 et a permis de dénombrer 9 313 enfants dont 18,8% de filles (1 749). Aussi, une opération spéciale de retrait des enfants et femmes en situation de rue a été entamée courant 2018, et a permis le retrait 1 289 enfants et jeunes en situation de rue. Dans la dynamique de renforcer le système de protection de l'enfant des cadres de concertation des intervenants ont été mis en place : il s'agit du Groupe de travail pour la protection de l'enfant (GTPE) et des Réseaux de protection de l'enfant, de la Coalition au Burkina Faso pour les Droits de l'Enfant (COBUFADE), du Focus des organisations pour la réalisation de la CDE (FORCE) et de la Coalition des intervenants pour la protection des enfants en situation de rue. On peut également retenir la création de structures publiques d'encadrement des enfants en difficultés (Institut d'éducation et de formation professionnelle et Maison de l'enfance André

Dupont de Orodara), la création de Centres de réinsertion des mineurs en conflit avec la loi (CERMICOL) pour la réinsertion des enfants en conflit avec la loi, la création de juridiction pour enfants afin de prendre en charge la question spécifique de l'enfant dans le domaine de la justice, l'existence de Brigades régionales pour la protection de l'enfant (BRPE) dans les deux grandes villes du pays (Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso), la vulgarisation des textes relatifs aux droits des enfants, la mise en place d'un numéro vert pour permettre les dénonciations de cas de violences faites aux enfants et l'implication des enfants dans la prise de décisions les concernant à travers les bureaux de parlements des enfants.

En ce qui concerne la protection et la promotion des droits des personnes âgées, la proportion de prise en charge a connu une amélioration significative de 2014 à 2017 en passant de 19,2% à 39,89% (Annuaire statistique 2017 de l'action sociale). Les principales actions ont consisté à l'adoption de la loi n°024 -2016/AN du 17 octobre 2016 portant protection et promotion des droits des personnes âgées, la mise en place du Conseil national des Personnes Agées (CNPA) et la création du Centre d'écoute, de soins et de loisirs pour Personnes Agées (CESLPA). A cela, s'ajoutent les appuis financiers aux profits des personnes âgées pour la réalisation des Activités génératrices de revenus (AGR). La proportion de la population de plus de 64 ans bénéficiant d'une pension de retraite est passée de 33,1% en 2015 à 37,3% en 2017, soit un taux d'accroissement de 12,69%. L'évolution croissant du nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS et à la CARFO influence positivement la proportion de cette frange de la population couverte. Le nombre des immatriculés CNSS et CARFO est passé de 346 604 en 2015 à 571 564 en 2017 (annuaires statistiques de la CNSS et de la CARFO).

Dans le domaine de la protection et la promotion des droits des personnes handicapées, la prise en charge de ce public cible a connu une hausse significative qui est passée de 23,63% en 2014 à 32,74% en 2017. Ce progrès a été possible grâce à l'adoption de la Loi N°2010-012/AN portant protection et promotion des droits des personnes handicapées au Burkina Faso ainsi que de ses décrets d'application qui ont permis de leurs délivrer des cartes d'invalidité. Aussi, peut-on noter l'octroi de matériel spécifique et de mobilité aux personnes handicapées, l'ouverture des concours de la fonction publique aux personnes handicapées, la prise en charge intégrée des enfants handicapés grâce à l'appui de l'Unicef, le placement en formation professionnelle des jeunes handicapés et l'accompagnement des personnes handicapées dans l'élaboration de leurs microprojets économiques ainsi que leur financement.

Au niveau de la prise en charge des personnes exclues, le taux s'est situé à 55,26% en 2017. Le souci d'éliminer le phénomène de l'exclusion sociale a nécessité des actions de sensibilisation dans toutes les provinces et communes sur les droits de l'homme et des communications autour de l'exclusion sociale. En outre, des mesures d'assistance ont été prises en vue de stabiliser des centaines de personnes exclues dans les centres et cours de solidarité. Ces centres et cours de solidarité ont aussi bénéficié d'appui financier pour le renforcement dans la prise en charge des pensionnaires. Les actions de médiations ont permis le retour de plusieurs personnes dans leur communauté d'origine avec des mesures d'accompagnement par des financements de leurs microprojets.

Cette performance s'explique par les actions entreprises en matière de mutuelles sociales, de contrôle des établissements, du RAMU, de la réinsertion socio-économique des travailleurs déflatés et les retraités au moyen d'actions de sensibilisation, d'encadrement, de formation, de financement de leurs projets d'auto-emploi par le Fond national d'appui aux travailleurs, d'organisation des visites médicales annuelles au profit de 22 000 retraités et des conjoints survivants de retraités décédés de la CNSS et de la CARFO en 2016 et de 29 750 en 2017.

Dans cette quête permanente du bien-être des populations notamment les couches les plus vulnérables, le Gouvernement a adopté la loi n°60-2015/CNT du 5 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso. Cette loi vise une couverture sanitaire de base pour tous les burkinabè à l'horizon 2027.

Afin d'opérationnaliser le régime d'assurance maladie universelle, les actions suivantes ont été réalisées: une étude actuarielle et financière du RAMU, des études complémentaires dont un plan stratégique de développement d'une caisse d'assurance maladie ; des rencontres de concertation ont été organisées en 2017 entre l'Etat et les partenaires sociaux, les PTF autour des scénarii de financement et les schémas de mise en œuvre du RAMU; l'élaboration des différents outils de création, de gestion du régime d'Assurance maladie ; la disponibilité d'un calendrier d'opérationnalisation du régime, la création de la caisse nationale de l'assurance maladie universelle et la désignation d'un directeur général de la CNAMU.

Les problèmes de calendrier et de ressources financières n'ont pas permis l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle en 2018. Toutefois, l'année 2019 marquera le début de la prise en charge d'une partie de la population, les fonctionnaires et les fonctionnaires retraités. A cela s'ajoutent la capitalisation et la poursuite de la gratuité des soins des enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes initiés depuis 2016 par l'assurance maladie universelle.

ODD 2 : ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

Au Burkina Faso, l'ODD 2 est pris en compte dans le Plan national de développement économique et social (PNDES) à travers l'axe 2 « développer le capital humain » et l'axe 3 « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi ». Les effets attendus pour atteindre cet ODD sont : (i) l'état nutritionnelle de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré, (ii) le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable et (iii) la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques, et halieutiques aux risques est renforcée.

Les principales politiques et stratégies définies pour l'opérationnalisation de cet ODD sont : (i) la Stratégie de développement rural (SDR) à l'horizon 2025, (ii) la Stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée (SNDDAI) adoptée en avril 2004, (iii) la

Politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP) adoptée en mars 2018 , (ii) la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) adoptée en octobre 2018 et (iii) la Politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL) adoptée en septembre 2010.

Au Burkina Faso 3 cibles accélératrices ont été retenues pour l'atteinte de l'ODD 2, il s'agit des cibles 2.1, 2.2 et 2.3.

Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année a une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Au cours de ces dernières années, des progrès ont été réalisés pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. En effet, le taux disponible apparent céréalier a connu une hausse significative qui est respectivement de **231 kg/ hbt/an** en 2015 et **245 kg/ hbt/an** en 2016.

Le taux de couverture des besoins céréaliers a connu aussi une amélioration entre 2015 et 2018, passant de 104% en 2015 à 109% en 2018 (résultats définitifs de l'EPA) passant de 96% à 104% (résultats prévisionnels de l'EPA). En Outre, le taux de pauvreté alimentaire est passé de 58,5% à 57,7% (INSD, EMC 2014) entre 2009 et 2014 et l'incidence de la sous-alimentation en milieu rural s'est établit à 15,4% en 2012 ainsi que la proportion de ménages qui n'arrivent pas à couvrir leur besoin énergétique à 45,40% en 2014.

Pour engranger ses succès, le gouvernement s'est attaqué aux causes structurelles profondes de la faim tout en élargissant leurs filets de sécurité.

Le Gouvernement a entrepris entre 2016 et 2017 : la mise à disposition aux acteurs vulnérables du monde rural de 35 036 tonnes d'engrais, 10 625 tonnes de semences, 22 161 équipements au profit de 280 029 producteurs dont 95 294 femmes pour les engrais, de 479 946 producteurs dont 196 352 femmes pour les semences et 18 232 producteurs dont 8 488 femmes pour les équipements.

Pour faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle conjoncturelles, le Gouvernement et ses partenaires développent depuis 2012 un plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables. Pour l'année 2018, le coût total de ce plan est de 81,49 milliards de FCFA. Les actions majeures du plan pour l'année 2018 ont porté sur : les actions d'assistance alimentaire, les actions de résilience et les actions de nutrition. Les actions d'assistance alimentaire ont concerné : la distribution gratuite de 66 992 tonnes de vivres distribuées à 299 254 ménages pauvres d'un cout total de 18,44 milliards de FCFA, la distribution de cash inconditionnel d'un montant de 9,62 milliards de FCFA au profit de 228 345 bénéficiaires, l'Opérations de vente de 17 882 tonnes de céréales à prix social à 84 790 ménages d'un coût de 5,35 milliards de FCFA, la vente de 77 148 tonnes de céréales à prix subventionné aux

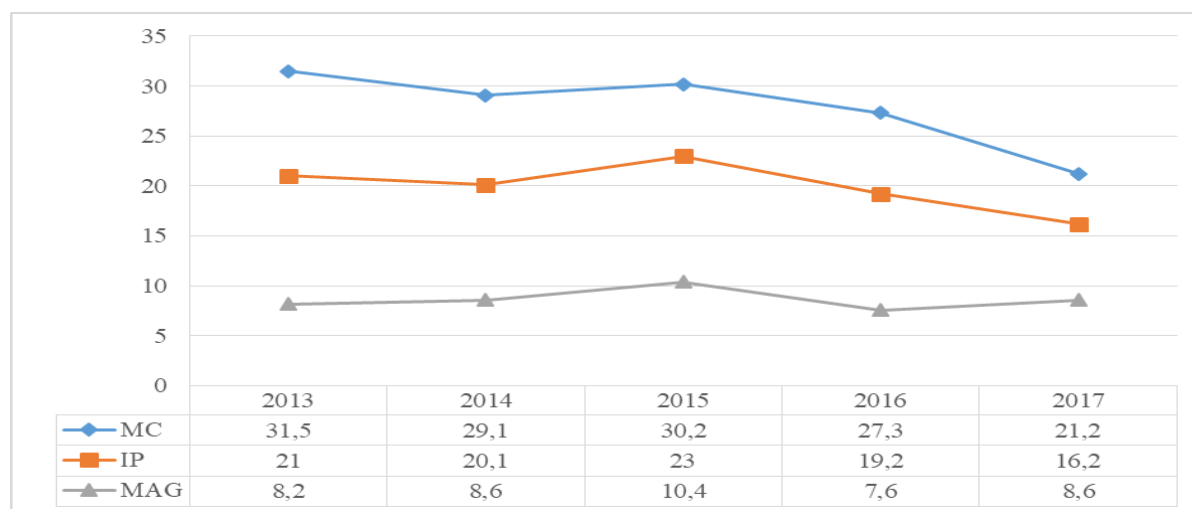
personnes vulnérables à 243 333 ménages d'un coût opérationnel de 23,05 milliards de FCFA. Les actions de résilience ont concerné : (i) le soutien à la production maraîchère dans des zones vulnérables avec 4 535 kits de semences et d'engrais et 1 062 kits de petits matériels ont été mis à disposition de 6 752 ménages pour un montant de 170,25 millions de FCFA (ii) l'appui des producteurs de cultures pluviales des zones vulnérables avec 1 696 tonnes de semences de céréales d'un coût de 1,03 milliards de FCFA à 281 437 ménages et 339 tonnes de semences de niébé d'un coût de 358,06 millions de FCFA à 35 838 ménages , (iii) le soutien à la production céréalière de saison sèche de 2017-2018 avec 6 837,52 ha emblavés, (iv) la vente à prix subventionné de 4 562,40 tonnes d'aliments pour bétail dans les provinces à faible disponibilité de biomasse et sur les axes de transhumance.

Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

La malnutrition est un problème universel qui retarde le développement et dont les conséquences humaines sont inacceptables. Le Gouvernement conscient de cette problématique a pris en charge cette urgence et a enregistré des progrès considérables pour réduire la malnutrition aigüe et la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants.

En effet, la prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans a connu une baisse notable depuis 2015, passant de 10,4% en 2015 à 8,5% en 2018 et la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans a connu une baisse depuis 2015, passant de 23 % en 2015 à 17,8% en 2018.

Graphique 2: Tendence de la malnutrition



Source : DN, ENN, 2017

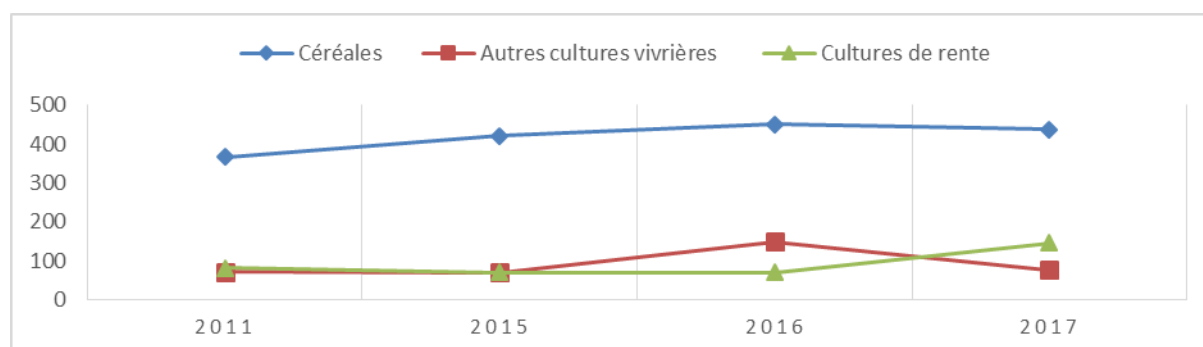
Les actions majeures ayant contribué à l'amélioration de ces indicateurs sont : (i) l'acquisition des intrants nutritionnels au profit des FS , (ii) l'organisation des Journées Vitamine A+ ,(iii) la Prise en charge (PEC) des cas de malnutris , (iv) la Campagnes de Dépistage de la malnutrition couplées à la CPS , (v) le Renforcement de compétences des agents sur l'ANJE , (vi) La Supervision des acteurs dans la MEO des activités de nutrition ,(vii) et la poursuite du passage à l'échelle de la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE). Le coût global de ces actions s'élevait à 7 126 407 598 pour les années 2016 et 2017 permettant la prise en charge de 194 674 cas de malnutrition aigüe sévère avec un taux de guérison comprise entre 86,9% et 92,48 % (rapports CSD santé 2016 et 2017).

Cibles 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.

Au Burkina Faso, les petits agriculteurs jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire. Ils constituent en outre la majorité des personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'où l'enjeu de doubler leur productivité. Pour ce faire, les investissements réalisés dans les domaines de la productivité agricole et des systèmes de production vivrière ont permis d'améliorer la sécurité alimentaire.

Ainsi, les productions des cultures céréalières par actif agricole sont passées de 366,3 kg en 2011 à 437 kg en 2017, les productions par actif agricole des cultures de rente, de 81,34 kg en 2011 à 147 kg en 2017 et les productions par actif agricole des autres cultures vivrières ont atteint à 150 kg en 2017.

Graphique 3: Tendence de la productivité (par actif agricole et en kg)



Source : Tableau de bord du MAAH 2011- 2017

En valeur, et en s'intéressant au secteur primaire de façon globale, la production du secteur primaire par actif agricole a connu une légère croissance depuis 2015 en passant de 357,78 FCFA en 2014 à 378,75 FCFA en 2017.

Les principales actions ont concerné les appuis aux productions agro-sylvo-pastorale. Ainsi pour la campagne 2017/2018, en matière de production végétale, les actions ont porté sur la mise à disposition de 6 711,22 tonnes de semences améliorées de céréales et d'autres cultures vivrières et de rente. Aussi, ont été mises à la disposition des producteurs : (i) 1 333 850 boutures de manioc et de patate, (ii) 8 588,95 tonnes d'engrais minéraux et de 10 742 unités d'équipements (3978 charrues, 3514 houes manga, 2335 charrettes, 764 butteurs et 151 semoirs).

Au titre de l'amélioration de l'alimentation du bétail, entre 2016 et 2017, 64 570 tonnes de Sous-produits agro-industriels et 2 750 équipements (511 broyeurs polyvalent, 162 motoculteurs, 2077 charrettes) ont été mis à la disposition des acteurs de l'élevage. Au titre de la prévention des maladies animales prioritaires, ce sont au total 42 043 606 de têtes de volailles, 7 004 683 têtes de bovins et 619 953 têtes de petits ruminants qui ont été vaccinées respectivement contre la maladie de New Castle (MNC), la péripneumonie contagieuse bovine et la peste des petits ruminants entre 2016 et 2017.

En outre, en matière d'accès aux crédits agricoles, l'Etat burkinabè a créé en 2018 une banque agricole d'un capital de démarrage de 14,2 milliards de CFA. Par ailleurs, un fonds de développement de l'élevage a été mis en place.

Sur le plan juridique, la loi N° 034-2009/AN portant régime foncier rural favorise l'accès équitable de l'ensemble des acteurs ruraux aux terres rurales, sans distinction d'origine ethnique, de sexe, de religion, de catégorie sociale, de nationalité et d'appartenance politique à ces articles 07, 13, 16 et 75.

En termes de difficultés, on peut noter principalement le faible taux d'accès aux crédits agricoles, les aléas climatiques et la pression parasitaire (chenille légionnaire d'automne), la faible maîtrise de l'eau qui impactent négativement la production agricole et le disponible fourrager. En outre, on note des insuffisances : en matière de ressources financières, de capacités et compétences de certains acteurs, d'appui en intrants nutritionnels pour la prise en charge des malnutris aigus modérés dans 9 régions sanitaires, de données sur les carences en micronutriments et d'acteurs communautaires pour la mise en œuvre de la stratégie ANJE communautaire.

ODD 3 : PERMETTRE A TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS A TOUT AGE

L'ODD 3 est pris en charge par l'axe 2 du PNDES qui consacre un objectif stratégique (2.1) à la promotion de la santé des populations. Les effets attendus du PNDES en lien avec l'ODD 3 sont : (i) l'accès aux services de santé de qualité à tous, (ii) l'amélioration de l'état nutritionnel

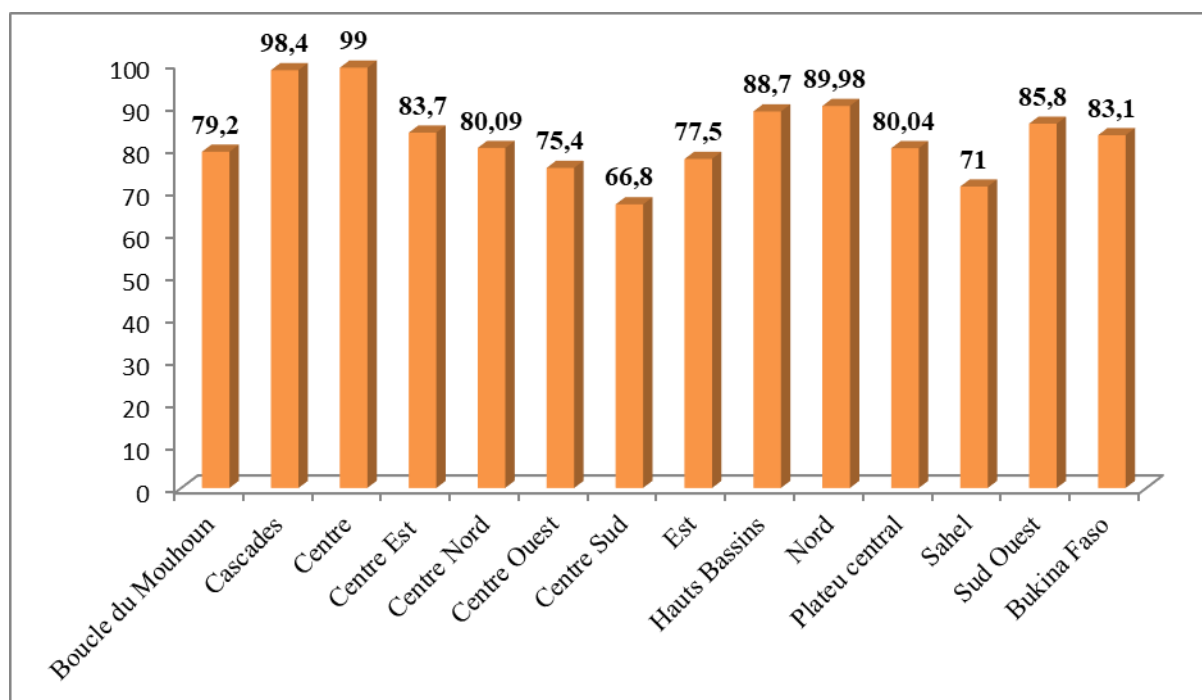
de la population, en particulier des femmes et des enfants et (iii) l'accélération de la transition démographique.

La principale politique nationale en lien avec l'ODD 3 est la politique sectorielle santé. Les orientations de ce document sont structurées autour de huit (8) orientations stratégiques qui abordent les questions d'accès aux services de santé, de la nutrition et de la transition démographique. La déclinaison opérationnelle de la PSS est faite à travers la seconde phase du Plan national de développement sanitaire (PNDS 2016-2020). A cela, s'ajoutent des stratégies thématiques dont la politique pharmaceutique, le plan stratégique de lutte contre le paludisme, de lutte contre la Tuberculose, la stratégie de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, le Cadre stratégique national de lutte contre le SIDA, etc.

Le suivi de l'ODD 3 se fera à travers quatre cibles accélératrices retenues à l'issue du processus d'internalisation de l'agenda 2030 des nations unies au niveau national. Il s'agit des cibles **3.1**; **3.2** ; **3.3** **3.8** Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

Les efforts consentis par le Burkina Faso dans le domaine de la santé maternelle ont permis de réduire le taux de mortalité à 330 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 (EMCDS 2015). Selon les annuaires statistiques de la santé, le taux de mortalité maternelle intra hospitalière qui était de 135 décès pour 100 000 parturientes en 2015, est passé à 119,6 décès en 2018. En effet, les indicateurs de mortalité maternelle mesurés dans les établissements hospitaliers sont utilisés pour évaluer et comparer leur performance dans un objectif d'amélioration de la qualité des soins. Ces indicateurs appartiennent donc aux indicateurs de résultats liés à la qualité des soins dispensés. Le niveau de la qualité des soins pourrait s'expliquer par le niveau de la capacité opérationnelle des services de santé en Soins obstétricaux et néonataux complets SONUC. Également la proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est passée de 83,40% en 2015 à 83,1% en 2018. Au niveau régional, la proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié varie d'une région à l'autre. Pour l'année 2018, le graphique suivant indique la proportion des accouchements assistés par du personnel de santé au niveau régional. Les régions du Centre-Sud (66,8%), du Sahel (71,0%), du Centre-Ouest (75,4%), de l'Est (77,5%) et de la Boucle du Mouhoun (79,2%) présentent les plus faibles taux. L'évolution de l'indicateur semble être plus lent dans la région du Centre-Sud et stagner dans plusieurs autres régions corroborant ainsi l'évolution de l'indicateur au niveau national.

Graphique 4 : Proportion des accouchements assistés par du personnel de santé

Source : Annuaire statistique de la santé 2018

Plusieurs efforts ont été faits visant la réduction de la mortalité maternelle notamment le renforcement des soins obstétricaux néonataux (SONE/SONU), le renforcement de la disponibilité du personnel qualifié en particulier celle des sages-femmes dans les formations sanitaires. En outre, des actions conduites dans le cadre du plan national d'accélération de la Planification familiale (PNA-PF) (2017-2020) ont également contribué à l'amélioration de la santé maternelle et néonatale. En effet, le couple-année protection est passé de 977 285 couples en 2015 à 1 310 837 en 2017 (selon l'annuaire statistique 2017). Aussi, le taux de prévalence contraceptive est passé de 24,0% en 2016 à 25,5 en 2017 puis à 31,7 en 2018 (INSD, 2016 ; PMA 2020/Burkina Faso, 2018). Un montant de 3,59 milliards de FCFA pour l'acquisition des contraceptifs au profit des formations sanitaires de 70 districts sanitaires a été dépensé. D'autres stratégies ont été développées à savoir, le monitoring des SONU depuis 2016, la mise en œuvre du mentorat (accompagnement apporté aux formations sanitaires afin de combler les gaps observés) depuis 2018, la surveillance et l'audit des décès maternels et néonataux, l'organisation des semaines nationales de planification familiale depuis 2015, la sécurisation des produits de la santé de la reproduction, le renforcement des services intégrés adaptés aux jeunes et adolescents avec le développement d'une Plateforme QGJEUNE (Quartier Général des Jeunes), développée et fonctionnelle, dont l'accès est gratuit dans les villes de Fada et Tenkodogo, pour la promotion des services de santé de la reproduction des adolescents et des jeunes. Notons que pour cette plateforme QGJEUNE, l'accès gratuit sera étendu à cinq autres villes (Banfora, Gaoua, Manga, Dori et Diapaga) et d'autres thématiques seront prises en compte à savoir la protection de l'environnement et la gestion des conflits, le leadership et la participation citoyenne des jeunes, et la thématique sur la drogue, l'alcool et le tabac. En outre, le ministère de la santé et ses partenaires mettent en œuvre le projet

« Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel/Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend Project (SWEDD) ». Le projet vise accélérer la transition démographique (réduction du taux de fécondité et de la mortalité infantile) et déclencher le dividende démographique (croissance économique) et la réduction des inégalités entre les sexes dans la région du Sahel. Au Burkina Faso, le projet devrait contribuer à l'entreprenariat féminin, à la lutte contre le mariage d'enfants, à l'éducation des filles.

Aussi, le Gouvernement a lancé en 2016 la mesure de gratuité de soins de santé des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes. Cette mesure de la gratuité contribue à accélérer la réduction de la mortalité maternelle et à protéger les ménages du risque financier lié aux dépenses directes de santé. En 2017, 6 105 610 de prestations de soins, dont 1 245 914 accouchements et interventions obstétricales, 4 836 395 de recours aux soins pour grossesse (CPN), 23 301 dépistages de lésions précancéreuses du col de l'utérus ont été réalisées dans le cadre de la gratuité des soins des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes. Le montant total dépensé dans le cadre de la gratuité en 2017 s'élève à 28,58 milliards de CFA représentant environ 15% du total du budget du ministère de la santé.

Cible 3.2_: D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

Le Burkina Faso a enregistré des acquis notables en matière de réduction de la mortalité de nouveau nés et des enfants de moins de 5 ans. En effet, le taux de mortalité infanto juvénile est passé de 128,55‰ en 2010 à 82‰ en 2015 soit une baisse de près de 36% sur la période. Pour ce qui a trait au taux de mortalité infantile, il est de 43‰ en 2015 contre 65,13‰ en 2010. En 2015, le taux de mortalité juvénile est ressorti à 41‰. Concernant le taux de mortalité néonatale, il s'est établi à 23‰ en 2015 contre 28,06‰ en 2010. Ces acquis ont été consolidés sur la période 2016-2018 à travers les actions suivantes : le renforcement de la couverture vaccinale, l'amélioration de la nutrition, la lutte contre les carences nutritionnelles. Ainsi, à travers la mise en œuvre du programme élargi de vaccination, le taux de couverture vaccinale administrative en DTC-Hep-Hib3 (Penta 3) qui protège l'enfant contre un ensemble de maladies, est maintenu à 100% durant les 04 dernières années (2015, 2016, 2017 et 2018). Le vaccin contenant l'antigène de la rougeole et de la rubéole (RR) administré en deux doses a été introduit dans le PEV de routine en 2014, et la couverture vaccinale administrative de la deuxième dose du vaccin contre la rougeole et la rubéole (RR2) s'établit à 65% en 2015, 74% en 2016, 80% en 2017 et 86% en 2018. La couverture vaccinale administrative en vaccin anti amaril (VAA) qui protège les enfants contre la fièvre jaune était de 100% en 2015 et 2018, de 56,8% en 2016 et de 44,6% en 2017. La baisse de couverture est due à la rupture mondiale du vaccin anti amaril durant ces périodes. En outre, les mesures de gratuité des soins au profit de la femme enceinte et des enfants de moins de cinq ans mises en œuvre depuis 2016, le

gouvernement annonce la gratuité de la planification familiale pour 2019 traduisant son engagement pour la réduction de la mortalité infantile.

Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

La lutte contre l'épidémie de SIDA, la tuberculose, le paludisme, les maladies tropicales négligées, les hépatites, les maladies transmises par l'eau et les autres maladies transmissibles reste une préoccupation majeure pour le Burkina Faso malgré les multiples efforts consentis par les autorités. D'une manière globale, on observe des avancées significatives au cours de ces dernières années dans la lutte contre ces maladies.

En matière de lutte contre le SIDA, la mise sous traitement ARV a progressé de près de 10 points entre 2015 et 2017 dans la population générale et de 10 points au niveau des femmes enceintes infectées qui reçoivent un traitement complet (100% en 2017). Selon le rapport de performance 2018 du PNDES, la séroprévalence a évolué à la hausse entre 2016 et 2017 passant respectivement de 1,20% à 1,30%. Aussi, la transmission Mère enfant (TME), connaît également une évolution importante du pourcentage de femmes enceintes infectées par le VIH qui reçoivent un traitement complet PTME qui est passé de 82,98% en 2015 à 96,33% en 2018, selon le même rapport.

Par ailleurs, le cadre stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA 2016-2020 d'un montant global de 116,74 milliards de FCFA avec un financement prévisible du budget de l'Etat à hauteur de 53,83 milliards de FCFA soit 46,11% a permis de réaliser des actions importantes telles que la tenue des sessions du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST (CNLS-IST), l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de rattrapage VIH (2017-2018) avec l'appui de l'ONUSIDA en juin 2017, d'un coût global de 10 milliards de FCFA, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan eTME (2017-2020) dont l'objectif général est de réduire la transmission mère-enfant du VIH à 2% d'ici à fin 2020 et la mise en œuvre du programme sectoriel santé de lutte contre le SIDA (PSSLS). Comme action majeure, on note aussi l'implication des acteurs communautaires et de la société civile dans la stratégie nationale. Ainsi, de 2014 à 2017, respectivement 263 et 236 organisations communautaires ont été impliquées dans la mise en œuvre des subventions du Fonds Mondial dans tous les districts sanitaires du pays. Les organisations communautaires interviennent essentiellement dans le volet prévention, traitement et l'accompagnement des patients. D'autres organisations interviennent dans la veille citoyenne à l'image du Réseau Accès aux Médicaments Essentiels (RAME) qui produit chaque trimestre un rapport de veille citoyenne sur l'accès des patients VIH, Tuberculose et paludisme aux soins de santé et la disponibilité des médicaments essentiels dans les formations sanitaires. Ces rapports sont des outils d'aide à la prise de décision pour les différents décideurs à tous les niveaux du système de santé.

Concernant l'élimination de la tuberculose d'ici 2030, des progrès ont été enregistrés. En effet, le taux d'incidence de la TB entre 2015 et 2017 est respectivement de 30,3 et 28,5 pour 100 000 habitants.

Les progrès et réalisations dans la lutte contre la TB ont été possibles grâce à des politiques et programmes dont essentiellement, la gratuité du dépistage et le traitement dans tous les centres de santé publics et conventionnés du pays, le Programme National de lutte contre la Tuberculose (PNT) qui met en œuvre des plans stratégiques dont le dernier pour 2018-2022 a un coût global de 18,86 milliards de FCFA . A cela s'ajoute, un financement du Fonds Mondial pour deux projets : la co-infection TB/VIH et la tuberculose uniquement. Toutes ces actions sont soutenues par une participation de la société civile dans les domaines du dépistage, du traitement et de la veille communautaire. L'ONG initiative Privée et Communautaire (IPC) est le bénéficiaire principal de la subvention TB/VIH du Fonds Mondial et travail avec 05 bénéficiaires secondaires et 236 OBC à travers les 70 districts sanitaires du pays. Aussi, des organisations comme le Centre d'information de communication et de Documentation sur la tuberculose et le VIH (CicDOC) disposent de centre de dépistage et de traitement et contribuent à l'accompagnement des patients dépistés positifs lors de leur parcours de traitement.

Concernant le paludisme qui constitue un problème de santé publique au Burkina Faso, son incidence est respectivement de 449 cas en 2015 et de 606 cas en 2017 au sein de la population générale pour 1000 habitants. Ce même indicateur mesuré au niveau des enfants de moins de cinq ans affiche en 2017 une valeur de 607 pour 1000 enfants.

Il faut noter que des efforts sont faits pour lutter contre le paludisme. Ainsi à travers le programme national de lutte contre le paludisme, un plan stratégique est mis en œuvre. Les stratégies importantes adoptées dans le cadre de ce plan sont : la campagne de distribution de moustiquaires imprégnées (MILDA), la distribution des MILDA en routine dans les formations sanitaires à l'intention des femmes enceintes, la Chimio prévention du paludisme saisonnier chez les enfants de moins de cinq (5) ans (CPS), la prise en charge du paludisme simple à domicile par les agents de santé communautaires. Ces interventions sont appuyées par le budget de l'Etat et les partenaires principalement le Fonds mondial de lutte contre le paludisme, la tuberculose et le SIDA.

Cible 3.8 :Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de sante essentiels de qualité et a des médicaments et vaccins essentiels surs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

Le Gouvernement du Burkina Faso dans son ambition de faciliter l'accès des populations aux services de santé a multiplié ses efforts pour une meilleure couverture du pays en infrastructures sanitaires. Ainsi, le rayon moyen d'action théorique qui mesure l'accessibilité

géographique des populations aux services de santé de base est passé de 6,8 km en 2015 à 6,7 km en 2016 puis à 6,5 km en 2017. Cette amélioration du rayon moyen d'action a permis de rapprocher les centres de santé aux populations. Ainsi, le ratio habitants par CSPS est passé de 9 856 en 2015 à 9 624 en 2017 soit une amélioration relative de 232. Aussi, on note une bonne progression de la fréquentation des centres de santé par la population surtout les enfants de moins de cinq ans. Le nombre de nouveau contact par habitant et par an est passé de 0,87 en 2015 à 1,18 en 2017 et pour les enfants de moins de cinq ans l'indicateur est passé de 1,74 en 2015 à 3,016 en 2017.

Ces progrès ont été rendus possibles grâce au renforcement des infrastructures sanitaires. Les Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) complets fonctionnels, sont passés de 1 612 en 2016 à 1 739 en 2017. En 2017, un montant de 3 milliards de FCFA a été transféré aux collectivités territoriales pour la constructions/normalisation/réhabilitation des CSPS.

Le secteur de la santé, malgré les efforts consentis par le gouvernement présente de nombreuses difficultés.

La mortalité maternelle demeure toujours un problème de santé publique. Les principales difficultés rencontrées concernent : (i) les ruptures de produits de la gratuité des soins et de la planification familiale, (ii) l'accès géographique aux services de santé qui reste toujours élevé par rapport à la norme de 5 km préconisée par l'OMS, (iii) la faible utilisation des produits de planification familiale et (iv) la non effectivité ou la faible qualité des audits de décès maternels. Il y a véritablement insuffisance de notification dans les formations sanitaires (317 cas) mais surtout au niveau communautaire (15 cas) en 2018. Également, l'analyse des données sur les décès maternels et néonataux doit être approfondie pour mieux situer les goulots d'étranglement afin de réduire le taux de mortalité néonatale et maternelle dans le pays eu égard aux efforts financiers consentis par le pays et ses partenaires techniques et financiers.

En matière de réduction de la mortalité infanto juvénile, il ressort plusieurs difficultés et insuffisances. Il s'agit de du faible financement du budget de l'Etat au programme nutrition, la faible couverture vaccinale de la rougeole/ rubéole (78% en 2017), la baisse de la couverture vaccinale en vaccin anti amaril (46,6% en 2017), la faible couverture de la vaccination contre la méningite (42% en 2017), la disponibilité des données statistiques sur les cibles.

Concernant la lutte contre le VIH/SIDA, des insuffisances et des difficultés demeurent. Il s'agit de la persistance de poches de transmissions du VIH au sein des populations jeunes et les groupes spécifiques comparativement à la population générale. En effet, ces populations (TS, HSH, personnes vivant avec un handicap et détenus) enregistrent toujours des prévalences 2 à 8 fois supérieures à la prévalence de la population générale qui est de 0,8% en 2018 selon ONUSIDA. On note également l'insuffisance du dépistage et de la prise en charge des femmes enceintes ainsi que des enfants infectés en plus de l'accès en général des PVVIH à la mesure de la charge virale.

En matière de lutte contre la tuberculose, des difficultés existent dont essentiellement le faible taux de notification des nouveaux cas de TB (30,5% en 2015 contre 28,5% en 2017), l'insuffisance dans la prise en charge des co-infectés TB/VIH et des résistances aux antituberculeux, l'insuffisance dans la qualité des données statistiques, dans la gestion des approvisionnements, dans la collaboration intersectorielle et le renforcement de l'implication de la société civile et des organisations communautaires de base et la mobilisation du financement interne (budget de l'état).

S'agissant du paludisme, le pays rencontre des difficultés et des insuffisances malgré l'engagement des acteurs. On constate une progression continue de l'incidence du paludisme au sein de la population générale et des enfants des moins de cinq ans. De 2015 à 2017 cette incidence au sein de la population générale, est passée de 1 090 à 1 725 cas pour 1 000 habitants soit une augmentation de 635 cas. Pour les enfants de moins de cinq, cette incidence a évolué de 499 à 607 cas entre 2015 et 2017. Les principales difficultés qui soutiennent cette persistance de l'incidence sont : le problème d'assainissement et du cadre de vie, la faible utilisation du MILDA, la rupture des produits, la faible mise en œuvre des prestations de soins communautaires.

En matière de couverture sanitaire universelle, la principale insuffisance est liée à la non opérationnalisation de l'assurance maladie universelle. En dépit des mesures de gratuités adoptées pour certains cibles (les femmes enceintes, enfants de moins de cinq ans, PV VIH, ...), les populations rencontrent des difficultés pour accéder aux soins au regard des couts financiers. Aussi, il convient de noter la faible capacité des collectivités territoriales dans la gestion des formations sanitaires comme une limite dans le transfert de compétences et l'appropriation des communautés.

En termes de perspective dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, il est envisagé une intervention d'envergure nationale afin de booster l'atteinte des 3x90 de l'ONUSIDA. Aussi, le SP/CNLS en collaboration avec le ministère de la santé et les PTF sous l'égide de l'ONUSIDA travaille actuellement à la préparation du lancement de cette intervention prévue pour le deuxième semestre de 2019. On peut citer parmi les activités préparatoires à cette intervention : l'audit de la qualité des données et l'analyse de la cascade des soins avec l'appui du FM, l'organisation d'un dialogue national et le renforcement des capacités en approches différenciées avec l'appui de l'ONUSIDA, du FM, de l'UNICEF et de l'OMS, etc...

ODD 4 : ASSURER L'ACCES DE TOUS A UNE EDUCATION DE QUALITE, SUR UN PIED D'EGALITE, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITES D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

L'ODD 4 est opérationnalisé par le Plan national de développement économique et social (PNDES). Le PNDES fait de l'éducation notamment en son axe 2 : « développer le capital humain » un des leviers pour la transformation structurelle de l'économie en vue d'un

développement économique durable. Ces politiques sont mises en œuvre à travers les programmes budgétaires du secteur de l'éducation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES, les effets suivants sont attendus : (i) l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré, (ii) la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées et (iii) l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré.

Dans la perspective d'atteindre ces objectifs, les départements ministériels en charge de l'éducation et de la formation se sont dotés de documents de politiques sous sectoriels⁵. On peut noter le Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) 2017-2030 qui regroupe l'éducation et la formation. Au niveau du primaire : le Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB-2012-2021). Au secondaire et supérieur, la Politique sous sectorielle- enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique (PS-ESSRS 2010-2025). Au supérieur on peut citer, le Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (PNADES-2014-2023). Pour ce qui concerne l'enseignement professionnel, la Politique nationale d'Enseignement et de formation techniques et professionnels (PN-EFTP).

La mise en œuvre de ces politiques devait permettre au Burkina Faso de réaliser les objectifs du PNDES et les ODD pour ce qui concerne l'éducation et la formation.

Les principales cibles accélératrices de cet ODD sont : 4.1 4.4 4.5 et 4.6

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Le Burkina Faso a enregistré des progrès considérables en matière d'accès des filles et des garçons aux différents ordres d'enseignement. L'amélioration de l'accès a été accompagnée par une meilleure qualité de l'enseignement.

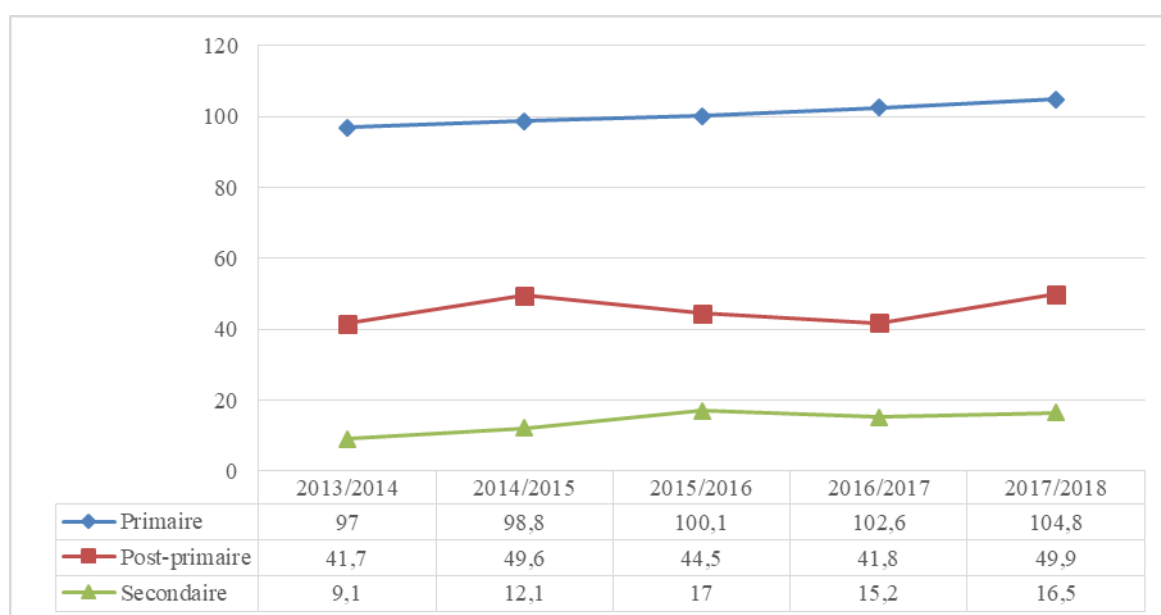
En termes d'effectifs scolarisés, malgré la forte pression démographique les efforts de scolarisation sont remarquables. Par rapport à 2018, le rythme annuel d'évolution des effectifs scolarisés sur les dix dernières années est de 7,6% contre 3,5% pour la population scolarisable.

S'agissant de l'accès, on note une tendance à la hausse des différents taux à tous les niveaux d'enseignement avec un niveau d'accès satisfaisant au primaire. Le niveau d'accès au post-primaire et au secondaire reste faible surtout au secondaire. En effet, le taux brut d'admission (TBA) au primaire est passé de 97% en 2013/2014 à 104,8% en 2018. En 2018, le TBA se

⁵ Sur le plan institutionnel, le secteur de l'éducation au Burkina Faso est placé sous la tutelle de 3 ministères : le Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA); le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation supérieur (MESRSI) et le Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle (MJFIP). D'autres ministères interviennent aussi dans le système éducatif surtout à travers les grandes écoles de formations professionnelles.

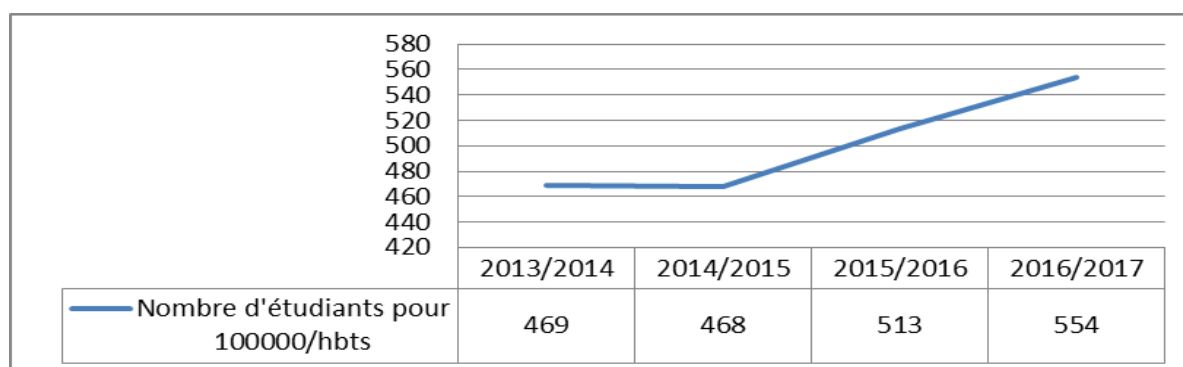
situé à 49,9 au post-primaire. Au niveau du supérieur, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants était de 554 en 2017. Cet indicateur a progressé de 85 étudiants par rapport à l'année 2013/2014. Entre de 2013/2014 à 2016/2017, l'effectif total des étudiants s'est accru de 29,63% soit à un rythme moyen annuel de 9,03 %. Les graphiques ci –après présentent l'évolution du TBA du primaire au secondaire sur la période considérée et du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants.

Graphique 5: Evolution des TBA par niveau d'enseignement entre 2013/2014 et 2017/2018



Source : DGESS/MENA (annuaire statistique 2018)

Graphique 6: Evolution du nombre d'étudiants pour 100000 habitants entre 2013/2014 et 2017/2018



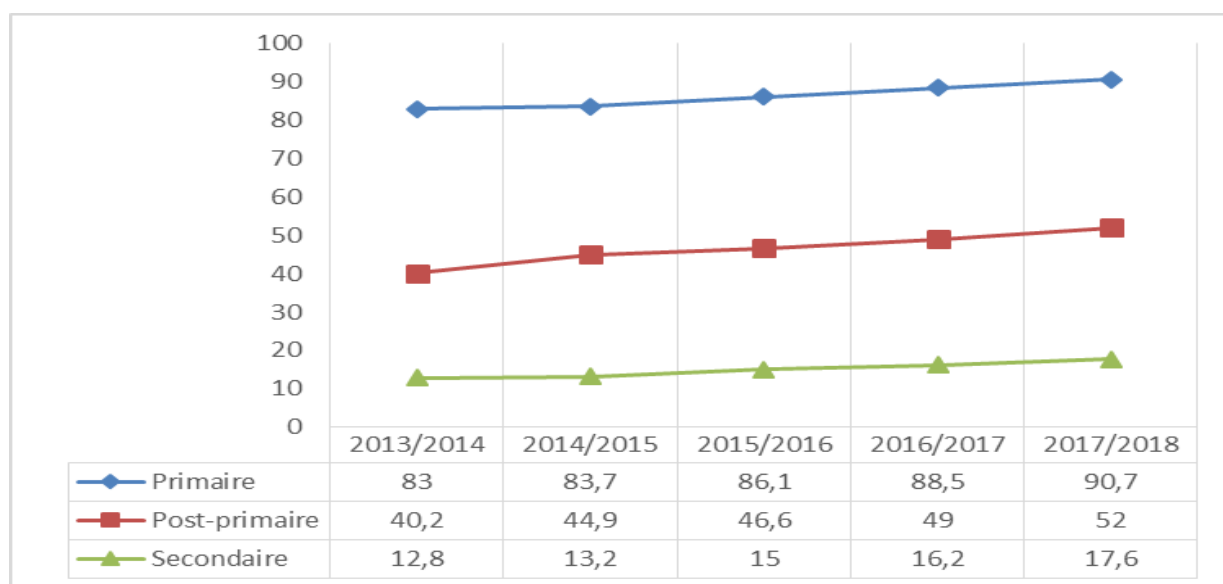
Source : Tableau de bord de l'enseignement supérieur 2016/2017

Pour la transition du primaire au post-primaire, le taux y relatif connaît une amélioration entre 2012/2013 et 2017/2018. En effet, en 2013, un peu plus de la moitié, soit 51,8% des élèves de la fin du primaire accédaient au post-primaire l'année suivante. Ce taux est de 68,2%

signifiant que le taux de transition du primaire au post-primaire est de 68,2% ; ce qui veut dire que 68 élèves sur 100 de la classe de CM2 de 2016/2017 ont été inscrits en 6ème en 2017/2018.

Quant à la scolarisation, elle connaît également une hausse continue au primaire, au post-primaire et au secondaire. Cette croissance est plus remarquable au primaire et au post-primaire. En 2013/2014, le taux brut de scolarisation (TBS) qui était de 83,0% est passé à 90,7% en 2017/2018. Quant au post-primaire, ce taux est passé de 40,2% à 52,0% sur la même période. L'évolution du TBS dans le système éducatif du Burkina Faso entre 2013/2014 et 2017/2018 est présentée dans le graphique ci-après :

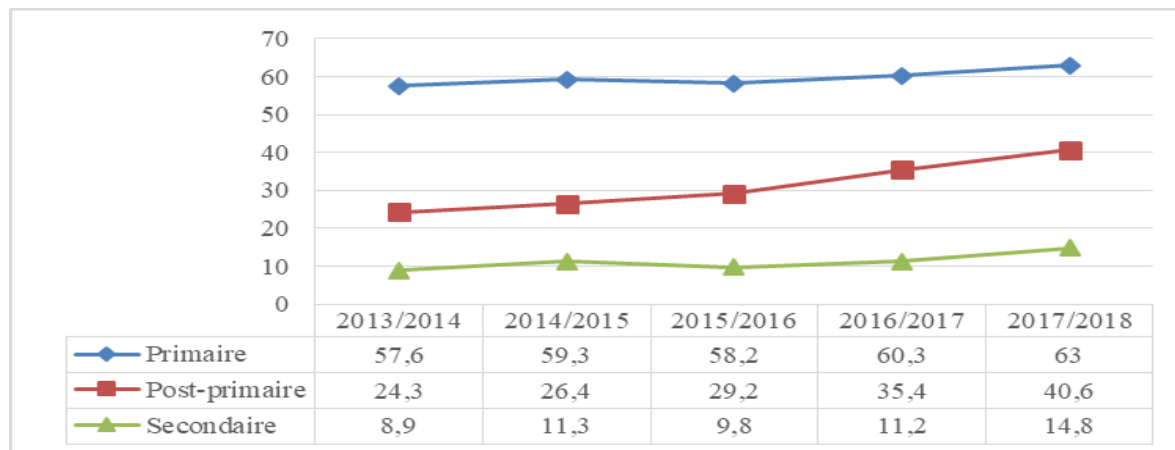
Graphique 7 : Evolution des TBS par niveau d'enseignement entre 2013/2014 et 2017/2018



Source : DGESS/MENA (annuaire statistique 2018)

Dans le domaine de la qualité et de l'efficacité interne, des progrès notables sont enregistrés. Ainsi, l'évolution du taux d'achèvement dans tous les niveaux d'enseignement indique une tendance à la hausse. En effet, le taux d'achèvement au primaire est passé de 57,6% 2013/2014 à 63% en 2017/2018 soit une progression de 5,4 points de pourcentages. Pour le post-primaire, Il est passé de 24,3% à 40,6% soit une hausse de 16,3 points de pourcentages au cours de la même période traduisant ainsi les efforts consentis pour assurer le maintien des élèves dans le système éducatif. Ces différentes évolutions se traduisent par les graphiques ci-après

Graphique 8 : Evolution des taux d'achèvement par niveau d'enseignement entre 2013/2014 et 2017/2018

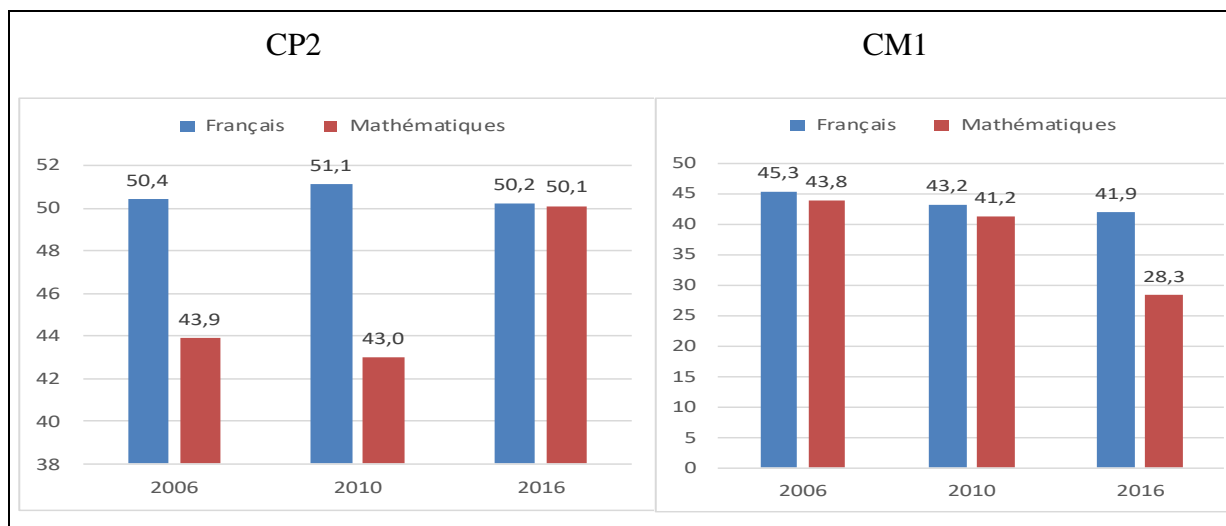


Source : DGESS/MENA (annuaire statistique 2018)

Également, l'analyse de la survie scolaire montre des progrès importants. En effet, en 2017/2018, sur 1 000 élèves entrés au CP1, 691 parviendront au CM2 avec ou sans redoublement contre 654 en 2016/2017 et 688 en 2012/2013. Sur les 1 000 élèves, 648 obtiendront le CEP contre 630 en 2016/2017. Au post-primaire, sur 1 000 nouveaux inscrits de la 6ème en 2017/2018 ; 840 arriveront avec ou sans redoublement en 5ème ; 716 en 4ème et 535 en 3ème dont 253 obtiendront le BEPC. Au niveau du secondaire, sur 1 000 nouveaux inscrits en 2nde, 870 arriveront en 1ère avec ou sans redoublement et 850 en terminale dont 468 obtiendront le BAC.

En ce qui concerne la qualité qui est surtout appréciée à travers les Scores moyens des élèves, calculés lors des études sur les acquis scolaires, il ressort des dites études réalisées au primaire en 2006, en 2010 et en 2016, en français et en mathématiques, (i) une hausse des scores en mathématiques et une baisse en français au CP2 , (ii) de meilleurs résultats des élèves en français au CM1 et enfin (iii) une baisse des scores en mathématiques et en français au CM1. La situation est illustrée par les graphiques ci-dessous.

Graphique 9: Comparaison des résultats en français et en mathématique 2006, 2010, 2016



Source : DGESS/MENA (annuaire statistique 2018)

Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

La situation des jeunes et d'adultes utilisant les nouvelles technologies de communication a considérablement augmenté au Burkina Faso avec les diversifications des principaux profils utilisés notamment (Facebook, Google, WhatsApp et Messenger), à des fins de recherche et de partage d'informations. Les écarts selon le milieu de résidence sont importants au niveau des TIC. En effet, en milieu urbain, près d'une personne sur cinq (18,6%) a utilisé l'internet au cours des 12 derniers mois. Cette proportion n'est que de 1,1% en milieu rural.

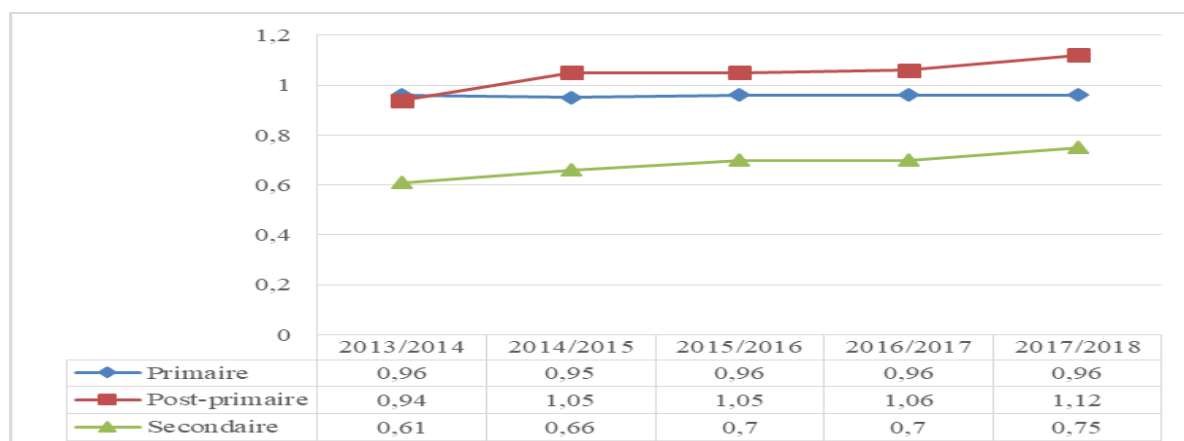
Dans le but d'améliorer l'utilisation de TIC et de l'internet, l'Etat et ses partenaires techniques ont entrepris plusieurs actions parmi lesquelles la mise en place de la plateforme QG jeune par l'UNFPA. Cette plateforme constitue une innovation majeure dans le domaine de la santé de la reproduction des adolescents et des jeunes. Ainsi, le nombre de jeunes et adultes utilisant internet a augmenté. Plus de 1 000 téléchargements de l'application QG Jeune sur Google Play store ont été effectués, 18 005 abonnés à la page Facebook de QG Jeune ainsi que 264 personnes abonnées au compte twitter ont été enregistrés dans les régions de l'Est et du Centre Est. Le nombre de visites de la plateforme était estimé à 1 782 089 contre une cible de 1 000 000 en 2018. Aussi, l'Etat s'est engagé à améliorer la qualité du réseau de Réseaux informatiques Nationale de l'administration RESINA pour une meilleure utilisation.

En dépit des progrès enregistrés dans l'utilisation de la téléphonie mobile au cours des dernières années, l'outil internet reste encore faible et est l'apanage des personnes aisées et vivant dans les milieux urbains. Il en est de même de l'utilisation de l'ordinateur. Seulement 5% des personnes de 15 ans ou plus ont utilisé un ordinateur au cours des douze derniers mois. Pour celles ayant utilisé l'internet, la proportion est de 6% sur la même période. C'est quasi-exclusivement dans les zones urbaines que l'on trouve les utilisateurs d'ordinateur et d'internet.

Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

La lutte contre les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation est une préoccupation majeure du pays ces dernières années. Il faut noter que des progrès notables ont été enregistrés. En effet, en matière d'accès à l'éducation, les progrès réalisés ont permis aux filles d'avoir les mêmes chances d'accès à l'école que les garçons avec un indice de parité de 1,00. Les disparités sont d'ailleurs en défaveur des garçons au post-primaire avec un indice de 1,12 en 2017/2018. Par contre, au secondaire malgré les efforts l'indice de parité du TBA est passé de 0,61 en 2013/2014 à 0,75 en 2017/2018. Le graphique ci-après montre l'évolution de l'indice de parité du TBA entre 2013/2014 et 2017/2018.

Graphique 10 : Evolution de l'indice de parité du TBA entre 2013/2014 et 2017/2018

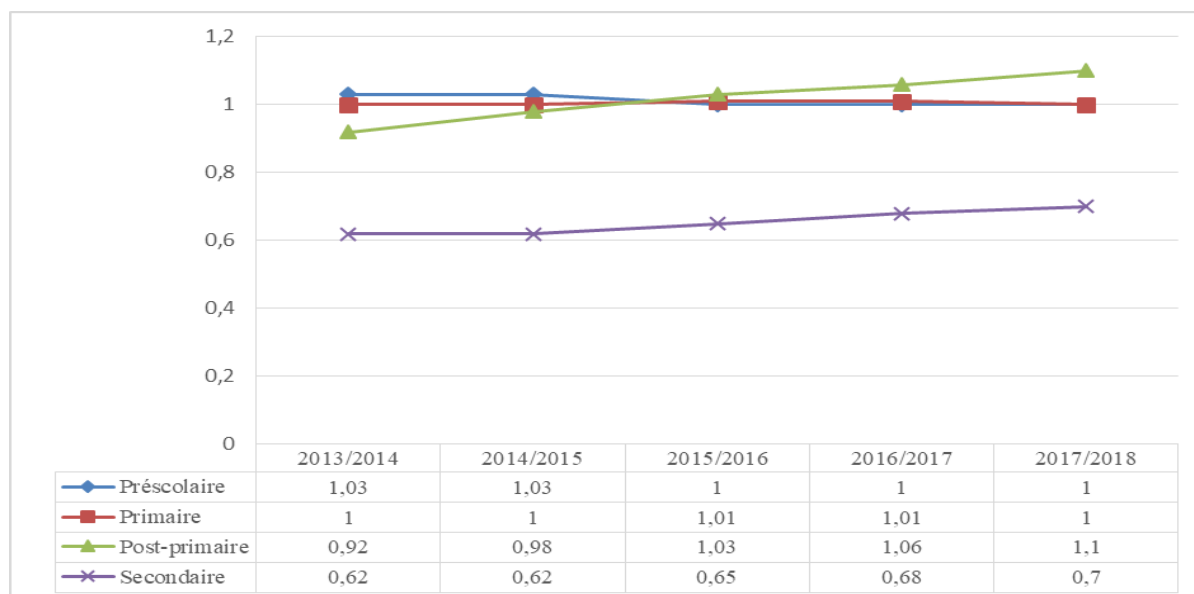


Source : annuaire statistique 2018 (DGESS/MENA)

En ce qui concerne la scolarisation, les disparités entre filles et garçons tendent à s'éliminer depuis 2013/2014 mais elles demeurent toujours en défaveur des filles au secondaire. Par contre, à partir de 2015/2016, la tendance s'est inversée au post-primaire créant ainsi des disparités en défaveur des garçons jusqu'en 2017/2018. En effet, l'indice de parité du TBS à ce niveau a évolué de 1,03 à 1,10 au cours de cette période.

Le graphique ci-après indique l'évolution de l'indice de parité du TBS entre 2013/2014 et 2017/2018 :

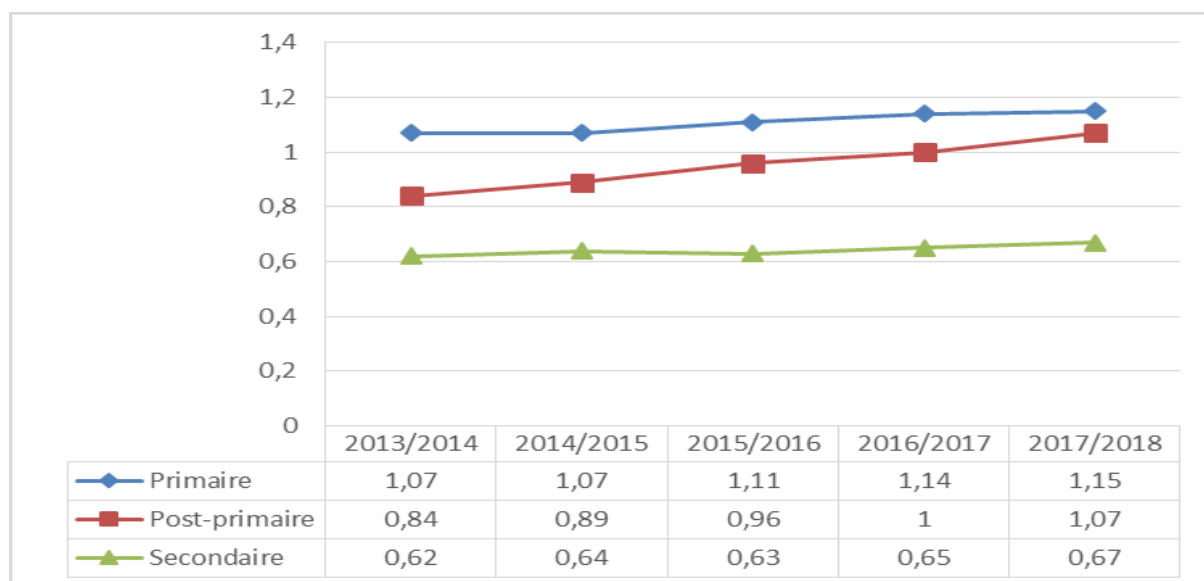
Graphique 11 : Evolution de l'indice de parité du TBS entre 2013/2014 et 2017/2018



Source : DGESS/MENA (annuaire statistique 2018)

En matière d'égalité et d'équité dans l'accès à l'enseignement supérieur, l'indice de parité du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants entre filles/garçons qui était de 0,5 en 2015/2016 est resté stable en 2016/2017. Aussi, la proportion des filles en 2016/2017 par rapport à l'effectif des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés qui est de 33,6%, est en hausse de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2015/2016. Par ailleurs, on note une amélioration de l'Indice de parité des sexes (IPS) dans le privé avec 0,7 contre 0,5 au public. Dans le domaine des œuvres sociales, 35,2% des étudiants en situation de handicap bénéficient d'un appui spécifique comblant ainsi la Cible PNDES prévue qui est de 11%. Bien que le nombre de bénéficiaires de la bourse ait connu une croissance moyenne annuelle de 16,3% ces cinq dernières années, l'indice de parité fille/garçon est passé de 0,9 à 1,0 en 2017 établissant ainsi la parité fille/garçon pour les bénéficiaires de la bourse.

En matière d'achèvement, en dehors du secondaire où jusqu'en 2017/2018 l'indice de parité du taux d'achèvement est resté à 0,67 les disparités sont en faveur des filles au primaire (1,15 en 2017/2018) et au post-primaire (1,07 en 2017/2018). L'évolution de l'indice de parité du taux d'achèvement est présentée dans le graphique ci-après :

Graphique 4 : Evolution de l'indice de parité du taux d'achèvement entre 2013/2014 et 2017/2018

Source : DGESS/MENA (annuaire statistique 2018)

Pour les aspects liés au sexe, les disparités sont en faveur des filles au primaire en ce qui concerne la survie scolaire. En effet, sur 1 000 filles entrées au CP1 en 2017/2018 ; 736 atteindront la classe de CM2 parmi lesquelles 682 obtiendront le CEP, alors que sur 1 000 garçons entrés au CP1, 646 atteindront le CM2 parmi lesquels 612 obtiendront le CEP.

Cible 4.6 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

La situation d'alphabétisation au Burkina Faso connaît des avancées. En 2014, le taux d'alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus était estimé à 34,5%. Les hommes ont un taux d'alphabétisation de 44,3% contre seulement 26,1% pour les femmes. Selon le milieu de résidence, l'analphabétisme est plus accentué en milieu rural. En effet, le taux d'alphabétisation en milieu rural est de 23% contre 64% en milieu urbain.

Les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation ont été possibles grâce aux efforts consentis par l'Etat burkinabè et ses partenaires depuis plusieurs années dans les différents niveaux du système éducatif.

En matière de réalisation d'infrastructures scolaires, le nombre de salles de classe construites au niveau de l'éducation préscolaire a été de 244 salles entre 2016 et 2018. Sur la même période, les constructions ont été de 3 771 salles de classe au primaire, 1 928 salles au post-primaire et 408 salles au secondaire.

De plus, le recrutement, la formation et le déploiement d'enseignants en nombre important ont permis d'améliorer la scolarisation au Burkina Faso. Ainsi, les effectifs des enseignants du primaire ainsi que ceux du post-primaire et secondaire sont passés respectivement de

35 617 à 80 713 et de 12 257 à 27 094 entre 2007/2008 et 2017/2018. Les efforts se traduisent également par la mise en œuvre d'actions de mobilisation sociale pour favoriser la scolarisation dans les zones où la demande est faible. Il s'agit principalement d'activités de sensibilisation à l'endroit des communautés et des subventions de l'Etat aux filles de la classe de CP1 pour la cotisation des associations des parents d'élève.

Aussi, des écoles et des établissements ont été dotés, de vivres pour la cantine scolaire pour une dotation budgétaires de 7,76 milliards de FCFA. Pour 2017 et 2018, les progrès enregistrés ont été confortés par l'application du principe de la gratuité de l'enseignement de base public les efforts se traduisent par l'inexistence de frais de scolarité, la dotation de ressources financières aux communes pour le fonctionnement courant des écoles, la dotation gratuite de manuels et de fournitures scolaires au primaire ainsi que par la réduction des frais de scolarité et la subvention des manuels scolaires au post-primaire et au secondaire. De 2009 à 2018, ce sont 52,34 milliards de FCFA et 6,70 milliards de FCFA qui ont été dépensés respectivement pour les fournitures scolaires et le fonctionnement courant des écoles.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les efforts sont également faits à plusieurs niveaux. Au plan institutionnel, il s'agit de la création et de l'ouverture d'institutions d'enseignement supérieur dans les 13 régions en vue de désengorger les grandes universités, de créer de filières appropriées selon les potentialités de chaque région mais aussi de rapprocher l'étudiant à sa sphère familiale. Cela s'est traduit en 2017 par l'érection de trois Centres Universitaires Polytechniques (CUP) en universités, la création et l'ouverture en 2017 de trois (03) nouveaux CUP ainsi que la création du CUP de Tenkodogo ; la création de l'Université virtuelle et de seize (16) espaces numériques ouverts (ENO) et la création des CUP de Manga, Banfora et Ziniaré en 2018.

Au plan infrastructurel, il s'agit de l'achèvement des restaurants universitaires sur chaque site d'université ou de CUP dont un de 600 places pour chaque nouvelle université (Fada N'Gourma ; Dédougou, Ouahigouya) ; un de 300 places à l'UNB et un de 700 places à l'UO2 ; des travaux de construction de deux amphithéâtres jumelés de 750 places et d'un amphi de 2 500 places sont en cours à l'Université Ouaga II (UO 2) ; d'un complexe d'amphis de 750 500 et 300 places sont en cours à l'UNZ ; la construction en cours d'une cité de 1 500 lits à l'UNB ; la construction en cours d'une cité de 1 500 lits à l'UO2 ; la sélection des partenaires pour la construction de 04 cités universitaires dont un de 1 000 lits, la réalisation des gros œuvres des sièges de l'Université Virtuelle et des 3 ENO, l'acquisition de 135 bus au profit des universités et grandes écoles du Burkina .Toutes ces actions ont été consolidées par le recrutement d'ATER pour renforcer le vivier des enseignants du supérieur ; l'ouverture du recrutement des assistants d'universités et des chercheurs aux travailleurs publics titulaires des diplômes et l'organisation de concertations avec tous les acteurs pour parvenir au rétablissement des années académiques dans toutes les universités publiques avec l'élaboration d'une feuille de route .

En terme de difficultés majeures à adresser au niveau de l'éducation, on note (i) le problème de surpeuplement des grandes universités, (ii) la faible capacité d'accueil à tous les niveaux du système éducatif, (iii) la faible couverture des services sociaux au profit des étudiants, (iv)

l'insuffisance du financement de l'éducation, (v) les pesanteurs sociales notamment celles en défaveur des filles (mariage précoce des filles) et enfin, (vi) le contexte sécuritaire. En effet, le contexte sécuritaire a entraîné la fermeture de plusieurs établissements aussi bien au primaire et au secondaire. Outre ces difficultés, on note l'existence de plusieurs écoles sans points d'eau moderne, la faible couverture du territoire en connexion internet et le faible niveau d'instruction de la population.

En termes de perspectives, il est envisagé le démarrage du Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur d'un cout de 70 millions de dollars US qui offre de réelles perspectives pour l'amélioration de l'accès, le renforcement et le soutien à la qualité de l'enseignement supérieur et des apprentissages, l'amélioration de la fourniture des services sociaux, l'appui à la gouvernance et la promotion et intégration du genre. Dans le domaine de l'éducation non formelle, le démarrage du "Programme présidentiel d'alphabétisation/Formation en faveur des adolescents, jeunes et adultes" (PAFAJA) permettra de renforcer les capacités et les compétences des populations à travers une alphabétisation d'envergure. A terme, 900 000 adultes seront alphabétisés et formés à des métiers, 30 000 adolescents au moins seront alphabétisés et insérés dans le système formel pour les plus jeunes ou formés et installés pour les plus âgés.

D'une manière générale, le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation permettra de réaliser des progrès importants en lien avec les cibles de l'ODD 4.

ODD 5 : REALISER L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

L'ODD 5 s'inscrit dans l'axe 2 du PNDES relatif au développement du capital humain, plus particulièrement dans l'effet attendu : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement. Aussi, cet objectif est en cohérence avec l'axe 1 au niveau de l'effet 1 relatif au renforcement de la sécurité et de la protection civile.

Les politiques et stratégies qui contribuent à l'atteinte des cibles ODD sont entre autres: la politique nationale genre, la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin, la stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfant, la stratégie nationale de promotion et de protection de la jeune fille, le plan stratégique 2016-2020 pour l'élimination des mutilations génitales féminines (MGF) au Burkina Faso, de la stratégie nationale de la sécurité intérieure Pour l'opérationnalisation de ces politiques et stratégies, le Burkina Faso a élaboré et met en œuvre des projets et programmes. Il s'agit notamment du programme intégré d'autonomisation de la femme (PIAF), le sous-projet SWEDD « entreprendre au féminin », le sous-projet SWEDD « lutte contre le mariage d'enfants », le sous-projet « école des maris et futurs époux », le sous-projet « éducation des filles », le Fonds d'appui aux activités génératrices de revenus des femmes (FAARF), le Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes (PAE/JF), le Programme d'appui au

renforcement de la sécurité intérieure au Burkina Faso (PARSIB) et l'engagement de développement danois.

Pour l'atteinte de cet objectif, deux (02) cibles accélératrices ont été priorisées à savoir les cibles 5.2 et 5.5.

Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

Le Burkina Faso a consenti des efforts en matière de lutte contre toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

Dans le domaine de l'élimination des violences physiques, psychologiques, sexuelles et autres, l'annuaire statistique 2017 sur les infractions impliquant les femmes et les mineurs du Ministère de la sécurité affiche que le nombre de femmes et filles victimes de violences est de 5796 (2374 filles et 3422 femmes). Ces violences portent sur l'atteinte à l'intégrité physique et à la vie, les violences morales, psychologiques et sexuelles. Sur la base des données des annuaires statistiques 2015, 2016 et 2017 des infractions impliquant les femmes et les mineurs du Ministère de la sécurité et des projections démographiques 2007-2020 de l'INSD, une (01) femme/fille sur 82 295 est victime de harcèlement sexuel en 2015 contre une (01) femme/fille sur 147 150 en 2017. De façon générale, une (01) femme/fille sur 1 752 est victime de violence en 2017 (rapport de la population féminine en 2017 sur le nombre de cas de violences exercées sur les femmes et des filles en 2017).

Ces progrès sont dus à l'adoption des lois 25-2018/AN portant code pénal qui renforce l'arsenal juridique de la répression de toutes les formes de violences exercées sur les femmes et filles, et 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes.

Par ailleurs, pour faciliter l'accès à la justice des personnes en difficulté dont les femmes, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires a mis en place le Fonds d'assistance judiciaire.

En plus, un centre de prise en charge intégrée des victimes de violences basées sur le genre a été créé et de nombreuses séances de sensibilisation sur les Violences à l'égard des femmes et des filles ont été organisées dans les 13 régions du pays. En 2016, le pays a procédé à la formation des officiers de police judiciaire, des organisations féminines, des journalistes sur les droits de la femme, la lutte contre les violences, la prise en charge des victimes et l'opérationnalisation du centre de prise en charge des victimes. En 2017, des conférences débats sur le genre et SSR ont été organisées au profit des élèves ; des séances d'information de la loi sur les VEFF et le fonds d'assistance judiciaire ; des journalistes/animateurs de radios locales et communautaires sont formés sur les violences basées sur le genre et une opération « une femme, un acte de naissance, une carte nationale d'identité » au profit de

17 820 femmes a été organisée. En 2018, il faut relever la réalisation d'une étude d'évaluation des textes juridiques, cadres ou mécanismes existants en matière de promotion des droits de la femme et lutte contre les violences. Le pays a élaboré un plan d'actions de prise en charge intégrée (juridique, sanitaire, psychosociale) des victimes de violences basées sur le genre et de protocoles de collecte d'informations sur les survivants de violences basées sur le genre ainsi que la mise en place d'une base de données sur les violences faites aux femmes et aux filles.

Dans le domaine de la promotion de l'élimination des MGF/excision, les actions ont consisté à l'organisation de séances de sensibilisation dans toutes les provinces (45) et communes (351), à l'organisation d'audiences foraines sur l'excision, l'appui financier aux brigades de gendarmerie et de commissariats de police pour la sensibilisation, la dissuasion et la répression sur les MGF ; la prise en charge des filles victimes de l'excision, la formation des acteurs de promotion de l'élimination des MGF (travailleurs sociaux, de la santé, animateurs des réseaux/ONG ou associations) en technique d'animation des discussions en petits groupes, en techniques de réparation des séquelles et complications de l'excision. En plus, des cérémonies de déclarations publiques d'abandon des MGF dans les villages des provinces à forte prévalence ont organisées. Notons également l'introduction de modules sur les MGF dans les curricula d'enseignements scolaires et professionnels (écoles de santé) et la mise en place d'un numéro vert (SOS excision : 80 00 11 12) pour la dénonciation des cas d'excision.

En matière de promotion de l'abandon du mariage d'enfants, les actions ont consisté à la mise en place et la tenue régulière des sessions de la plateforme multisectorielle de prévention et d'élimination du mariage d'enfants, la réalisation d'une étude de base et d'une étude d'évaluation d'impact ont été faites dans les régions du Centre-est, des Hauts bassins, du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et de l'Est. Les actions ont également concerné l'adaptation des documents stratégiques que sont le curriculum et le guide d'animation, la réalisation d'activités de communication de masse (conférences, caravane), le mariage d'enfants, le recrutement d'une ONG et de 42 Organisations à base communautaire pour la mise en œuvre des activités terrain du sous projet « Sukaabe rewle⁶ ». Des efforts substantiels ont été fournis pour la prise en charge psychosociale et professionnelle de milliers d'adolescent(e)s victimes ou à risque de mariage d'enfants à travers les centres de prise en charge et des centres de formation professionnelle des aides familiales.

A cela, il faut ajouter la réalisation de séances de plaidoyers auprès des leaders communautaires dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Sahel, du Nord, des Hauts Bassins et du Centre Nord ainsi que la formation des acteurs de la chaîne judiciaire dans les régions de l'Est et du Sud-Ouest sur le mariage d'enfant.

Au regard de ces renseignements, la lutte contre les violences connaît des progrès ces dernières années. Le rapport annuel 2017 de performance du Ministère de la sécurité indique que sur l'ensemble des actions, l'impact est positif. En effet, le pays a développé de

⁶ Mariage d'enfants

nombreuses initiatives au titre desquelles, on peut citer le forum national sur la sécurité (tenu du 24 au 26 octobre 2017) qui a formulé deux (02) recommandations (recommandation 8 et 10) importantes à savoir : l'élaboration d'un programme de prévention de la lutte contre les violences sexuelles et domestiques et un autre programme relatif aux enfants en situation de rue. Dans cette même dynamique, le programme sécurité intérieure du Ministère de la sécurité intègre à en son action "Garantir le maintien de l'ordre public" des activités de police judiciaire sur toute l'étendue du territoire, la coordination des activités et la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes. Aussi, il existe des séances de sensibilisation et d'encadrement sur l'étendue du territoire qui visent à inciter la participation communautaire dans la promotion des droits humains.

Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique .

La participation des femmes au processus de développement a toujours été au cœur des engagements de l'Etat.

En matière de participation des femmes aux postes électifs, la proportion des sièges occupés par les femmes au parlement burkinabè est de 11,81% en 2016, soit quinze (15) députés sur les cent vingt-sept (127) députés contre 18,90% en 2012 soit vingt-quatre (24) députés sur cent vingt-sept (127). Quant à la proportion des femmes conseillères municipales, elle est de 12,68 %, soit 2 359 conseillères sur les 18 602 conseillers élus en 2016 (annuaire statistique femme et genre 2016) contre 21,04% soit 3 906 conseillères sur 18 565 conseillers élus en 2012.

Malgré le vote de la loi n°010-2009/AN portant fixation de quotas de 30% de l'un et l'autre sexe aux élections législatives et municipales au Burkina Faso, le nombre de femmes aux postes électifs a régressé.

Pour l'application de cette loi, les partis politiques ont été informés et sensibilisés sur le contenu de la loi et sur la problématique du positionnement des femmes sur les listes de candidatures. Aussi, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, les femmes candidates ont régulièrement bénéficié de renforcement de capacité en leadership et organisation de campagnes électorales. Des sessions de renforcement des capacités en leadership féminin et en techniques de plaidoyer ont été organisées au profit des associations et des fora régionaux sur la participation citoyenne des femmes entre 2015 et 2017. Pour la journée internationale de la femme de 2018 organisée conjointement avec le 5^{ème} forum national des femmes, le Burkina Faso a retenu le thème suivant : « la participation de la femme à la gouvernance : état des lieux, défis et perspectives », avec un accent particulier sur la gouvernance politique et économique.

S'agissant des femmes nommées aux hauts postes de l'administration publique (Ministre, Secrétaire général de ministère, Président d'institution, de Gouverneur, de Haut-commissaire et de Préfet), même si leur présence en nombre reste faible au niveau des postes de décision, des progrès ont été réalisés. En 2016, pour l'ensemble de ces postes de nomination, on dénombre 71 femmes sur les 483 postes, ce qui donne une proportion de 14,70%. En 2017, l'effectif des femmes nommées à ces postes est passé à 78 sur les 483 nominations, soit une proportion de 16,15%.

En ce qui concerne l'entreprenariat des femmes, il est admis que la création d'entreprises est un facteur important pour l'autonomisation économique de la femme et partant du développement durable du pays. Fort de cela, il est inscrit dans le PNDES la parité en termes de proportion des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneures à l'horizon 2020, soit 50%.

Pour ce qui est de la proportion de femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs, selon l'annuaire statistique femme et genre de 2016, elle est de 19,71%.

Pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso, plusieurs actions ont été menées. Il s'agit entre autres de la création d'une Direction générale de l'autonomisation économique de la femme au ministère en charge de la femme ; de l'octroi à la maison de l'entreprise d'un montant de 20 500 000 FCFA pour accompagner les femmes dans la formalisation de leurs entreprises. En outre, depuis 2016 plus de 2 milliards de FCFA ont été octroyés chaque année aux femmes sous forme de crédits ou de dotations en moyens de production au titre du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) et du Programme intégré d'autonomisation de la femme. Pour l'accès des femmes aux ressources de production, il faut souligner la priorisation des femmes dans l'attribution des terres nouvellement aménagées par l'Etat. Les journées internationales de la femme et de la femme rurale ont été également célébrées dans le but de la promotion de la participation de la femme au développement. En 2017, des causeries sur les procédures d'acquisition de l'attestation de possession foncière rurale ont été organisées et des femmes rurales ont été dotées en intrants (engrais).

Malgré les efforts pour promouvoir l'autonomie, le statut de la femme burkinabè et les lois adoptées pour protéger ses droits, des formes de violences issues de pratiques traditionnelles demeurent présentes (mariage précoce ou forcé, lévirat, mutilations génitales féminines, bannissement des filles refusant le mariage forcé, etc.). Elles restent victimes de préjugés et de pratiques rétrogrades, les femmes burkinabè sont défavorisées dans leur vie quotidienne et cela dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Au niveau des services de sécurité, il faut relever des difficultés d'ordre organisationnel et opérationnel tel que le maillage des services de sécurité sur le territoire national et l'inexistence de services spécifiques qui traitent des questions relatives aux violences faites aux femmes et aux filles dans les commissariats de police ou dans les brigades de gendarmerie.

Quant aux difficultés liées à l'entrepreneuriat féminin, elles s'expliquent par le faible accès aux crédits, le faible niveau de qualification des femmes, la faiblesse de la capacité financière des femmes, les pesanteurs socio-culturelles et les contraintes familiales ainsi que les

difficultés des femmes à obtenir certaines pièces requises à la formalisation, notamment le titre d'occupation et le certificat de résidence, les factures d'eau et d'électricité, etc.

Aussi, les causes de cette sous-représentation des femmes aux instances décisionnelles se fondent essentiellement sur l'existence et la persistance des pesanteurs socioculturelles, le rôle reproductif de la femme, le faible niveau de scolarisation des femmes, leur faible capacité en leadership, le mauvais positionnement sur les listes mais surtout leur niveau de pauvreté élevé. La sous représentativité des femmes aux postes nominatifs pourrait s'expliquer par l'absence d'un texte et de directives claires pour les nominations.

En perspective, il est prévu la mise en place prochaine des cellules VEFF dans tous les tribunaux de grandes instances, dans les commissariats et les brigades de gendarmeries pour renforcer le système de protection des droits des femmes, l'adoption du code des personnes et de la famille relue, la construction des centres de prise en charge des violences basées sur le genre dans toutes les provinces, la mise en place d'un fonds d'assistance judiciaire pour les femmes victimes de violence.

La lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes passera par le développement de stratégies plus affinées dans le cadre de l'information et de la sensibilisation des populations et le durcissement de la répression pour l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles. Pour ce faire, il serait nécessaire d'une part de renforcer les capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité et d'autre part de renforcer leurs formations sur les violences faites aux femmes et aux filles.

Pour améliorer la représentativité des femmes dans les instances de décision, un processus de relecture de la loi sur le quota est engagé afin d'améliorer le positionnement des femmes sur les listes de candidatures (liste alternée) des partis politiques avec des mesures plus contraignantes (rejet de la liste en cas de non-respect).

Pour améliorer la situation économique des femmes, le Président du Faso lors du dialogue direct du 08 mars 2018 a aussi pris les engagements ci-après : lutter contre les violences à l'égard des femmes et des filles; promouvoir les activités économiques des femmes; renforcer l'accès des femmes aux facteurs de production; promouvoir l'entrepreneuriat féminin par l'allocation de trois (03) milliards de francs FCFA pour l'acquisition de technologies au profit des femmes de 2018 à 2020, renforcer les cadres de rencontres et de promotion des activités socio-économiques des femmes que sont les maisons de la femme ; l'effectivité de la mesure d'octroi de 25 à 30% des terres aménagées aux femmes sur toute l'étendue du territoire ; la restructuration du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) et son rattachement au Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la Famille (MFSNF) comme tutelle technique (le rattachement est effectif) et la relecture des textes juridiques, législatifs et réglementaires relatifs à la protection et à la promotion des droits de la femme et de veiller à leur application effective.

En plus, des actions d'autonomisation de la femme se poursuivront par l'appui à la formation professionnelle des jeunes filles, l'octroi des technologies aux femmes pour leurs productions, l'accompagnement des femmes pour l'écoulement de leur production.

Il est également prévu le financement des entrepreneures sous forme de crédit d'investissement, le financement des associations et groupements féminins sous forme de fonds de roulement (projet "entreprendre au féminin") et l'implantation d'unités économiques de production et de transformation au profit des femmes dans les 13 régions en 2018 et dans les 45 provinces en 2019.

ODD 6 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GERES DE FAÇON DURABLE

L'ODD 6 est mis en œuvre au niveau national à travers l'axe 2 du PNDES « développer le capital humain » et l'axe 3 « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ».

Plus spécifiquement, deux effets attendus du PNDES concourent à sa mise en œuvre : l'effet attendu (i) l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti ; et l'effet attendu (ii) : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées. C'est également un facteur essentiel pour le développement dans plusieurs domaines notamment la santé, l'éducation, l'agriculture, l'énergie et l'environnement.

Au niveau national pour la mise en œuvre de l'ODD 6, il a été élaboré la Politique Sectorielle « Environnement, eau et assainissement » (PS-EEA) et la Stratégie nationale de l'eau (SNE) à l'horizon 2030.

Une des avancées majeures en matière d'eau et d'assainissement au Burkina Faso est la constitutionnalisation du droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit fondamental de l'homme en 2015. Aussi, les différents programmes en matière d'eau et d'assainissement mettent l'accent sur l'approche service et l'approche fondée sur les droits humains.

Au total, trois (03) cibles ont été retenues au niveau national pour le suivi de l'ODD 6. Il s'agit des cible 6.1, 6.2 et 6.5.

Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

Dans le domaine l'eau, le Burkina Faso a entrepris un certain nombre d'actions visant respecter l'engagement présidentiel « zéro corvée » en 2020. Cet engagement se fonde sur le droit inaliénable de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement que consacrent les instruments juridiques au Burkina Faso.

En matière d'accès universel à l'eau potable, le taux national d'accès à l'eau potable est de 74% en 2018, de 73,4% en 2017 contre un taux de 71,9% en 2015, soit une progression de 2,1 points de pourcentage entre 2015 et 2018. L'indicateur a évolué de 0,5, 1 et 0,6 point de pourcentage respectivement entre 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. En milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable s'est établi à 91,1% en 2018 contre 91,7% en 2017. En 2015, ce taux était de 89,9%. Quant au milieu rural, le taux d'accès à l'eau potable est passé donc de 65% en 2015 à 66,2% en 2017, puis à 67,3% en 2018. Le nombre de villages sans accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 360 en 2015 à moins de 200 en 2017 avec pour ambition de n'avoir aucun village n'ayant pas accès à l'eau potable à l'horizon 2020.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable dans les écoles et les centres de santé, en 2018, le taux d'équipement des écoles en point d'eau potable est de 58,3% contre 53,1% en 2016, soit une progression de 5,2 points de pourcentage. Le taux d'équipement des centres de santé en point d'eau potable est de 82,1% en 2018 contre 75,2% en 2016, soit une amélioration de 6,9 points de pourcentage.

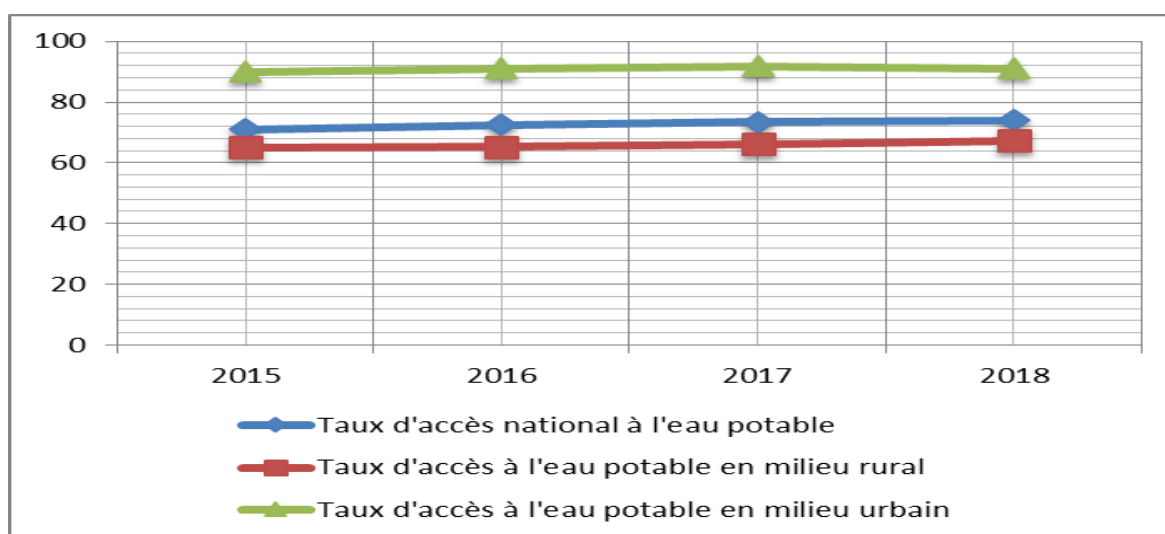
Cette progression du taux d'accès a été possible grâce aux réalisations d'infrastructures d'Accès à l'Eau Potable qui a permis de desservir une population additionnelle de 615 650 personnes en 2017, portant le nombre total de population desservie à 14 084 477 en 2017. Au total de 2016 à 2018, une population additionnelle de 633 195 personnes a été desservie en eau potable dont 431 541 personnes en milieu rural. Elles sont également les fruits des investissements réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du projet Ziga 2, la capacité de production de la station de traitement de Ziga est passé de 90 000 m³/jour à un total de 240 000 m³/jour, d'où environ 150% d'augmentation de capacité pour répondre aux besoins en eau des populations. En milieu urbain, 63 292 Branchements Particuliers (BP) et 102 Bornes Fontaines (BF) ont été réalisés entre 2016 et 2017. Cela a contribué à accroître le niveau du service en milieu urbain.

Aussi, en vue d'améliorer, le niveau de service pour les couches défavorisées, l'office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) met en œuvre des programmes spécifiques de branchement particuliers à des couts subventionnés dans les zones péri-urbaines (zones à habitat spontanée, quartiers non loti) qui sont des zones défavorisées pour la fourniture de l'eau potable et les services d'assainissement.

En milieu rural, au total 226 nouveaux AEPS/PEA, 46 réhabilitations d’AEPS/PEA, 3 955 nouveaux forages équipés de pompes et 1 632 réhabilitations de forages ont été réalisés entre 2016 et 2017.

Entre 2016 et 2018, grâce aux investissements structurants entrepris dans le cadre du volet « eau et assainissement » du PNDES, 6 446 forages neufs ont été réalisés et 2 447 réhabilités. On note la réalisation de 378 points adductions d’eau potable et la réhabilitation de 69 et Cinq (05) réseaux d’Approvisionnement en eau potable (AEP) multi-villages ont été également réalisés sur la même période.

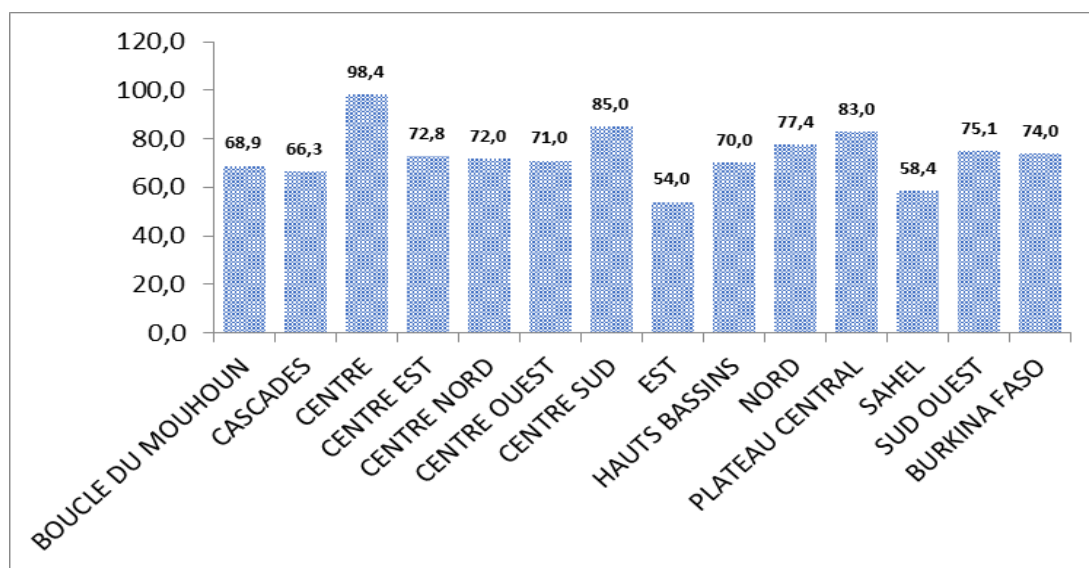
GRAPHIQUE 13 : EVOLUTION DU TAUX D’ACCÈS À L’EAU POTABLE



Source : INOH/MEA 2018

A l’échelle régionale, des disparités existent en matière d’accès à l’eau potable. La région du Centre est la région ayant enregistré le plus fort taux avec un taux d’accès de 98,4%. La région de l’Est a connu le plus faible niveau d’accès potable avec 54%. Aussi, cinq (05) régions (Centre, Centre Sud, Nord, Plateau Central et Sud-Ouest) ont un taux supérieur à la moyenne nationale.

Graphique 14 : Taux d'accès à l'eau potable par région



Source : INOH/MEA 2018

Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, a des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

L'assainissement et hygiène constituent un facteur majeur quant à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des populations. Ces dernières années, les progrès ont été enregistrés par le pays dans le domaine l'accès des ménages à l'assainissement.

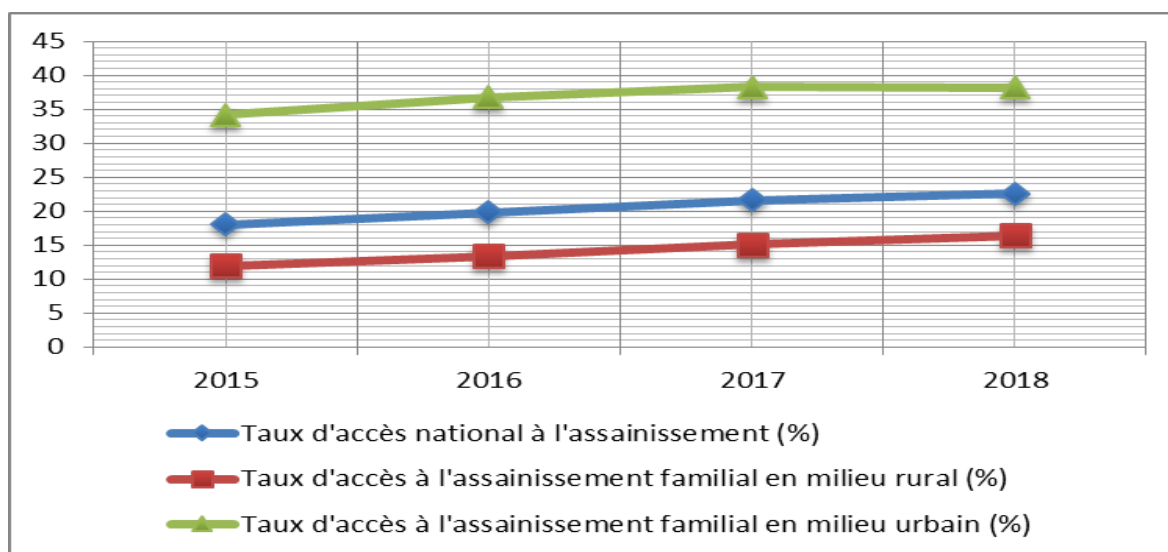
En matière d'assainissement et d'hygiène, le taux d'accès national à l'assainissement est passé de 18% en 2015 à 22,6% en 2018, soit une progression globale de 4,2 points de pourcentage. Le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural est passé de 12% en 2015 à 16,4% en 2018, soit une augmentation de 4,4 points de pourcentage. En milieu urbain, Il est passé de 34,2% en 2015 à 38,2 % en 2018, soit une progression de 4 points de pourcentage.

En matière d'amélioration de l'accès à l'assainissement dans les écoles, les centres de santé et les lieux publics, le taux d'équipement des écoles primaires en latrine est passé de 67,1% en 2016 à 72,4% en 2018, soit une progression de 5,3%. Quant à l'équipement des centres de santé en latrine, le taux est passé de 88,2% en 2016 à 90,3% en 2017, soit une progression de 2,1%.

Ces avancées entre 2015 et 2017, s'explique par la réalisation en milieu rural de 25 302 latrines familiales, 28 035 puisards domestiques, 2 664 latrines institutionnelles (écoles + CSPS + lieux publics) et la réhabilitation de 3 233 latrines familiales. En milieu urbain, 20 492 latrines familiales, 8 164 puisards familiaux, 42 latrines scolaires ont été réalisés et 67 latrines publiques réhabilitées. Notons aussi, la construction de 2 Stations de traitement de boues de vidange (STBV) (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso).

En plus, dans le cadre de l'éradication de la Défécation à l'Air Libre (DAL) en milieu rural dans un contexte de changement de comportement, au total, depuis 2015, 1 342 villages et secteurs sont touchés par le déclenchement et 390 villages et secteurs ont été déclarés FDAL, tandis que 159 villages ayant déclenché l'initiative, ont été certifiés FDAL. Cette performance est due aux efforts conjugués de l'ensemble des acteurs notamment l'apport supplémentaire des partenaires techniques et financiers et les ONG et associations actives dans ce domaine (UNICEF, Eau Vive, WaterAid, Welthungerhilfe, IRC, SNV, Programme Faso).

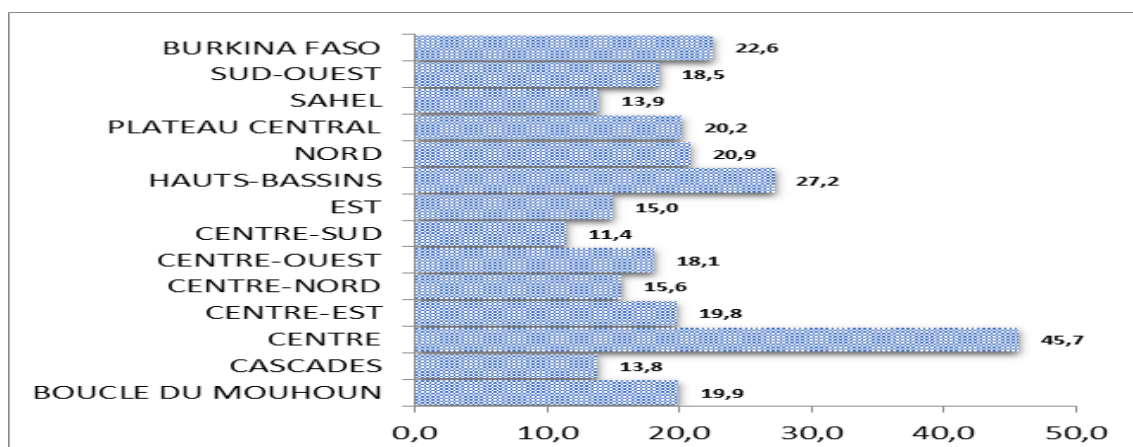
Graphique 15 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement



Source : INOH/MEA 2018

Pour l'accès à l'assainissement au niveau régional, le taux varie de 11,4% dans la région du Centre-Sud, niveau le plus bas à 45,7%, niveau le plus haut, dans la région du Centre. On note également que deux (02) régions (Haut-Bassins et du Centre) ont un taux supérieur à la moyenne nationale.

Graphique 16 : Taux d'accès à l'assainissement par région



Source : INOH/MEA 2018

Cible 6.5 : D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.

La gestion intégrée des ressources en eau constitue un enjeu important pour le pays. C'est la raison pour laquelle le pays s'est doté d'un système de gestion de ses ressources en eau.

En termes de mobilisation des ressources en eau de surface, (11) nouveaux barrages ont été réalisés sur la période 2015-2018. Le nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités a été porté à 22 sur la même période. Ce qui a permis de faire passer la capacité de stockage en eau de surface à 6 135 milliards de m³ en 2018. La proportion des retenus d'eau de surface avec protection des berges est passée de 13% en 2015 à 17% en 2018, soit une progression de 4 points. Concernant les agences qui disposent d'un Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), on note qu'en 2017 deux (02) agences de l'eau (Cascades et Mouhoun) sur cinq (5) disposent d'un SDAGE, soit une proportion de 40%. Le processus de ceux de Gourma et de Liptako sont en cours.

Les progrès enregistrés dans la protection des berges des retenus d'eau de surface sont dus principalement à : (i) la délimitation des bandes de servitudes de 7 barrages dans les provinces du Seno, Namentenga, de la Gnagna, du Yagha et (ii) la mise en place et la restructuration des Comités Locaux de l'Eau.

En matière de gestion des eaux transfrontalières, le territoire du Burkina Faso est à cheval sur trois (03) bassins versants internationaux : le Bassin de la Comoé, le Bassin de la Volta et le Bassin du Niger. A ce jour, la proportion de bassins hydriques transfrontaliers disposant d'un dispositif de coopération opérationnel est 66,67%, c'est-à-dire deux (02) bassins sur trois (03). Il s'agit de l'autorité du bassin de la volta (ABV) et l'autorité du bassin du Niger (ABN). L'autorité du bassin Comoé Bia et Tanon (ABCBT) est en cours d'opérationnalisation.

En plus de ces dispositifs de coopération , le Burkina a signé des accords bilatéraux avec deux pays voisins : il s'agit du Comité Transfrontalier de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du bassin du Sourou (CTGS) et du Comité technique conjoint pour la GIRE (CTC GIRE) signé avec le Mali ainsi que du Comité Technique conjoint sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (CTC-GIRE) signé avec le Ghana.

En vue d'une appropriation nationale de l'ODD 6, deux événements majeurs pilotés par le MEA ont permis à l'ensemble des parties prenantes de comprendre les enjeux de cet ODD et de discuter et prendre des engagements pour sa réalisation. Il s'agit du troisième forum national de l'Eau sur le thème : « Gestion partagée et inclusive pour l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD) Eau et Assainissement au Burkina Faso » qui a réuni plus de 700 participants en février 2018 et le colloque international sur le thème : « vers l'hygiène et l'assainissement durable pour tous » qui a réuni plus de 180 participants en septembre 2018.

Par ailleurs, en fin 2018, douze (12) services police de l'eau (SPE) étaient opérationnels. Ces services ont pour objectif la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Les actions clés menées ont concerné entre autres, la sensibilisation des populations sur le respect et l'entretien des limites de bandes de servitudes des barrages, sur la gestion des

ouvrages de retenues et des cours d'eau, le paiement de la contribution en matière d'eau par les entreprises (BTP ou industrielle), les orpailleurs, les éleveurs agriculteurs ou tout individu/structure menant une activité nécessitant un prélèvement et/ou une altération de la nature de l'eau et suivi du respect de la qualité des eaux (eau en sachet, eau en bouteille, eau distribuée par les particuliers ..).

En dépit des efforts fournis, dans le domaine de l'eau, le pays connaît une baisse des niveaux des nappes mettant ainsi en péril la garantie de l'accès à l'eau potable (dénoyage des pompes dans la zone de Tenkodogo, Koupéla). Il y a une faible maîtrise de la cartographie des nappes souterraines et de son hydrodynamisme et un contexte Hydrogéologique difficile. En plus, le Burkina Faso fait face à l'impact du changement climatique qui affecte la situation des barrages (ruptures de barrages, ensablements précoces des ouvrages...). L'occupation anarchique des sols, dégradation de l'environnement, la croissance démographique sont également des défis auxquels le pays doit répondre.

En matière d'assainissement, les défis sont liés au changement de comportement, à la mobilisation des financements pour la réalisation des réseaux collectifs d'assainissement dans les grandes villes, pour la construction, des STEP et des STBV dans les villes et au faible niveau des investissements publics.

Les défis se rapportant à la gestion intégrée de l'eau sont liés à l'insécurité qui ne favorise pas l'accès à certains sites pour les travaux, la faible capacité technique de certaines entreprises qui n'ont pas pu exécuter leurs contrats, le retard dans la mise en œuvre des PGES.

En perspective, le Burkina Faso prévoit conduire deux(02) réformes stratégiques, à savoir : L'élaboration d'une nouvelle politique tarifaire de l'eau dans le milieu rural et semi-urbain et d'une stratégie de PPP et son mécanisme réglementaire dans le secteur de l'eau en zones rurale et semi-urbaine. Les deux référentiels en question sont en attente d'adoption par le conseil des ministres. En outre, plus de 1 000 forages ont été lancés, la poursuite de la mise en œuvre des programmes nationaux PN-AEP ; AN-AEUE ; PN-GIRE et PNAH ainsi que la mise en œuvre du projet AEP-Multi village financé par DANIDA.

Par ailleurs des investissements structurants sont en cours de réalisation et devraient faire progresser les cibles de l'assainissement. Cela porte sur : (i) la réalisation de 50 km de réseau d'assainissement collectif dans la ville de Bobo Dioulasso et à Ouagadougou ;(ii) la réalisation de la station d'épuration (STEP) de Bobo phase II ;(iii) la construction de 6 stations de traitement de boue de vidange (STBV) à Ouahigouya, Koudougou, Fada, Titao, Boulsa et Koupéla. Il s'agira également de poursuivre le programme de réalisation des 288 100 latrines familiales et des 2 776 latrines institutionnelles.

Pour la gestion intégrée de l'eau, il est prévu d'élaborer et de finaliser 3 Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) du Nakanbé, Gourma et Liptako.

ODD 7 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES, MODERNES ET ABORDABLES

Il s'intègre dans l'Axe 3 du PNDES à savoir : « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois » à travers l'effet attendu l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis.

Dans le souci d'apporter plus d'efficacité au développement du sous-secteur, le pays s'est doté de documents de politique à savoir : les Politiques sectorielles transformations industrielles et artisanales (PS-TIA) ; la Stratégie dans le domaine de l'énergie; le Plan d'actions national des énergies renouvelables (PANER); le Plan d'actions national d'efficacité énergétique (PANEE).

Plusieurs projets concourant à la réalisation de cet ODD ont été également élaborés et mis en œuvre. Il s'agit notamment du Projet d'appui au secteur de l'électricité (PASEL) ; du Projet d'électrification des zones Péri urbaine des villes de Ouaga et Bobo (PEPU), du Projet d'extension et de renforcement des réseaux électriques au Burkina Faso (PERREL), du Projet d'interconnexion électrique 225 kW Bolgatanga-Ouagadougou (Projet Bolga-Ouaga), du Projet de production solaire photovoltaïque de Zagtouli (33mw). Pour l'exécution de ces projets plus de 218,6 milliards de FCFA ont été mobilisés.

Pour la réalisation de l'ODD 7, le Burkina Faso a priorisé ses interventions sur la cible 7.1:

Cible 7.1: D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable .

Le gouvernement a mené plusieurs actions pour améliorer le niveau d'accès des populations aux services énergétiques fiables et modernes. Ces actions se sont traduites par l'accroissement du taux d'électrification nationale. En effet, il ressort qu'en 2018, il s'est établi à 21,34% contre 18,83% en 2015, soit une augmentation de 2,51 points de pourcentage.

Les situations comparées des milieux urbain et rural laissent apparaître de grandes disparités en ce sens que le taux d'électrification au niveau urbain est passé de 59,88% en 2015 à 68,63% en 2018. Au niveau rural, il est passé de 3,06% en 2015 à 3,27% en 2017.

En ce qui concerne le taux de couverture électrique nationale, il est passé de 33,32% en 2015 à 35,71% en 2018, soit une progression de 2,39 points de pourcentage. La part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie, est passée de 6,4% en 2015 à 13,99 en 2018, soit une hausse de 7,59 points de pourcentage.

En terme d'accès à des services énergétiques, au nombre des actions qui ont permis de réaliser ces performances on note : l'électrification de 149 localités entre 2015 et 2017 ; la mise en service des centrales solaires de Zagtouli (33,7 MWc) et de Ziga (1,1 MWc) ; les interconnexions avec la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo; l'érection du Fonds de développement de l'électrification (FDE) en Agence burkinabè de l'électrification rurale

(ABER), l'adoption de la Loi N°014-2017 du 20 avril 2017 portant réglementation générale de l'énergie et ses textes d'application qui consacre la libéralisation de la section production et distribution ; l'électrification de 385 infrastructures sociocommunautaires dans 120 villages des communes rurales du Centre et des Hauts-Bassins et dans 100 quartiers des arrondissements de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, les résultats ont été obtenus grâce à la mise en œuvre du Programme national de bio digesteurs (PNB-BF) qui a fait passer le nombre de bio digesteurs de (01) en 2009 à 4 013 en 2014 ; la construction de mini-centrales solaires photovoltaïques avec stockage dans les 14 Centres Médicaux avec Antenne Chirurgicale (CMA) ; l'électrification d'infrastructures scolaires et sanitaires dans 300 localités rurales avec l'installation de 300 pompes solaires en milieu rural et 3000 lampadaires solaires à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) ; la livraison de 2017 à 2018 de 16 498 lampes solaires dans 239 écoles dans le cadre du projet 25 000 lampes solaires au profit de 400 écoles primaires publiques en zone rurale hors réseau national interconnectée ; la mise en terre de 2 millions de plants de *jatropha curcas* comme sources de bio-carburant, le renforcement des capacités des acteurs, l'élaboration de la stratégie de développement de la filière assortie d'une stratégie de communication et la mise en place de son cadre normatif ; la finalisation des études de faisabilité du projet BACKUP SOLAIRE destiné à accompagner les ménages et les PME non connectés au réseau électrique national, à installer des systèmes solaires photovoltaïques.

Pour l'efficacité énergétique, on enregistre : l'installation de 584 305 lampes à Diode électroluminescente (LED) dans les ménages dans le cadre du projet d'acquisition et d'installation de 1 500 000 lampes LED en remplacement des lampes à tube fluorescent ; l'installation de 10 500 lampadaires LED à Ouagadougou et de 1 650 à Bobo-Dioulasso dans le cadre du projet acquisition et installation de 15 000 lampadaires LED au profit de l'éclairage public de la ville de Ouagadougou.

En dépit des progrès réalisés, le secteur de l'énergie est confronté à des difficultés liées à : l'instabilité sociopolitique sous régionale ; l'insécurité foncière (difficultés d'accès aux terrains pour la construction des centrales); l'accès au financement ; la prépondérance de la production thermique tributaire du cours des hydrocarbures totalement importées, la faiblesse de la capacité de production par rapport à la demande sans cesse croissante de l'ordre de 13% en moyenne par an depuis 2012 ; la vétusté de la plupart des groupes des centrales de production de la SONABEL ; la dépendance totale des importations ; les faibles capacités de stockage intérieur au niveau de la SONABHY et des infrastructures de transport moins performantes.

Dans la perspective d'assurer un accès durable aux services énergétiques modernes de qualité et de promouvoir l'efficacité énergétique, les actions seront orientées vers le renforcement du parc de production au niveau national, les interconnexions électriques avec les pays de la sous-région, les infrastructures de transport et de stockage des hydrocarbures importés. Il s'agira d'accroître la capacité de production de 324,6 MW en 2017 à 2500 MW en 2022 avec une proportion des énergies renouvelables de 12,53% en 2017 à 55% à 2022.

En outre, en matière de maîtrise de l'énergie l'accent sera mis sur la sensibilisation, la réduction des pertes techniques d'électricité, l'opérationnalisation de l'audit énergétique, l'utilisation d'équipements moins énergétivores et les actions du compact Millénum challenge account (MCA) qui portent sur l'énergie.

ODD 8 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS

Il s'inscrit dans les Axe 2 et 3 du PNDES à savoir : « développer le capital humain » et « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ». six (06) effets attendus participent à la mise en œuvre de l'ODD, ce sont : (i) le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable ; (ii) le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations ; (iii) l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru ; (iv) le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents ; (v) la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue ; (vi) l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous.

Au titre des principales politiques et stratégies intervenant dans la mise en œuvre de cet ODD, on peut citer : la Politique sectorielle agro-sylvo-pastorale ; la Politique sectorielle travail, emploi et protection sociale ; la Politique du secteur de la gouvernance économique ; la Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance et de compétitivité (SNPPC) ; la Politique nationale du travail ; la Politique nationale genre ; la Politique nationale de l'emploi, la Politique transformation industrielle et artisanale et la Stratégie nationale de l'informatique.

S'agissant des projets, programmes et autres initiatives concourant à l'atteinte de l'objectif, on peut citer entre autres : le programme social pour la création d'emplois pour les jeunes et les femmes ; le programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes ; le programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales ; le programme national de gestion des terroirs ; le projet emploi jeunes et développement des compétences ; le projet de la construction de treize bourses régionales du travail ; les fonds nationaux de financement ;

Trois (03) cibles ont été priorisées dans cet ODD. IL S'agit des : cibles 8.2 ; 8.5 et 8.6 .

Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

Le Gouvernement a entrepris plusieurs initiatives en vue de moderniser l'économie nationale. Ces actions ont produit les effets suivants.

En effet, entre 2014 et 2018 la croissance du PIB par personne occupée est passée de 0,1% à 8,8%, soit une croissance moyenne annuelle de 4,5%.

En ce qui concerne l'amélioration de la productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, les progrès réalisés ont été rendus possible grâce aux actions majeures du Gouvernement à savoir, la mise à la disposition en 2016 et 2017 de 35 036 tonnes d'engrais bénéficiant à 280 029 producteurs dont 95 294 femmes (34,03%), de 10 625 tonnes de semences bénéficiant à 479 946 producteurs dont 196 352 femmes (40,91%) et de 22 161 équipements bénéficiant à 18 232 producteurs dont 8 488 femmes (46,56%). En outre, le Gouvernement a mis à la disposition des acteurs de l'élevage en 2016 et 2017 64 570 tonnes de SPAI et 2 750 équipements (511 broyeurs polyvalent, 162 motoculteurs, 2077 charrettes). De 2016 à 2018, ce sont 13 644,35 ha et 5 531 ha respectivement de nouveaux bas-fonds et de périmètres irrigués qui ont été aménagés et 6 179,34 ha de périmètres irrigués et de bas-fonds réhabilités.

Par ailleurs, le Gouvernement a soutenu les actions d'accompagnement technique et financière de 12 START-UP en 2017 dans le cadre de la promotion des PME/PMI, la production de 249 fiches techniques de vulgarisation dans le cadre de la génération de technologies au profit du système de production national, la tenue de certaines manifestations à caractère international (SIAO, SAMAO, SICOT, Tour du Faso, FILO, NAK, etc.) ainsi que la mise en œuvre des réformes en matière d'amélioration du climat des affaires.

La réforme majeure réalisée dans le secteur se rapporte à l'adoption de la loi n° 038-2018, portant Code des investissements et la mise en œuvre de la loi d'orientation de promotion des PME à travers la signature de la charte des PME qui permettra de renforcer l'attrait des acteurs dans le développement des unités industrielles.

Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Le Burkina Faso a entrepris de nombreuses réformes dans le cadre de la résorption du chômage et de la promotion de l'emploi des jeunes, des femmes ainsi que l'insertion socioprofessionnelles des groupes vulnérables.

Les efforts déployés dans le cadre de la lutte contre le chômage ont permis d'obtenir un taux de chômage au sens large de 4,0% en 2015.

L'analyse des données montre que le chômage touche plus les femmes que les hommes, ces proportions sont respectivement de 15,0% et de 8,4% en 2015.

Le taux d'emploi a été estimé à 80,0% en 2015. Selon le sexe, le taux est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. En effet, il est de 84,1% chez les hommes contre 76,7% chez les femmes en 2015.

La part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi est passée de 5,81% en 2016 à 6,43% en 2017.

L'analyse de l'emploi des personnes handicapées montre que la proportion des personnes handicapées actives occupées est de 2,3% en 2014.

Dans le domaine du plein emploi productif, les réalisations ont permis d'enregistrer un total de 183 635 emplois dont 87 715 emplois décents à raison de 40 729 en 2016 et 46 786 en 2017.

La proportion des femmes bénéficiaires de ces actions est de 52,16% pour les fonds de financement et plus de 53% pour les missions de volontariat sur la période et 44,9% pour les stages en 2017.

La proportion des travailleurs immatriculés à un régime de sécurité sociale s'est établie à 8,72% en 2017 contre 8,36% en 2016, soit une croissance de 4,3%.

De 2016 à 2018, plusieurs actions ont été menées pour améliorer les performances, notamment le financement de 8 003 promoteurs de projets, la formation, toutes catégories confondues, de 26 922 demandeurs d'emploi pour améliorer leur employabilité, le placement en stage d'initiation à la vie professionnelle et en pré-emploi de 9 412 bénéficiaires, les travaux à haute intensité de main d'œuvre au profit de 39 663 bénéficiaires, le placement de 2 957 volontaires en mission, la promotion des unités économiques, le recrutement de 7 858 jeunes diplômés des universités pour enseigner dans le post-primaire.

En outre, pour mieux impacter les résultats dans le domaine de la résorption du chômage le gouvernement a créé le Youthkonnnect Burkina avec pour objectif d'améliorer l'employabilité des jeunes et leur participation citoyenne au développement.

Dans le but d'assurer un socle de sécurité social performant, le gouvernement a pris des mesures suivantes : les campagnes de sensibilisation pour la promotion de l'assurance volontaire auprès des travailleurs indépendants du monde agro-sylvo-pastoral, de l'économie informelle et des professions libérales, les actions de sensibilisation et de contrôle des établissements entreprises par les inspecteurs du travail, le contrôle de 4 044 établissements qui a permis de recenser tous les travailleurs non couverts par une sécurité sociale et de les transmettre à la structure habilitée pour la régularisation de leur situation.

Des progrès ont été enregistrés en matière de texte garantissant les droits du travail au Burkina Faso. En effet, dans la législation nationale, on a : la loi N°064-2015/ CNT du 20/10/2015 portant liberté d'association qui consacre la liberté d'association et détermine les conditions qui régissent les organisations syndicales au Burkina Faso ; la loi n°028-2008 /AN du 13 mai 2008 portant Code du travail au Burkina Faso et ses textes d'application qui régit les relations entre employeurs et travailleurs du secteur privé.

En marge des textes, le Burkina Faso a institué plusieurs cadres de concertation travailleurs-employeurs-Etat dont les sessions se tiennent annuellement pour l'analyse et le traitement des doléances des travailleurs voire de la population à travers les organisations syndicales. Ces actions cumulées aux sensibilisations et à la réhabilitation de la bourse du travail de Ouagadougou et à la construction de celle de Bobo Dioulasso pour un coût de 2,10 milliards de FCFA, la création du haut conseil de dialogue social et la nomination de ces membres, la signature des conventions collectives des enseignements privés laïcs et celle des conventions collectives sectorielles des boulangeries, des pâtisseries et des confiseries du Burkina Faso en 2016-2017 ont permis de renforcer le dialogue social.

Cible 8.6 : D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

Dans le but de résoudre le problème de non scolarisation des jeunes et leur créer des emplois décents, le Gouvernement a déployé des efforts importants qui ont permis d'obtenir un taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans de 4,7% en 2015. Quant à la proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans non scolarisés et sans emploi ni formation, selon le milieu de résidence, elle était de 76,8% en milieu rural contre 23,2% en milieu urbain en 2014.

Les réformes du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage et du comité national de la certification pour impliquer le secteur privé dans leur gouvernance et dans la définition des besoins ainsi que la création de l'Agence nationale de la formation professionnelle ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

L'accroissement du financement de la formation professionnelle a contribué également à améliorer les indicateurs. En effet, en 2017, grâce au Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage, 14 429 demandeurs dont 41,1% de femmes ont bénéficié de financement à hauteur de 3,2 milliards de F CFA. Aussi, du côté de l'offre, le nombre de centres de formation est passé de 342 en 2015 à 351 en 2017.

En dépit des progrès réalisés et des efforts consentis par le Gouvernement, les difficultés liées à l'atteinte de cet ODD sont dues à la structure de la production qui reste caractérisée par une faible évolution de la productivité du secteur rural qui est le principal secteur économique des effectifs employés, et des activités tertiaires dominées par le secteur informel, la faiblesse de la formation professionnelle et l'inadéquation éducation-emploi. Aussi, d'autres contraintes liées à l'insuffisance de ressources pour l'intensification des actions de l'administration en

faveur des travailleurs et à l'insuffisance de spécialisation et de concertation des acteurs pour une meilleure cohérence dans leur intervention ont été relevées.

En perspectives, des actions majeures seront mises en œuvre et participeront à la bonne réalisation de cet ODD. Il s'agit entre autres de l'adoption d'un Code des investissements agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques et ses décrets d'application; de l'opérationnalisation du Fonds d'appui à l'exportation (FAPEX), de la création d'une unité de transformation intégrée de coton, de la mise en marche de l'usine d'égrenage de coton biologique et la réouverture de FASO FANI, la création d'un secrétariat permanent ainsi que des conseils régionaux au profit du Conseil national de l'emploi et de la formation professionnelle (CNEFP), la réforme de l'Agence nationale Pour l'emploi (ANPE) pour mieux agir dans l'intermédiation sur le marché du travail et les trois (03) Fonds nationaux de financement en vue d'accroître l'efficacité des financements des promoteurs et produire plus de résultats visibles.

En outre, des réformes de relecture des textes de sécurité sociale des agents publics et ceux privés, l'adoption de nouvelles stratégies en matière de développement de mutualité sociale et de lutte contre le travail des enfants, la validation du programme pays de promotion du travail décent (PPTD) au Burkina Faso, de promotion de l'assurance volontaire et de l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle permettront de couvrir une grande partie des travailleurs de l'économie informelle et booster du même coup la part de la population active couverte par un régime de protection sociale, ceux en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs et de leur famille.

ODD.9 :METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION SOUTENABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Les Axes 2 et 3 du PNDES à savoir : « Développer le capital humain » et « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois » contribuent à la réalisation de cet objectif à travers les effets attendus: (i) la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie ; la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée ; (ii) l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous ; (iii) le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations ; (iv) le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents ; (v) la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie.

Pour atteindre les cibles de l'ODD, plusieurs politiques ont été élaborées dont : la Politique sectorielle infrastructure de transports, de communication et d'habitat ; la Politique sectorielle des transformations industrielles et artisanales ; la Politique sectorielle commerce et services marchands ; la Stratégie nationale de développement de l'économie numérique ; le Plan d'industrialisation accélérée et la Stratégie nationale d'industrialisation.

S'agissant des programmes et projets entrepris, on peut citer : le Programme de restructuration des entreprises en difficultés ; le Programme régional des infrastructures de communication en Afrique de l'Ouest, projet du Burkina Faso ; le Projet de transport et de développement des infrastructures urbaines ; le Projet d'appui à la modernisation du secteur des transports et facilitation du commerce ; le Projet de renforcement et d'extension du réseau informatique national de l'administration; le Projet de mise en place d'une infrastructure Cloud au profit de l'administration ; des entreprises et des citoyens ; le Projet Burkina open data initiative; le Projet backbone national des télécommunications ; le Projet e-Burkina ; le Projet d'appui au développement des technologies de l'information et de la communication.

Par ailleurs, plusieurs évènements de hauts niveaux tels que le Symposium national sur l'industrie, la 1^{ère} édition du Salon international de Coton, la 1^{ère} édition de la rencontre de concertation Gouvernement-Secteur Privé ont été des cadres de concertations inclusives afin de trouver des solutions communes et dont les conclusions ont servi de base à l'élaboration de certains documents de stratégies et de politiques cités plus haut.

Trois (03) cibles prioritaires ont été retenues dans le cadre de la réalisation de cet ODD. Il s'agit des cibles 9.1 , 9.2 et 9.c:

Cible 9.1: Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité

Le développement d'un pays enclavé passe par la construction et l'entretien de l'ensemble de son réseau routier.

Pour ce qui est du désenclavement interne et externe, le gouvernement burkinabè a mené des actions (renforcées et/ou réhabilitées) afin d'améliorer le réseau. En effet, le linéaire routes renforcées et/ou réhabilitées est passé de 144 km en 2015 à 331 km en 2018, soit un taux d'accroissement de 129,9%. Les travaux de renforcement et de réhabilitation de routes sur un linéaire de 372 km sont en cours de réalisation et permettraient à terme de faire passer le linéaire de routes renforcées et/ou réhabilitées à 703 km. S'agissant du linéaire de routes entretenues, les actions entreprises ont permis de maintenir la proportion de route en bon état à 82% entre 2015 et 2017. Cette situation devrait s'améliorer grâce aux travaux en cours sur un linéaire de plus de 11 000 km et de bitumage de 1 045 km.

La proportion de pistes rurales aménagées s'est également améliorée. En effet, la proportion de ce linéaire aménagé est passée de 27% en 2015 à 32,60% en 2018. En décembre 2016, un programme d'aménagement de 7 000 km de pistes rurales en 5 ans a été lancé. Ce programme a permis la réalisation de 2 972,95 km en 2 ans pour atteindre 35,46% des pistes rurales aménagées en 2018.

La proportion des routes bitumées est passée de 24% en 2015 à 25,61% en 2018. En milieu urbain en vue de favoriser le développement des villes et de fluidifier le trafic routier, des travaux d'aménagement, de construction et de réhabilitation de la voirie ont été engagés en particulier dans les villes de Bobo Dioulasso et Ouagadougou. Le linéaire de routes bitumées en milieu urbain est passé de 49 km en 2015 à 217,31 km en 2018, soit une augmentation de 168,31 km sur les trois ans. Ces performances seront renforcées par la mise en œuvre du programme d'aménagement de 200 km dans les villes secondaires.

La mobilité et les échanges du pays avec le reste du monde par voie aérienne se sont traduits par le nombre quasi-stationnaire des passagers (embarqués, débarqués et en transit) au niveau des aéroports s'établissant à 550 379 passagers entre 2015 et 2017.

S'agissant du réseau ferroviaire, le nombre de passagers s'établit à 149 297 en 2016 traduisant une amélioration par rapport à 2015, où il était de 144 296. Quant au Volume de fret transporté, il se chiffre à 626 000 tonnes en 2017 contre 488000 tonnes en 2016.

Les efforts du Gouvernement pour l'amélioration des conditions de transport international de fret sur les corridors internationaux de désenclavement du pays, de modernisation du secteur ainsi que la facilitation des conditions de transit et de facilitation du commerce international s'est traduit par une hausse du volume de fret transporté par voie routière. En effet, l'indicateur est passé de 2 220 000 de tonnes en 2014 à 3 225 000 tonnes en 2017, soit un taux d'accroissement de 45,3%.

Ces performances ont été atteintes grâce aux efforts déployés par le pays, notamment l'adoption du PAMOSSET-FC et les opérations de renouvellement du parc de véhicules poids lourds dont le dernier est celui de 2016 qui a coûté au budget de l'Etat, en dépense fiscale (renoncement de droits de douanes et de TVA) un montant de plus 24 251 980 000 F CFA.

Cible : 9.2 : promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

Le Burkina Faso a entrepris ces dernières années, la promotion d'une industrie forte, innovante et respectueuse de l'environnement capable d'impulser une transformation structurelle de l'économie et un développement durable.

Dans le cadre de la promotion d'une industrialisation durable, l'industrie manufacturière a contribué fortement à la création d'emploi et au produit intérieur brut. En effet, la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB est passée de 6,6% en 2015 à 6,7% en 2018 quant à la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par travailleur, elle est passée de 814 988 FCFA en 2015 à 833 916 FCFA en 2018. Par ailleurs la proportion de l'emploi total dans l'industrie manufacturière a évolué en passant de 4,2% en 2015 à 4,5% en 2018, correspondant à des effectifs d'emploi de 372 107 en 2015 et 420 190 en 2018. Aussi, la valeur ajoutée de l'industrie extractive, en proportion du PIB est passée de 4,4% en 2015 à

4,9% en 2017. Cette évolution pourrait s'expliquer principalement par la hausse de la production d'or passant de 36,4 tonnes en 2015 à 46,4 tonnes en 2017 ou de l'ouverture de nouvelles mines.

Ces progrès enregistrés ont été soutenus en partie par les activités de la branche des Bâtiments et travaux publics (BTP), l'installation de cimenteries et d'industries de fabrication métallique. De plus, l'adoption en juillet 2018 par le Gouvernement d'un Plan d'industrialisation accélérée dont l'objectif est de mettre en place des unités industrielles compétitives et à forte valeur ajoutée dans 03 filières porteuses de l'économie en l'occurrence le bétail-viande, le coton-textile, ainsi que les carrières et matériaux de construction et de plusieurs autres études, notamment celle relative à la création de zones franches industrielles en vue de promouvoir l'agro-industrie et les industries agro-alimentaires ont fortement contribué à l'amélioration de la situation. Ces évolutions sont aussi imputables aux efforts de relance et d'accompagnement des entreprises en difficulté, à travers la création en 2009 d'un Fonds de restructuration des entreprises (FRE) avec une dotation cumulée de 9,5 milliards de francs CFA, ce qui a permis des engagements cumulés de 11,18 milliards de francs CFA, sans la prise en compte de la reconduction du portage de 400 millions au capital de DAFANI. Le Programme de Restructuration des entreprises en difficultés a permis le financement des diagnostics stratégiques de 24 entreprises ; le financement de 20 plans de restructuration (crédit, prise de participation au capital social ou de subvention, renouvellement des crédits fonds de roulement) ; le financement de plan de renforcement de la gouvernance de 2 entreprises, sous forme de primes ; le financement du suivi des différents plans validés sur une durée maximale de 5 ans ; la réalisation de 51 pré-diagnostic par les équipes techniques du Bureau de restructuration et de mise à niveau.

Les progrès enregistrés dans l'industrie extractive sont imputables à l'entrée en production de nouvelles mines industrielles et à l'expansion des sites d'orpaillage artisanales (447 sites recensées au total en 2017, Enquête INSD 2017 sur l'orpaillage) ; ainsi qu'à l'adoption du nouveau code minier et de celui des impôts, à la promotion de l'activité minière, et à la transparence dans les industries extractives. Aussi, l'adoption de la loi sur la commercialisation de l'or et d'autres métaux précieux, l'attribution de nouveaux permis d'exploitation industriel et la création d'une agence nationale d'encadrement des exploitants artisanaux et semi-mécanisés ont participé fortement à l'amélioration de la contribution du secteur minier au PIB.

Cible 9.c : Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à l'internet à un coût abordable d'ici à 2020

Les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle important dans le processus de transformation structurelle de l'économie et constitue un accélérateur du développement économique et social. Dans un contexte international et interne en perpétuel changement, le Burkina Faso a mené des actions dans le sous-secteur des télécoms/TIC Dont l'objectif est de faciliter l'accès de tous à des coûts abordables aux TIC. Ainsi, le taux de

pénétration de la téléphonie mobile est passé de 81,32% en 2015 à 91,4 % en 2017, soit une augmentation de 10,08 points. De même, le taux de pénétration à l'internet a lui aussi évolué passant ainsi de 15,1% en 2015 à 28,25% en 2017, soit une croissance de 13,15 points.

Ces deux indicateurs se sont améliorés grâce à l'extension des réseaux par l'élargissement des zones de couverture par les opérateurs mobiles et la couverture des réseaux mobiles GSM qui est passée de 85% à 91% entre 2012 à 2017 et la mise en service de la Technologie de troisième génération (3G) des opérateurs privés et l'amélioration de la couverture du territoire.

Cependant, les obligations de déploiement des réseaux par chacun des opérateurs, n'ont pas été entièrement exécutées, conformément aux dispositions du cahier des charges. Il existe encore des axes routiers et des localités qui ne sont pas complètement couverts.

Aussi, les défis majeurs auxquels fait face le domaine de la technologie de l'information et de la communication sont : la réalisation des infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires résilientes conformes aux normes internationales permettant de désenclaver le pays et ses zones de production, d'accélérer la mise en œuvre des projets d'interconnexion, la mise en place d'une industrie durable, l'autonomisation financière des centres de recherche et l'orientation de la recherche vers les objectifs de développement, l'amélioration de l'environnement des affaires pour créer les conditions de développement des entreprises privées et attirer les investisseurs, transformer et un accroître la valeur ajoutée des produits agro-sylvo-pastoraux, grâce à l'innovation.

Pour booster ces indicateurs des actions majeures sont en cours de mises en œuvre, notamment la construction de l'aéroport de Donsin et des aérodromes secondaires, la tenue des consultations aéronautiques qui permettront la signature des accords de service aérien et des mémorandums avec les pays partenaires, la réhabilitation et la mise aux normes des aires de mouvements (pistes, voies de circulation, aire de trafic) de l'Aéroport international de Ouagadougou.

En outre, le projet de réhabilitation de la voie ferrée entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso permettra d'accroître la capacité de la ligne ferroviaire réhabilitée qui va passer de 1 000 000 de tonnes en 2017 à 3 000 000 en 2027 et de réduire le temps de parcours de 36 heures (2017) entre Abidjan et Ouagadougou à 20 h en 2027. Aussi, le Gouvernement travaille-t-il à la réalisation de projets d'interconnexion avec ses pays limitrophes Burkina-Ghana, Kaya-Dori-Niamey avec une bretelle Dori-Tambao et Burkina-Mali. Pour le Projet d'interconnexion ferroviaire Burkina Faso-Ghana, les deux gouvernements ont recruté une mission d'assistance technique pour conduire les études et l'analyse des offres des partenaires pour une mise en œuvre réussie du projet.

Par ailleurs, la mise en œuvre des actions du PAMOSSET-FC facilitera la mise en place d'un mécanisme pérenne de renouvellement par parc de véhicule poids lourds, 15 000 000 000 de FCFA constitueront le fond de garantie afin d'accompagner les acteurs pour le renouvellement de leurs flotte vétuste ayant une moyenne d'âge de 20 ans. L'interconnexion

de systèmes douaniers du Burkina Faso et celui de la Côte d'Ivoire, mise en œuvre par la CNUCED dans le cadre du PAMOSSET, contribuera également à l'image de ce qui est fait avec le Togo au Poste de contrôle juxtaposé de Cinkanssé, à la réduction des délais de formalités douanières et de transit pour un meilleur approvisionnement du pays. Un projet est en cours de formulation avec la Banque Mondiale pour étendre ces actions à l'ensemble des corridors de desserte du Burkina Faso.

Dans le cadre de la mise en place de projets industriels, plusieurs signatures d'accords ont eu lieu en 2018. Il s'agit de : la mise en place d'une unité de transformation intégrée du coton clé en main à Koudougou ; l'implantation d'un parc industriel textile à Bobo-Dioulasso ; l'implantation d'un complexe industriel de transformation de coton au Burkina Faso dans trois (03) localités à savoir : Ouagadougou, Koudougou et Bobo-Dioulasso.

La réouverture de l'ex usine FASO FANI à Koudougou et la poursuite de la réouverture des unités telles, BRAFASO, STFL permettra de renforcer le tissu industriel. Tous ces projets contribueront à une industrialisation durable du pays, notamment par l'accroissement de la valeur ajoutée et la création de plusieurs emplois.

ODD10 : REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN

Cet ODD s'inscrit dans l'axe 1 du PNDES « reformer les institutions et moderniser l'administration » à travers l'effet attendu « les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites notamment à travers un aménagement du territoire efficace » et l'axe 2 « développer le capital humain » à travers les effets attendus (i) l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous et (ii) les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement .

Les politiques et stratégies qui concourent à la réalisation de cet objectif sont : la politique sectorielle travail, emploi et protection sociale ; la Politique nationale de Protection sociale ; la Politique nationale de l'emploi ; la Politique nationale genre , la Politique nationale du travail ; la Politique nationale de la jeunesse du Burkina Faso , la Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin ; la Stratégie nationale de migration , le schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire et la politique nationale de la diaspora.

En ce qui concerne les programmes et les projets de développement mis en œuvre, il faut retenir :le programme d'urgence du sahel, le programme d'appui au développement des économies locales, le Programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso , le programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes, le programme spécial de création d'emploi pour les jeunes et les femmes, le projet d'appui au dialogue national sur la gestion de la migration et le développement et le projet entreprendre au féminin.

Pour l'atteinte de cet objectif, trois (03) cibles ont été priorisées à savoir les cibles 10.2 ; 10.4 et 10.7.

Cible 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

L'investissement dans l'autonomisation économique de toutes les couches sociales est la voie la plus sûre vers l'éradication de la pauvreté et une croissance économique inclusive. Les dernières années ont vu l'accomplissement de progrès majeurs en termes de réduction des inégalités au niveau de la répartition des revenus et de l'autonomisation des femmes.

Ainsi, en 2014, 18,5% de la population avait un revenu de plus de 50% inférieur au revenu moyen.

Dans le souci de réduire les inégalités, des actions ont été entreprises pour entre autres : accroître le revenu des femmes, améliorer la participation des femmes en politique et pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

Pour accroître les revenus des femmes, le Gouvernement a mis en place le Projet d'autonomisation des femmes dans le Sahel et dividende démographique en 2016. A cela s'ajoute la mise en œuvre du Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes qui a permis de financer entre 2017-2018, 1419 promoteurs de microentreprises pour un montant de 340,7 millions de FCFA.

En perspectives la mise en œuvre du Projet d'appui au développement intégré du beurre de karité contribuera à autonomiser économiquement les femmes.

Dans le cadre de la promotion de la participation de la femme à la vie politique, l'Assemblée nationale a adopté la loi n°010-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quota de 30% des élections législatives et municipales au Burkina Faso. Selon les dispositions de l'article 3 de cette loi, tout parti ou regroupement de partis politiques doit disposer d'au moins 30% de candidatures de l'un ou de l'autre sexe sur les listes électorales. Cette loi a connu une relecture en 2018.

Pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso, des actions ont été menées à savoir, l'octroi de crédits d'un montant total de 25,66 milliards de FCFA au profit de 371 015 femmes (2016-2018) ; l'immatriculation de 375 entreprises informelles, l'octroi de fonds de roulement et des crédits d'investissement à 500 associations de femmes, la formation en entrepreneuriat de 4 870 femmes, la dotation en technologies de 100 associations et groupements de femmes et la dotation en engrais de 500 femmes.

Aussi le Burkina Faso a engagé des stratégies et des actions en vue de réduire les inégalités sociales, régionales et de promouvoir la solidarité nationale à travers :

- le Programme d'appui au développement des économies locales dont l'objectif global est de réduire les inégalités régionales et renforcer la résilience des populations a permis les réalisations majeures suivantes : la formation de plusieurs promoteurs en entrepreneuriat et sur des outils pratiques de gestion d'entreprise; la création de la grappe textile-habillement et activités connexes dans la région du Centre ; la construction de parcs à vaccination pour bétail ; la construction de mini-laiteries ; la construction de boutiques de rue et de hangars ; la construction de gares routières et de marchés de bétail ; la construction de CSPS le transfert de cash à la population.
- le Programme d'urgence pour le sahel dont l'objectif global est de contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et des biens et du développement économique et social dans la région du sahel a permis : la réalisation de forages positifs et de systèmes d'AEPS ; la réhabilitation de forages ; l'aménagement de hectares de bas-fonds ; la construction de marchés de bétail ; parcs de vaccination (complexe parc + forage) ; la construction de logements sociaux et économiques dans trois chefs-lieux de province (Gorom-Gorom, Djibo et Sebba) et la construction de commissariats de police de districts à Bani et Koutougou.
- la création des pôles de croissance , le financement entre 2017-2018 de 1 419 promoteurs de micro entreprises et l'octroi de crédits de 25, 657 milliards F CFA au profit de 371 015 femmes (2016-2018)
- l'adoption en Conseil des ministres du Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) qui vise à promouvoir un développement harmonieux et durable de l'ensemble du territoire national ;

Cible 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

Une aggravation des inégalités peut atténuer l'impact positif de la croissance. C'est dans ce soucis que le Burkina Faso accompagne ses efforts de développement par des politiques allouant davantage de ressources aux plus démunis, par le biais du processus même de croissance, à travers la promotion d'une croissance faisant moins d'exclus, ou via des programmes publics tels que les transferts monétaires directs et assortis de conditions.

Ces actions ont permis de faire baisser l'indice de GINI qui fournit une mesure numérique des inégalités de revenus dans un pays de 4,5 points de pourcentage, soit de 39,8% en 2009 à 35,5% en 2014.

Les progrès sont entre autres imputables aux actions suivantes : l'adoption et la mise en œuvre de la loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016 portant statut général des personnels des forces armées nationales et la nouvelle loi 081-2015/CNT relative au statut général de la fonction publique d'Etat du 24 novembre 2015 avec le reversement de 131 793 agents ;

l'accroissement de la création d'emplois dans les différents secteurs de l'économie notamment dans le secteur de l'éducation avec le recrutement de 5 617 jeunes diplômés entre 2016 et 2018 au profit des lycées et collèges.

Cible 10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.

Au Burkina Faso, on note une avancée relativement importante avec l'adoption en 2017 de la SNMig (2016-2025) assortie d'un plan d'actions pour une meilleure gestion des questions de migration. Ainsi, le pays s'est doté d'une vision claire en matière de gestion des migrations, à travers : la prise en compte des questions de migration dans le référentiel national de développement (Plan national de développement économique et social).

Pour renforcer les capacités des acteurs en charge de l'opérationnalisation de la stratégie, il a été; organisé la formation des acteurs de mise en œuvre de la stratégie, la dynamisation du site web de la diaspora ; le renforcement des capacités fonctionnelles des structures étatiques et des OSC ; la promotion du dialogue national autour de la migration ; le maintien d'une communication fluide avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) ; la synergie d'action entre les différents partenaires de mise en œuvre du projet (OSC, structures étatiques) ; le renforcement des liens et le partage d'expériences entre acteurs intervenants dans la gestion des migrations au Burkina Faso.

En outre, en vue d'améliorer la libre circulation des personnes et biens et réduire les tracasseries routières et douanières, cinq (05) actions de vulgarisation et de sensibilisations sur la libre circulation des personnes et des biens au profit des corps de contrôle et des populations au Burkina Faso ont été menées en 2018 contre trois (03) en 2017.

En perspective, l'élaboration de la politique nationale de la diaspora constituera un moyen de mobilisation de la diaspora pour la migration et le développement du Burkina Faso. En outre, faisant suite au forum National organisé le 07 mars, le Président a pris des engagements relatifs à l'allocation de 3 000 000 000 de francs CFA pour l'acquisition des technologies au profit des femmes au cours de 2018 à 2020, l'effectivité de la mesure d'octroi de 25 à 30% des terres aménagées aux femmes sur toute l'étendue du territoire, la restructuration du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes l'octroi des technologies aux femmes pour leurs productions, l'accompagnement des femmes pour l'écoulement de leur production, la prévision d'une ligne de crédit de 1 000 000 000 FCFA) de F CFA au Fonds Burkinabè pour le développement économique et social dans le cadre du développement des projets structurants et innovants des femmes (START UP).

Par ailleurs, la mise en place future du pôle de croissance du Sahel, du pôle écotouristique de l'Est, de la grappe huilerie de Bobo Dioulasso, des zones économiques spéciales, du

technopole TIC de Ouagadougou, des agropoles du Sourou et de Samendeni renforcera la spécialisation et la dynamisation des économies régionales.

ODD 11 : FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENTS ET SOUTENABLES

L'ODD 11 s'inscrit dans l'axe 2 du PNDES à savoir « développer le capital humain » et plus précisément l'objectif stratégique 2.5, qui est « améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité ». Deux effets attendus participent à sa réalisation. Il s'agit de (i) la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée et (ii) l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous.

Plusieurs référentiels de planification sont mis en œuvre et interviennent dans le champ de cet ODD. Il s'agit entre autres de : la Politique sectorielle environnement, eau et assainissement, la Politique sectorielle infrastructures, transport communication et habitat ; la Politique nationale de l'habitat et du développement urbain.

Les programmes intervenant dans le champ de l'ODD sont le programme national de construction de 40 000 logements sociaux et économiques, le programme participatif d'amélioration des bidonvilles et le programme pays urbain du Burkina Faso.

Deux cibles ont été priorisées à savoir les cibles 11.1 et 11.6.

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et surs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

Le gouvernement a entrepris des actions qui ont permis d'accroître l'offre de logements décents et un cadre de vie sain aux populations. En 2014, selon l'Enquête multisectorielle continue (EMC) la proportion de la population vivant en zone non lotie s'est établit à 17,2%. La construction des logements a permis d'accroître l'offre de logement qui est passée de 4 572 logements en 2015 à 8 650 en 2018.

Les actions menées pour atteindre cette cible sont entre autres : l'adoption du Programme national de construction de 40 000 logements sociaux et économiques (PNCL) ; le renforcement de la réglementation par l'adoption des lois sur la promotion immobilière et sur le bail d'habitation privée ; l'élaboration d'une Stratégie de résorption de l'habitat spontané.

Cible 11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Au titre des villes disposant des outils de planification dans la gestion des déchets, seules les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso disposent d'un Schéma directeur de gestion des déchets urbains (SDGDU) opérationnel.

Pour ce qui est de la proportion des ménages évacuant leurs déchets selon les normes urbaines, à l'échelle du pays, 52% de la population continue d'utiliser la nature, la rue, la cour et les caniveaux comme principal mode d'évacuation des excréta et 36,3% des ménages utilisent les fosses simples comme principal mode d'évacuation. Quant à l'incidence de la qualité de l'air sur la santé humaine, il faut dire que l'indicateur est un peu complexe car en plus de la qualité de l'air, plusieurs autres facteurs entrent en ligne de compte.

Des actions de lutte contre les pollutions et les nuisances sont mises en œuvres notamment l'achat d'environ 4 500 tonnes de déchets plastiques auprès des actrices et acteurs ; l'adoption et la diffusion de la loi portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables au Burkina Faso ; l'organisation de journées à faible émission de carbone ; la mise en place de deux centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques, l'adoption d'un décret portant limitation de l'âge d'importation des véhicules d'occasions, l'adoption d'un décret portant normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol. Ces normes fixent entre autres les limites d'émission de polluants par les véhicules automobiles. La dotation de deux équipements de mesures de la qualité de l'air en 2018 au profit du Laboratoire d'analyse de la qualité de l'environnement, permet ainsi de renforcer et d'orienter les mesures de lutte contre les pollutions de l'air par les analyses des particules en suspension.

Les difficultés et insuffisances constatées dans l'atteinte de l'ODD 11 sont entre autres (i) la persistance de la prolifération des habitats spontanés ; (ii) le non-respect de la réglementation en matière de lotissement et d'aménagement progressif dans les centres urbains ; (iii) la spéculation foncière ;(iv) la faible densité de l'occupation des espaces aménagés, notamment la non mise en valeur des parcelles.

En perspective, l'élaboration des Schémas directeur d'aménagement et d'urbanisme de treize (13) villes moyennes et l'adoption de Plans d'occupation des sols de quatre (04) villes capitales régionales contribueront à une bonne planification de l'occupation de l'espace et par conséquent à la réduction de l'impact environnemental négatif des villes. Aussi, la mise en œuvre de la Stratégie de résorption de l'Habitat spontané, la poursuite de la mise en œuvre du programme de construction de 40 000 logements sociaux et économiques et l'opérationnalisation du laboratoire de l'analyse de la qualité de l'environnement amélioreront le cadre de vie des citoyens.

ODD 12 : INSTAURER DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Cet objectif est pris en compte dans le PNDES à son Axe 2 « développer le capital humain » ; et à son axe 3 « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ». Les effets attendus de la mise en œuvre de ces axes sont: (i) l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti ; (ii) l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement ; (iii) les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte ; et (iv) la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée.

Des politiques et stratégies interviennent dans le champ de l'ODD12. Il s'agit de la Stratégie de Développement Rural, la Politique Nationale en matière d'Environnement, la Politique Nationale du Développement Durable au Burkina Faso, le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques, la Politique Nationale sur les Zones Humides, la Stratégie nationale de mise en œuvre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, la Politique Sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement », la Politique Sectorielle « Production Agro-Sylvo- Pastorale », le Plan décennal d'actions pour la promotion des modes de consommation et de production durable au Burkina Faso, la Stratégie nationale de la culture et du tourisme.

Plusieurs projets et programmes interviennent dans la promotion des modes de production et de consommation durables. Il s'agit principalement du projet « réduction de la vulnérabilité des moyens d'existence dépendant des ressources naturelles dans deux (02) paysages menacés par les effets des changements climatiques au Burkina Faso : le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et des zones humides du bassin de la Mare d'Oursi », du projet « Centre Régional de Formation Barefoot Collège au Burkina Faso », du projet d'Appui à la gestion Durable des Ressources Forestières et du projet d'Appui au Développement de l'Anacarde dans le Bassin de la Comoé pour la Réduction des Emissions Dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts et le Programme d'Investissement Forestier, du projet Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale, du Projet Zones tampons, le projet adaptation par les écosystèmes (Eba-FEM).

Pour l'atteinte de l'ODD 12, trois (03) cibles accélératrices ont été retenues : il s'agit des cibles 12.2, 12.4 et 12.5.

Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Afin de parvenir à un changement dans les habitudes par rapport à la gestion et l'utilisation rationnelle, des actions ont été entrepris par le gouvernement.

Dans le domaine de la récupération des terres, la superficie des terres dégradées récupérées dans les écosystèmes forestiers est passée de 10 500 ha en 2015 à 32 539,35 ha en 2018 sur une prévision de 17 000 ha, soit un taux de réalisation de plus de 100%.

Ces performances sont expliquées par la promotion des bonnes pratiques de gestion durable des terres telles que la fixation de dunes de sable, la réalisation de haies vives, la régénération naturelle assistée (RNA), les défriches contrôlées et la protection des berges des plans et cours d'eau. A titre illustratif, sur la période 2015-2017, 8 749 ha de la RNA ont été réalisées contre 7 019 ha sur la période 2013-2015. De même, 13 558,75 kg de semences forestières ont été produites et diffusées entre 2015 et 2017 contre 12 646,85 kg de semences sur la période 2013-2015.

En matière de transformation des villages en eco-villages, des investissements liés à la mise en place des mini-centrales dans les 13 villages pilotes ont débuté avec la réalisation des infrastructures des centrales solaires dans les villages de Betta, Tanlarghin, Baripsi, ainsi que les aménagements de 25 km de pistes rurales et la mise en place de jardins nutritifs au profit de groupements identifiés dans les villages pilotes .

En matière d'étude environnementale, sur la période 2015-2017, 378 établissements classés pour la protection de l'environnement ont été inspectés contre 73 sur la période 2013-2015, 156 Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ont été suivis contre 55 sur la période 2013-2015, 3 418 promoteurs de projets et programmes sur les Évaluations Environnementales contre 950 sur la période 2013-2015.

L'adoption des modes de consommation et de productions durables s'explique par le renforcement du cadre juridique dans le domaine des évaluations environnementales avec l'adoption du décret n° 2015-1187 du 22/10/2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social. En outre, des sensibilisations et la promotion des évaluations environnementales dans les projets, programmes, plans et politiques ainsi que le renforcement des opérations de contrôles des établissements classés et de suivi des PGES justifient cette performance enregistrée.

La promotion et la vulgarisation des foyers améliorés occultés permettent de réduire la consommation de bois de chauffe et de charbon de bois.

Cible 12.4 : D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

La gestion des produits chimiques et des déchets constitue un défi important pour les pays en développement comme le Burkina Faso. En effet, en matière de gestion durable des produits chimiques, le nombre d'autorisations délivrées pour l'utilisation des produits chimiques industriels est passé de 172 en 2016 à 534 en 2017. Le nombre d'autorisations pour les pratiques utilisant des rayonnements ionisants est passé de 91 en 2015 à 111 en 2017. En 2016, le nombre d'autorisations pour les pratiques utilisant des rayonnements ionisants était

de 117. Le nombre d'autorisations délivrées pour l'utilisation des produits chimiques industriels est passé de 172 en 2016 à 534 en 2017.

La hausse de la valeur du nombre d'autorisations délivré pour l'utilisation de produits chimiques industriels entre 2016 et 2017 traduit le progrès enregistré en matière de renforcement du contrôle de l'utilisation des produits chimiques sur le territoire national. Cette dynamique est soutenue par l'adoption en 2017 de la stratégie nationale de mise en œuvre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). En outre, trois (03) documents relatifs à la gestion durable des produits chimiques ont été actualisés. Ce sont le plan national de mise en œuvre de la SAICM, le document du mécanisme d'échange d'information sur la gestion des produits chimiques et le document d'opérationnalisation de la base de données nationale sur les produits chimiques. Ces documents ont permis de renforcer non seulement la planification mais aussi le suivi de la gestion des déchets dangereux.

En matière de sûreté et de sécurité nucléaire, l'amélioration de la gestion des équipements émettant des rayonnements ionisants est le résultat du renforcement des inspections et des capacités techniques des acteurs sur la radioprotection et la sûreté nucléaire. Aussi, l'élaboration de quatre (04) guides de bonnes pratiques dans le domaine de la radioprotection et la sûreté radiologique et la formation des acteurs sur ces guides expliquent ces résultats.

Cible 12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

La gestion et la réduction des déchets participent à la lutte contre la pollution et l'amélioration des conditions de vie des populations.

En matière de gestion des déchets, le pourcentage des communes dotées d'un système fonctionnel de gestion de déchets solides est passé de 17,94% en 2014, à 22,29% en 2016 et à 23,14% en 2018. Ces avancées sont soutenues par l'existence d'un dispositif organisationnel et institutionnel et d'un ensemble de textes juridiques encadrant la gestion de déchets. A ce titre, l'adoption en 2015 des textes d'application de la loi n°017-2014/AN du 20 mai 2014 portant interdiction de la production, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables et de ses textes d'application constitue une réforme importante. Sur la base de ces textes, des sensibilisations et formations des acteurs sur la problématique des pollutions et le contrôle de l'application de la loi ont été réalisés. Ainsi, sur la période 2015-2017, les capacités de 205 agents sur le contrôle de l'application de la loi n°017 ont été renforcées, 1 676 acteurs sur le respect de la loi n°017 ont été sensibilisés, le contrôle du respect de la mise en œuvre de la loi n°017 a été réalisé dans 313 unités de 46 villes dans les 13 régions du pays et 323 autorisations de certification d'homologation de sachets biodégradables ont été délivrées.

En outre, l'existence d'initiatives publiques et privées, aussi bien individuelles que collectives, pour la valorisation des déchets et la réduction des pollutions et nuisances constitue un atout considérable pour une gestion durable des pollutions. Ainsi, les

investissements réalisés ont permis la création de deux (02) nouvelles unités de recyclage des déchets plastiques en 2018 contre une (01) en 2017. Trois (03) autres centres sont également en cours de finalisation dans les régions de la boucle du Mouhoun (Dédougou), du Sud-ouest (Gaoua) et du Centre-sud (Manga). Par ailleurs, les actions entreprises pour améliorer la promotion de l'éducation environnementales dans les établissements primaires et secondaires constituent également un facteur explicatif de ces avancées.

La mise en œuvre du Projet de Traitement et Valorisation des Déchets Plastiques (PNTVDP) a permis de financer des opérations de collecte de déchets plastiques à hauteur de 7 641 356 000 FCFA sur la période 2015-2017.

Cible 12.b : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux.

Le Burkina Faso dispose d'un patrimoine riche et diversifié reparté sur quatre (04) zones touristiques à savoir le Centre, l'Est, l'Ouest et le Sahel.

Dans le domaine du tourisme durable, les données statistiques de l'Observatoire national du tourisme (OBSTOUR) estiment à 512 493 en 2017 contre 488 351 en 2016 les arrivées touristiques dans les Etablissements touristiques et hôteliers (ETH) en 2016, soit une progression de 4,9%. En 2016, les recettes touristiques sont passées de 63, 282 21 milliards de francs CFA à 67, 371 1 milliards de francs CFA en 2017.

La part de l'industrie touristique dans le PIB a été estimée à 3,5% du (PIB) du Burkina Faso en 2015 selon une étude réalisée par le World Travel and Tourism Council (WTTC)⁷ et le taux d'accroissement des emplois touristiques est à 5,6%.

Par ailleurs, neuf (09) stratégies ont été élaborées sur une prévision de six (06) stratégies attendues en 2018. Les effets attendus de la mise en oeuvre de ces programmes et stratégies n'ont pas encore fait état d'évaluation.

En raison de la capacité de ce potentiel à générer des ressources pour l'économie nationale et à contribuer au bien-être des populations, le pays a identifié et mis en oeuvre neuf (09) programmes depuis 2009 en vue de renforcer l'attractivité touristique des zones qui intègrent les principes du tourisme durable. Il s'agit principalement des programmes suivants : (i) le Programme de développement des industries touristiques, (ii) le Programme de renforcement de l'attractivité touristique de la zone de l'Ouest, (iii) le Programme de renforcement de l'attractivité touristique de la zone du Sahel, et (iv) le Programme de développement du tourisme durable.

A cet effet, des actions s'articulant autour des axes ci-dessus cités ont identifié et intégré les principes de durabilité dans l'activité touristique aussi bien sur les plans écologique, économique éthique et social à travers : (i) l'exploitation optimum des ressources de

⁷ World Tourism and Travel Council, *The economic impact of travel and tourism*, 2016

l'environnement qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité ; (ii) le respect de l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, la conservation de leurs valeurs traditionnelles et la contribution à l'entente et à la tolérance interculturelle ; (iii) l'assurance d'une activité économique viable sur le long terme offrant à toutes les parties prenantes des avantages socio-économiques équitables répartis, notamment des emplois stables, des possibilités de bénéfices et des services sociaux pour les communautés d'accueil, et contribuant à la réduction de la pauvreté.

Après dix (10) années de mise en œuvre de ces politiques et stratégies à travers leurs différents plans opérationnels triennaux glissants, on note que ces programmes ont eu des effets positifs à travers les résultats suivants: (i) cinq cents (500) jeunes ont été sensibilisés à la pratique du tourisme interne intégrant les principes du développement durable; (ii) cinq (05) publi-reportages et émissions radiophoniques sur le tourisme ont été réalisés et diffusés; (iii) trois (03) ETH intégrant les principes de tourisme durable sont en cours de labélisation ; (iv) l'artisanat national a été valorisé par cent (100) entreprises touristiques; (v) vingt-cinq (25) professionnels du tourisme sont outillés en techniques de communication en temps de crise et en promotion de tourisme durable; (vi) la zone de l'Ouest dispose d'une signalétique touristique à travers l'implantation de cent dix (110) panneaux ; (vii) des aménagements écotouristiques sont réalisés sur le site des cascades de Karfiguéla à travers la réalisation de la phase 2 des travaux d'aménagement du site;et (viii) un plan quinquennal d'aménagement et de valorisation des sites touristiques a été élaboré.

Le coût total de réalisation des actions des politiques et stratégies en lien avec le tourisme durable est estimé à 7 milliards FCFA.

Les défis à relever sont liés à la faiblesse des investissements dans les équipements de récupération des terres, la faible capacité opérationnelle des structures responsables de la gestion durable des terres (GDT), la faible mobilisation des ressources financières, la faible organisation de la filière de gestion des déchets, l'insuffisance de centres adéquats de traitement des déchets et de gestion des déchets solides dangereux et la faible application des textes régissant la gestion des déchets. L'inexistence d'études techniques, de notices et/ou d'impacts environnementaux pour certaines actions et la faiblesse des ressources financières allouées aux programmes et l'insuffisance d'infrastructures de base sont les principaux défis liés au secteur du tourisme.

Il importera d'une d'intensifier la gestion intégrée des forêts et la récupération des terres, d'autre part d'accroître les capacités opérationnelles des structures responsables de la gestion des déchets pour plus d'efficacité dans le contrôle de l'importation et l'exploitation des produits chimiques ainsi que des équipements émettant des rayonnements ionisants. Aussi, des efforts doivent être faits pour l'accroissement des centres adéquats de gestion de ces déchets dangereux. Les actions porteront également sur la prise de mesures incitatives à l'investissement dans le domaine de la valorisation du potentiel touristique; la réalisation d'infrastructures de base (ouverture de routes, branchement électrique et en eau potable, TIC, etc.) pour faciliter l'investissement privé; la sécurisation foncière des sites et l'amélioration de la gouvernance du patrimoine touristique.

Par ailleurs, le projet de création de 05 unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets urbains est en cours de réalisation. Pour le projet de construction de 13 centres de recyclage des déchets plastiques dans les régions, il s'agira de la poursuite de la construction dont les travaux de construction des 04 centres de recyclage (Tenkodogo, Manga, Gaoua et Dédougou) et le démarrage de la construction du centre de Bobo-Dioulasso ainsi que l'acquisition d'équipements.

ODD 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS

L'ODD 13 s'inscrit dans l'axe 3 du PNDES « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois » à travers l'effet attendu : « les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte ».

Les politiques, stratégies et plans soutenant la mise en œuvre de l'ODD 13 sont principalement : la Politique nationale en matière d'environnement, la Politique nationale du développement durable au Burkina Faso, le Plan national d'adaptation aux changements climatiques, la Politique nationale sur les zones humides, la Stratégie nationale de mise en œuvre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, la Politique Sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement », le Plan décennal sur les modes de consommation et de production durables, la Contribution déterminée au niveau national du Burkina Faso, le Cadre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national aux changements climatiques et la stratégie nationale d'apprentissage aux changements climatiques.

Parmi les projets et programmes liés aux changements climatiques exécutés depuis 2015 figurent : le projet « Renforcement de l'information climatique et des Systèmes d'alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques au BF », le projet « Adaptation au changement climatique et Sécurité Alimentaire », le projet « Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale », le Projet de Gestion participative des Forêts Classées pour la REDD+, le projet de gestion décentralisée des forêts et des espaces boisés pour la REDD+, le Projet d'appui au développement de l'anacarde dans le bassin de la Comoé pour la REDD+, le projet « Réduction de la vulnérabilité des moyens d'existence dépendant des ressources naturelles dans deux paysages menacés par les effets des changements climatiques au Burkina Faso : le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun (BdM) et des zones humides du bassin de la Mare d'Oursi ((MdO) ». La cible 13.1 a été retenue pour le suivi de cet ODD. 13.1

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Dans le but de renforcer sa résilience et ses capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat, le Burkina Faso a mis en place un ensemble de dispositifs complémentaires touchant à la production de l'information sur le climat et l'environnement, aux initiatives d'adaptation et la prise en charge des crises humanitaires.

En matière de production d'information sur le climat et l'environnement, le Burkina Faso dispose de trois (03) systèmes d'alerte précoce relatifs aux informations climatiques, environnementales, météorologiques et agricoles. Ce dispositif à vocation préventive a pour rôle le traitement et la production des informations environnementales et climatiques, en vue de permettre aux populations de prendre les dispositions nécessaires pour se mettre à l'abri des conséquences des catastrophes. Le Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP/CONASUR), structure de coordination des différentes actions de prévention et de gestion des catastrophes, est chargé d'établir et maintenir à jour un système intégré de toutes ces informations sectorielles qui sont diffusées sur toute l'étendue du territoire par le biais de ses relais.

Pour ce qui est de l'adaptation aux changements climatiques, des efforts ont été consentis par le Gouvernement à travers la mise en place de projets y relatifs. Il s'agit notamment : du Projet d'appui scientifique au processus PNA (PAS/PNA), le projet « Réduction de la vulnérabilité des moyens d'existence dépendant des ressources naturelles dans deux paysages menacés par les effets des changements climatiques au Burkina Faso : le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun (BdM) et des zones humides du bassin de la Mare d'Oursi (MdO), le projet « Adaptation au changement climatique et Sécurité Alimentaire », le projet « Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale », le programme national biodigesteur, le projet « Intégrer la Résilience Climatique à la production Agricole et pastorale pour la Sécurité Alimentaire dans les Zones Rurales vulnérables à travers l'Approche Champ Ecole des Producteurs » et le projet « Renforcement durable de la résilience des communautés et des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ».

En matière de survenue de catastrophes et de crises humanitaires, le gouvernement a pris de nombreuses mesures pour réduire leurs effets. Il s'agit de la loi n° 012-2014/AN portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes, du Plan d'action national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques et la préparation à la réponse aux urgences au Burkina Faso (2016-2020), de l'existence d'un plan national multirisque de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires, de la pré positionnement de vivres et matériel de survie dans les différents magasins à travers le pays pour une intervention rapide en cas de catastrophe ou crise humanitaire et de la formation des acteurs humanitaires en prévention et gestion des risques de catastrophes et crises humanitaires. Ainsi, les décès dus aux catastrophes et crises humanitaires sont passés de 39 décès en 2016 à 33 décès en 2017.

Les difficultés rencontrées sont dues à l'insuffisance dans la coordination des acteurs intervenants dans la gestion des catastrophes et des crises, à l'insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre du plan national multirisque de prévention et de gestion des catastrophes.

Par ailleurs, les défis majeurs demeurent : (i) la poursuite des efforts par la création de l'Agence unique de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires en vue de minimiser au maximum ces crises et gérer au mieux les conséquences y relatives, (ii) la dissémination des connaissances et le développement des compétences en matière de changement climatique, (iii) l'élaboration de profils climatiques et de scénarios de vulnérabilité régionaux fondés sur des informations scientifiques rigoureuses.

En perspective, trois (03) projets d'Adaptation aux Changements Climatiques qui prennent en compte les préoccupations majeures du rapport sectoriel (ressources en eau, agriculture et ressources animales) sont en cours de formulation au niveau du SP/CNDD.

ODD 15 : PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION

L'objectif vise la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes par le reboisement, la lutte contre la désertification et la restauration des terres touchées par la sécheresse, les inondations et la désertification.

Cet objectif est pris en compte dans le PNDES en son axe 3 : « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ». Les effets attendus de la mise en œuvre de cet axe en lien avec l'ODD 15 sont : (i) l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement, (ii) les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte.

Des politiques interviennent dans le champ de l'ODD 15. Il s'agit de la Stratégie de développement rural, la Politique nationale en matière d'environnement, la Politique nationale du développement durable, la Stratégie nationale de promotion et de valorisation des produits forestiers non ligneux, Plan national d'adaptation aux changements climatiques, la Politique nationale sur les zones humides assortie d'un plan d'action nationale sur les zones humides; le guide simplifié d'aménagement et de gestion durable des zones humides, la Stratégie nationale de mise en œuvre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, la Politique sectorielle environnement, eau et assainissement, la Politique sectorielle production agro- sylvo-pastorale, le Plan décennal d'actions pour la promotion des modes de consommation et de production durable au Burkina Faso, le Plan d'actions national sécheresse

Plusieurs projets et programmes interviennent dans la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres, la lutte contre la désertification. Il s'agit principalement du projet « Réduction de la vulnérabilité des moyens d'existence dépendant des ressources naturelles dans deux paysages menacés par les effets des changements climatiques au Burkina Faso : le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et des zones humides du bassin de la Mare

d'Oursi », le Projet de gestion décentralisée des forêts et espaces boisés, du Projet de gestion participative des forêts classées pour la REDD+, du projet « Appui à la gestion Durable des Ressources Forestières », du Projet d'appui au développement de l'anacarde dans le Bassin de la Comoé pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, du programme de Renforcement des capacités pour l'initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel Phase II, du Projet d'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire (PAPSA) et du Projet d'atténuation des effets du stress hydrique sur la grande Faune au Burkina Faso (PASHF), le Programme de partenariat pour la gestion durable des terres (CPP).

Pour l'atteinte de cet objectif, trois principales cibles prioritaires ont été retenus. Il s'agit des cibles 15.1, 15.3 et 15.9.

Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

Le pays a enregistré des avancés en termes de préservation, de restauration et d'exploitation durable des écosystèmes terrestres. Ces avancés sont cernés à travers l'évolution des aires de protection faunique sous aménagement, le nombre de zones humides classées comme site RAMSAR et le nombre de zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC). En effet, le pays connaît une augmentation des aires de protection faunique sous aménagement qui sont passés de 40% en 2015 à 75% en 2018, soit une hausse de 87,50%. Sur la même période, le nombre de ZOVIC est passé de 91 en 2015 à 104 en 2018. Quant aux zones humides classées RAMSAR, le nombre est passé de 15 en 2015 à 20 en 2018 propulsant le pays au 5^e rang africain en termes de nombre de zones humides classées comme sites RAMSAR.

Cette situation s'explique en partie par les actions mises en œuvre en termes d'aménagement des espaces de conservations, de réalisation d'investissement dans les écosystèmes forestiers, l'amélioration de la protection des ressources forestières et fauniques, la sensibilisation de la population et de la société civile sur la problématique de la déforestation, et l'optimisation des filières forestières et fauniques.

Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.

Le Burkina Faso a adhéré au processus de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT). De ce fait, il a établi ses cibles nationales volontaires sur la base des informations issue de l'établissement de la situation de référence pour la période 2002-2013. La cible principale est la restauration d'ici à 2030 de 5,16 millions ha (100%) des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013), soit 19% du territoire national, tout en

maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la NDT.

La proportion des terres récupérées par rapport à la superficie totale des terres cultivées est passée de 2,5% en 2015 à 2,70% en 2016. Cette évolution met en exergue les progrès réalisés dans la lutte contre la désertification. L'importance accordée par le Burkina Faso à l'approche GDT en matière de lutte contre la désertification et ses conséquences s'est traduite par l'adoption d'un Cadre stratégique d'investissement pour la GDT servant d'outil d'orientation des différentes interventions. En outre concernant la convention cadre des nations unies sur le changement climatique, l'élaboration des contributions déterminées au niveau national et du cadre NAMA justifient ces performances enregistrées. Les actions opérationnelles se sont portées sur l'amélioration du couvert végétale, de la productivité des terres et le renforcement du stock de carbone en dessous et au-dessus du sol.

Ainsi, en vue de renforcer la gestion durable des ressources forestières par la promotion de la gestion participative des forêts, 30 plans d'aménagement et de gestion des espaces de conservation ont été élaborés et 60 nouveaux espaces de conservation ont été créés au profit des collectivités territoriales entre 2017 et 2018. Aussi, des sensibilisations sur les bonnes pratiques de gestion durable des ressources forestières ont été menées. Ainsi, des sensibilisations de 6 864 personnes sur les techniques d'aménagement et de gestion forestière, de 47 301 producteurs dont 10 243 femmes sur les pratiques de production permettant de préserver les arbres et de 9 734 personnes sur l'exploitation des ressources forestières ont été réalisées respectivement en 2015, 2016 et 2017.

Cible 15.9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

En réponse aux différentes préoccupations de protection des écosystèmes et de la biodiversité, des efforts sont consentis par le Burkina Faso en vue d'assurer l'intégration des questions environnementales et du développement durable dans les référentiels de planification publics et privés. En effet, de 2015 à 2018, la proportion de politiques sectorielles, de plans régionaux et communaux de développement intégrant les thématiques environnementales émergentes est passée de 17% à 31,7%, soit un accroissement de 86,47%.

Cette donnée s'explique principalement par la mise en place des organes et instruments de la PNDD marquant la mutation du CONEDD en CNDD. L'animation des commissions spécialisées du CONDD, les concertations régionales autour de la gouvernance environnementale et du développement durable constituent aussi des arguments de cette performance au niveau institutionnel. Il y'a aussi les renforcements des capacités techniques des comités de rédaction des politiques sectorielles sur les techniques d'intégration de l'environnement et des liens pauvreté-environnement d'une part et, la formation d'acteurs sur des thématiques émergentes, la nouvelle nomenclature budgétaire en faveur de l'environnement et du développement et l'appui aux collectivités territoriales dans le processus de révision de leur document de planification locale.

En outre, l'élaboration de plus de 45 outils et d'instruments de bonne gouvernance à même de gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles dans une perspective de développement durable et leur diffusion expliquent également la prise en compte significative de la durabilité dans les référentiels de développement.

Malgré les acquis engrangés, la mise en œuvre de l'ODD 15 fait face à de nombreuses difficultés. On peut identifier (i) la problématique de la sécurisation des espaces de conservation dans le contexte d'insécurité, (ii) l'utilisation de technologies traditionnelles peu performantes d'exploitation des PFNL, (iii) l'inadéquation de certains textes avec le contexte actuel, (iv) la faible application des textes et réglementations en vigueur, (v) l'insuffisance des ressources financières.

Les perspectives en matière de lutte contre la désertification vont se focaliser sur la sécurisation des espaces de conservation, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des acteurs et l'adoption des bonnes pratiques en matière de gestion durable de l'environnement. En plus des efforts seront déployés pour améliorer et renforcer l'application de la législation et de la réglementation encadrant la gestion durable de l'environnement. Enfin, la poursuite de la mise en place des instruments, organes et mécanismes pour l'opérationnalisation de la PNDD sera effective ainsi que le renforcement de l'intégration des coûts environnementaux dans les stratégies, plans, programmes et actions de développement.

ODD 16 : PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER A TOUS L'ACCÈS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

L'ODD 16 est pris en charge par l'axe 1 du PNDES « réformer les institutions et moderniser l'administration » du PNDES avec des effets attendus qui sont : (i) la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés ; (ii) la sécurité et la protection civile sont renforcées ; la défense est renforcée ; (iii) l'accès à l'information juste est assuré pour tous ; (iv) les coopérations régionale et internationale sont améliorées ; (v) l'administration publique est efficace et efficiente.

Plusieurs politiques interviennent dans le champ de l'ODD16. Il s'agit de : la Politique sectorielle « Gouvernance administrative et locale », la Politique sectorielle « Justice et droits humains », la Politique nationale de la décentralisation, la Stratégie nationale de l'état civil et la Stratégie nationale de la sécurité intérieure.

Au titre des projets et programmes qui interviennent dans le domaine, on peut citer : le Projet d'appui à la politique nationale de justice (PA- PNJ), le Projet de production pénitentiaire, le Projet danois engagement pour le développement, le Programme de modernisation de l'administration publique (PMAP), le Programme d'appui aux collectivités territoriales

(PACT), le Programme Effectivité des droits humains et crédibilité de la justice , et le Programme d'appui renforcement de la sécurité intérieure.

Les cibles prévues pour l'atteinte de cet objectif sont : les cibles 16.4 , 16.6 et 16.7.

Cible 16.4 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

La lutte contre le trafic des armes et les flux financiers illicites constituent une priorité des autorités du Burkina Faso. Mais le contexte sécuritaire caractérisé par le terrorisme et l'extrémisme violent constituent des facteurs limitant pour l'atteinte de cette cible. Néanmoins en 2015, le nombre d'armes saisies était de 1817 contre 988 en 2017. Aussi, le nombre d'infractions par arme à feu est passé de 2258 à 1013 sur la même période.

Plusieurs mesures ont été prises pour atteindre cette cible. Il s'agit notamment: (i) l'opération KOULDANGOU 1 entre le Burkina Faso, le Togo et le Ghana en 2017 et l'opération KOULDANGOU 2 entre le Burkina Faso, le Ghana et la Côte d'Ivoire en 2018 qui ont permis la sécurisation des frontières et le démantèlement des sites d'orpillage, la saisie de drogue, d'armes, de produits et médicaments prohibés, des patrouilles effectuées sur 152,203 kms dans les zones frontalières avec le Mali, le Niger, le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire ; (ii) de l'organisation de soixante-seize (76) opérations de lutte contre le trafic illicite des drogues et des médicaments de la rue ; (iii) de l'organisation de cent-vingt-trois (123) opérations de grandes envergures dans les zones criminogènes ; (iv) des opérations de contrôle des fabricants et commerçants d'armes ainsi que celles des sociétés privées de sécurité ; (v) de la tenue du forum sur la sécurité intérieure ayant permis de dégager des orientations fortes relatives au trafic illicite des armes légères et de petits calibres, (vi) de la sensibilisation et l'application rigoureuse de la réglementation en matière de détention d'armes.

En outre, les efforts du gouvernement en matière de recrutement du personnel de sécurité et de construction d'infrastructures pour les forces de sécurité ont permis à l'indicateur le ratio agent de sécurité/population de connaître une évolution. Le ratio agent de sécurité/population, il était respectivement de un (01) agent/995 habitants en 2016 et de un (01) agent/758 habitants en 2017 et un (01) agent/729 habitants en 2018.

En matière de lutte contre les flux financiers illicites, les actions menées par le pays se sont traduites par l'adoption de lois et textes réglementaires ainsi que des actions sur le terrain de la criminalité. Au niveau institutionnel, les actions combinées, menées par la Haute cour de justice, la Cour des comptes, la Cellule nationale de traitement des informations Financières (CENTIF), l'Autorité supérieur de contrôle de l'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE/LC), initiative pour la transparence des industries extractives au Burkina Faso (ITIE), la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF) et INTERPOL/ Burkina Faso ont permis de réduire le phénomène.

Au niveau de l'adoption des lois et textes réglementaires, le cadre juridique a été mieux adapté aux conventions au niveau sous régional, régional et international pour lutter contre les flux financiers illicites. Ces textes sont relatives entre autres à la loi 004-2015/CNT du 3 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso, à la loi N°016-2016/AN du 03 mai 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à la loi N°015-2016/AN du 03 mai 2016 portant contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures au Burkina Faso, à la loi N° 60-2009/AN du 17 décembre 2009 portant répression d'actes de terrorisme et son modificatif N° 084-2015/CNT du 17 décembre 2015, à la loi n° 025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code Pénal, du le décret n° 2017-1157/PRES/PM/MSECU/MS/MJDHPC/MINEFID du 30 novembre 2017 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité national de lutte contre la drogue, du décret N°2016-465 PRES/PM/MJDHPC portant fixation du seuil relatif au délit d'apparence etc.

Au-delà de ces textes, de nombreux accords de coopération en matière judiciaire existent entre le Burkina Faso et plusieurs pays. Il s'agit entre autres des accords avec la Côte d'Ivoire, le Mali, le Gabon et la France et dans le cadre de la CEDEAO de la Convention A/P du 1er juillet 1992 relative à l'entraide judiciaire en matière pénale et la Convention d'extradition A/P du 1er août 1994. Ces textes et accords renforcent et consolident l'environnement juridique de la lutte contre les activités financières illicites.

Le pays s'est également soumis à l'exercice d'évaluation organisée par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Ce processus d'évaluation nationale a permis de faire des recommandations au pays pour une meilleure application de la loi, une plus grande capacitation des autorités de répression, la supervision adéquate et adaptée et participation accrue du secteur des entreprises et professions non financières désignées.

Au Burkina Faso, les OSC et la presse jouent un rôle important dans la lutte contre la corruption. Ces organisations telles que le RENLAC mènent des plaidoyers auprès des décideurs, sensibilisent les populations, procèdent à des dénonciations des auteurs présumés, ou encore par des recherches et en proposant des solutions à travers la production de rapport.

Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

En matière de mise en place des institutions efficaces, responsables et transparentes des efforts importants ont été fournis. En effet, la qualité des politiques et des institutions, appréciée par l'évaluation CPIA de la Banque Mondiale « Country policy and institutional assessment » du Burkina Faso, effectuée, s'est stabilisée à 3,6 sur la période 2015-2017. Cette stabilité de la note globale du pays est imputable principalement aux réformes opérées dans le domaine de la gestion économique (3,7) et de la politique de lutte contre l'exclusion sociale et

la promotion de l'équité (3,7). Le pays demeure au-dessus de la moyenne (3,2) de l'IDA⁸ en Afrique Subsaharienne.

Pour améliorer la qualité des politiques et des institutions, le Gouvernement a mené de nombreuses réformes aussi bien au niveau de la gestion des finances publiques que de la gestion de l'environnement. Il s'agit des réformes budgétaires entreprises à travers l'implémentation du budget programme, la gestion efficace de la dette, et l'équité dans l'utilisation des ressources publiques ainsi que la conception de politiques et institutions axées sur la durabilité écologique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'accès physique de la justice, de nouvelles juridictions ont été construites afin de rapprocher la justice aux justiciables. Toute chose qui s'est traduite par la réduction du rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance qui est passé de 60,3 km en 2015 à 59 km en 2016 et 2017. Les actions ont concerné la création du Tribunal de grande instance et de la Maison d'arrêt et de correction de Koupéla ainsi que de la Cour d'appel de Fada N'Gourma qui couvre cinq (5) juridictions. En outre, la poursuite des travaux de construction des tribunaux de grande instance de Pô, de Ouaga II et de Boulsa, contribueront à réduire le rayon moyen d'accès des populations aux services judiciaires relevant de leur ressort.

Aussi, plusieurs actions concourant à accroître le degré de confiance et l'indépendance de la justice ont été réalisées. Il s'agit essentiellement de l'adoption de la loi organique N°049-2015/CNT portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature du 25 août 2015 qui prévoit en ses articles 12 et 13 que la gestion de la carrière des magistrats est confiée au Conseil supérieur de la magistrature sans interférence de l'exécutif, le renforcement de la communication sur la justice à travers la mise en ligne de la plateforme de publication de jurisprudence et de la législation LEXPRAFASO (www.lexprafaso.justice.gov.bf) ainsi que la mise en place et le fonctionnement du bureau d'accueil virtuel du justiciable (www.infos-pratiques.justice.gov.bf).

Dans le domaine de la gouvernance, l'indice Mo Ibrahim pour la gouvernance en Afrique a classé le Burkina Faso 16^{ème} sur 54 avec un score de 57,1/100 en 2017, contre 51,8/100 en 2015, soit 23^{ème} sur 54. Ce résultat traduit dans l'ensemble une amélioration de la gouvernance au Burkina Faso. Sur la période 2008-2017, le pays a connu une tendance positive de +4,8 points. Ce progrès a été engendré par de bonnes performances enregistrées dans le domaine de l'Etat de droit (+4,9), la participation (+16,2), la protection sociale (+10,7), l'éducation (+9,3) et la santé (+20,1). L'indice du pays est supérieur de 7 points à la moyenne africaine et de 22 points inférieurs à Maurice, premier pays dans le classement. Cependant, la qualité de la sécurité et l'état de droits sont préoccupants. Cette sous composantes de l'Indice présente un score de 59,1/100, décroissant de 0,43% depuis 2013

⁸ Association internationale de développement, le Branche du Groupe de la Banque Mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres

En ce qui concerne l'accès financier des personnes indigentes aux services de la justice, les efforts fournis ont permis de faire passer la proportion de justiciables éligibles assistés de 44% en 2016 à 100% en 2017.

Le Gouvernement dans le cadre de l'appui financier des personnes vulnérables à l'accès à la justice a créé en 2015 le fonds d'assistance judiciaire. Depuis sa création, le fonds a organisé des séances de sensibilisation au profit de 550 acteurs locaux issues de toutes les 13 régions du pays sur les modalités d'accès au fonds d'assistance judiciaire. Depuis 2015, le fonds a assisté 590 personnes soit 63 en 2016, 239 en 2017 et 288 en 2018 ;

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, trois (03) décrets d'application de la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso⁹ ont été adoptés dont le décret relatif au délit d'apparence donnant la possibilité aux citoyens de saisir la justice afin qu'elle investigue sur des cas d'enrichissement présumés illicites.

Dans le même sens, il y a la création des pôles économiques et financiers (pôles ECOFI par la loi n°005-2017/AN ainsi que son opérationnalisation). Ces pôles ont pour but de lutter contre les infractions économiques et financières. A ce titre, une formation a été organisée au profit de vingt-cinq (25) greffiers sur la gestion des dossiers de crimes économiques et financiers et un stage d'immersion s'est tenu à Paris du 04 au 08 juin 2018 au profit de vingt-un (21) acteurs composés de magistrats et de greffiers.

Dans le but de garantir l'indépendance de la justice, le gouvernement a procédé à la révision de la constitution suivant la loi modificative Numéro 072-2015/CNT du 05 novembre 2015 qui a consacré le premier président de la cours de cassation comme président du conseil supérieur de la magistrature en lieu et place du président du Faso, institué le recrutement des magistrats à travers l'adoption du décret N 2016/PRES/PM/MJDHPC/MINEFID portant application la loi N°049-2015/CNT du 25 août 2015 qui prévoit que les postes des présidents de juridiction sont désormais pourvus par appel à candidature et non par nomination.

Dans le domaine de la promotion des droits humains, le taux de mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel issues du deuxième passage du Burkina Faso en 2013 s'est établi à 92% en 2017. Cette performance est imputable aux efforts déployés par le Burkina Faso pour l'amélioration continue de la situation des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sur son territoire et l'accompagnement des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre des recommandations.

Le niveau de satisfaction des usagers/clients de l'administration publique est un indicateur de perception, il n'est pas encore disponible. Toutefois, plusieurs actions ont été entreprises au cours de la période 2016-2018 pour l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services publics, il s'agit entre autres de : la réalisation d'une enquête sur le niveau de la

⁹ Décret n°2016-465/PRES/PM/MJDHPC portant fixation du seuil relatif au délit d'apparence, décret n° 2016-470/PRES/PM/MJDHPC portant procédure et délai de transmission des déclarations d'intérêts et de patrimoine à l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la Corruption, décret n° 2016-514/PRES/PM/MJDHPC fixant le seuil des dons, cadeaux et autres avantages en nature soumis à déclaration

gouvernance au Burkina Faso, l'adoption du plan d'actions 2017-2019 du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), l'adoption de la Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance 2018-2027 et son premier plan d'actions opérationnel 2018-2020 ; l'adoption du guide d'évaluation de la performance des structures de l'Administration publique et du décret N°2017-0625/PRES/PM/MFPTPS du 18 juillet 2017 portant modalités d'évaluation de la performance des structures publiques (onze (11) départements ministériels ont pu évaluer la performance de leurs structures), la dématérialisation des procédures qui a pour objectif de mettre en ligne les services pour faciliter les relations entre l'utilisateur et l'administration (En fin 2017, il a été dénombré quatre (04) procédures dématérialisées, treize (13) procédures automatisées par les ministères et institutions. Huit (08) services ont été mis en ligne par les ministères et institutions), le développement des outils modernes de gestion des ressources humaines (le guide méthodologique d'élaboration du Tableau prévisionnel des emplois et des effectifs, adopté par décret n°2017-0213/PRES/PM/MFPTPS du 19/04/2017 et le guide méthodologique du Tableau de bord de gestion des ressources humaines), l'élaboration des projets de codes d'éthique et de déontologie, l'élaboration 30 guides au profit des usagers de l'administration publique et l'élaboration de 7 bonnes pratiques par des ministères.

Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

En matière de participation et d'inclusion dans les sphères de décisions, on dénombre en 2016, 67 femmes sur les 465 postes pour l'ensemble des postes de nomination, ce qui donne une proportion de 14,41%. En 2017, l'effectif des femmes nommées à ces postes est passé à 74 sur les 465 nominations, soit une proportion de 15,91%.

Ces résultats sont dus à plusieurs mesures prises par le Gouvernement pour atteindre cette cible. Il s'agit notamment du vote de la loi n°010-2009/AN portant fixation de quota de 30% de l'un ou l'autre sexe aux élections législatives et municipales au Burkina Faso qui stipule que tout parti ou regroupement de partis politiques doit disposer d'au moins 30% de candidatures de l'un ou de l'autre sexe sur les listes électorales.

Dans le cadre du processus de décentralisation, le Gouvernement a procédé au transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales afin de promouvoir le développement socioéconomique à la base. Les ressources transférées aux collectivités territoriales sont passées de 3,2 % en 2016 à 4,6% en 2017 du budget national.

La proportion d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales, dans le cadre du processus de décentralisation, le Gouvernement a procédé au transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales afin de promouvoir le développement socioéconomique à la base. Les ressources transférées aux collectivités territoriales sont passées de 3,2 % en 2016 à 4,6% en 2017 du budget national.

Ainsi, des actions entrant dans le cadre de l'atteinte de la cible ont été menées. Il s'agit de l'adoption en 2017 de la loi portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des

CT, de l'adoption des nouveaux référentiels de la décentralisation en 2018, de la signature de contrat d'objectifs entre l'Etat et les présidents des collectivités territoriales, de l'adoption de la stratégie nationale de l'état civil (2017-2021); des campagnes de plaidoyer auprès des élus locaux pour la création des centres d'état civil secondaires.

Dans le cadre de la coopération internationale, le Burkina Faso a pris part à toutes les réunions entrant dans le cadre des instances et de processus de maintien de la paix et de la sécurité internationale (100%) en 2018. L'action du pays s'est focalisée entre autres sur son implication active aux rencontres internationales du G5- Sahel, la présence de contingents burkinabè dans les pays en conflits, sa participation aux réunions des mécanismes de coopération sud-sud : Afrique - Amérique du Sud, Mouvement des non alignés, G77. En plus, le pays a participé à différentes opérations militaires conjointes et la prise de décisions importantes notamment l'opérationnalisation de la force conjointe, l'adoption de la stratégie frontière, la mise en œuvre d'une cellule régionale de prévention de la radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent.

Le pays a procédé à la ratification de l'accord de Paris sur les changements climatiques, du traité instituant le G5 sahel et du traité révisé de l'Autorité du Liptako-Gourma » prenant en compte la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et le grand banditisme.

Par ailleurs, pour le maintien de la paix, la prévention et la gestion des conflits, le Burkina Faso reste présent sur les théâtres majeurs, en l'occurrence le Soudan, le Congo, la Centrafrique et le Mali. Toutefois, du fait de l'insécurité sur le sol burkinabè, le pays se retire ou réduit progressivement les troupes de certains théâtres d'opérations de maintien de paix. Ainsi, sur les trois (03) dernières années, le nombre de théâtres d'opération est passé de douze (12) à huit (8), les hommes sont quant à eux passés de 2 927 hommes en 2016 à 2 000 hommes en 2018.

Dans le cadre de cet ODD, des insuffisances ont été retenues : l'absence de dispositif de sécurité est un frein au développement d'une administration électronique dans un environnement où les attaques du cyber espace sont récurrentes ; la lourdeur des procédures administratives (processus longs, nombre de pièces à fournir élevé) ; l'inexistence de stratégie de promotion de l'expertise publique, l'absence de manuel de procédures dans certains ministères.

En guise de perspectives , on note la poursuite de la modernisation de l'administration qui passe notamment par l'adoption de la loi sur la méritocratie dans l'administration publique, la dématérialisation des actes administratifs, la mise en ligne progressive des services publics, l'amélioration des outils de gestion des ressources humaines à travers la description des postes supports et d'appui (DRH, DAF, DMP, etc.), la mise en place d'un système de contrôle des présences, la mise en place d'une plateforme de recueil des plaintes et avis des usagers sur des thèmes, la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance du partenariat pour un gouvernement ouvert et la réalisation d'une enquête sur la qualité des services publics, l'adoption d'une politique nationale de lutte Anti-corruption dotée de son plan d'actions et de son mécanisme de fonctionnement permettra de renforcer encore plus la

lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les infractions sous-jacentes. L'opérationnalisation prochaine de pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée et d'un pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme viendra renforcer le dispositif répressif pour une lutte plus efficace contre les flux financiers illicites.

Aussi, pour améliorer la participation des femmes à la vie politique et leur représentativité dans les instances de décision, un processus de relecture de la loi sur le quota est engagé.

VI. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Ce point est relatif à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre et la production des données statistiques pour le suivi et l'évaluation. Il s'agit dans cette partie de présenter les différents efforts engagés par le Gouvernement.

6.1. Mobilisation des ressources financières

La mise en œuvre des ODD se fait à travers le Plan national de développement économique et social (PNDES) dont le plan de financement à l'horizon 2020, évalué à 15 395,4 milliards de FCFA, est composé de 63,8% de ressources propres et 36,2% de financement externes (5 570 milliards de FCFA) sur cinq (5) ans.

Les estimations du financement des ODD à l'horizon 2030 au Burkina Faso ne sont pas disponibles. Toutefois, les projections sur la base du financement du PNDES montrent que les besoins en ressources pour la réalisation des ODD sont considérables.

La mobilisation des ressources en vue du financement des ODD sont captées à travers les ressources affectées au PNDES. Ainsi, il ressort trois grandes catégories de financement à savoir les ressources internes, les ressources externes et les financements alternatifs.

Le financement de la mise en œuvre du PNDES sur la période 2016-2018 est estimé à 8 150,20 milliards de FCFA. Le besoin de financement pour la période sous revue se chiffre à 3 094,1 milliards de FCFA.

En termes de réalisation, le niveau de recouvrement des recettes par les régions s'est chiffré à 4 197,96 milliards de FCFA et le taux moyen de recouvrement des recettes propres s'est établi à 13,02% sur la période sur la période 2016-2018.

Pour l'Aide Publique au Développement (APD) effectivement décaissé par les PTF sur la période, elle a été de 649,31 milliards de FCFA en 2016 et de 663,11 milliards de FCFA en 2017. Pour 2018, le montant des financements extérieurs passant par le budget de l'Etat s'est élevé à 337,15¹⁰ milliards de FCFA.

¹⁰ La valeur de 2018 a seulement considéré les financements extérieurs passant par le budget de l'Etat

Cette évolution de l'APD, quand bien insuffisante face aux besoins des ODD, est la résultante du renforcement du suivi de la mise en œuvre des conventions de financements et traduit la volonté des PTF à accompagner la mise en œuvre des ODD.

Par ailleurs, sur la période, 260 conventions ont été signées pour un niveau global de mobilisation des ressources extérieures de 5 152,86 milliards de francs CFA. Ces ressources extérieures sont composées des montants de financement (3 021,71 milliards de francs CFA) et des programmes de coopérations (2 131,15 milliards de francs CFA).

Les investissements directs étrangers cumulés au Burkina Faso, sur la période, se sont chiffrés à 557,89 milliards de FCFA. En effet, ils sont passés de 231,49 milliards de FCFA en 2016 à 1,49 milliards de FCFA en 2017 puis à 324, 61 milliards de FCFA en 2018. La baisse en 2017 pourrait s'expliquer par le fait qu'il n'y a pas eu de projet de construction de nouvelles mines.

En ce qui concerne les envois de fonds, le montant cumulé sur la période s'est situé à 261,88 milliards de FCFA, soit 85,61 milliards de FCFA en 2016, 87,48 milliards de FCFA en 2017 et 88,78 milliards de FCFA en 2018.

Tableau 2: Situation de mobilisation des ressources

| RUBRIQUES | SOURCES DE FINANCEMENT (En Milliards de FCFA) | | | | |
|--|---|---------------------|---------------|------------------|----------------------------|
| | Total Réalisations ¹¹ | | | Prévisions PNDES | |
| Recettes propres mobilisées en 2016 | 1231,97 | | | 1286,90 | |
| Recettes propres mobilisées en 2017 | 1397,63 | | | 1769,60 | |
| Recettes propres mobilisées en 2018 | 1568,36 | | | 1999,50 | |
| Total (2016-2018) | 4197,96 | | | 5056,00 | |
| Décaissements | DGCOOP | | | | |
| Décaissement effectif de l'aide publique au développement 2016 | 649,31 | | | | |
| Décaissement effectif de l'aide publique au développement APD 2017 | 663,11 | | | | |
| | Bilatéral | Multilatéral | ONG | PPP | Total par rubriques |
| CONVENTIONS SIGNEES | | | | | |
| Conventions de financement signées en 2016 | 200,03 | 582,41 | 69,01 | 15,32 | 866,77 |
| Conventions de financement signées en 2017 | 242,54 | 701,06 | 24,46 | 9,59 | 977,65 |
| Conventions de financement signées en 2018 | 286,25 | 676,32 | 32,47 | 181,07 | 1 176,11 |
| Sous total 1 | 728,81 | 1 959,80 | 125,94 | 205,98 | 3 020,52 |
| PROGRAMMES DE COOPERATION | | | | | |
| Programmes de coopération validés au 31/12/2018 | 753,41 | 1340,67 | 0 | 37,07 | 2131,15 |
| Sous Total 2 | 753,41 | 1340,67 | 0 | 37,07 | 2131,15 |

¹¹ Ces réalisations intègrent les recettes de privatisation et les remboursements des prêts et avances. Le total des réalisations les intègrent également

| | | | | | |
|--|---------------|----------|--------|--------|-----------------|
| TOTAL GENERAL | 1 482,22 | 3 300,46 | 125,94 | 243,05 | 5 151,67 |
| REALISATION | | | | | |
| Taux de mobilisation par rapport aux annonces des partenaires institutionnels | 58,8% | | | | |
| Taux de mobilisation par rapport au besoin de financement du PNDES soumis aux partenaires | 92,5% | | | | |
| Annonces des partenaires institutionnels | 8353 | | | | |
| Besoins de financement du PNDES soumis aux partenaires | 5570,2 | | | | |

Source : Rapport sur la coopération au développement 2018

6.1.1. Mesures de renforcement de la mobilisation des ressources internes

Au niveau de la mobilisation des ressources internes, les principales mesures prises ont concerné : (i) la mise en œuvre des télé-procédures qui permettent aux contribuables de déclarer leurs impôts et taxes en ligne et de payer à l'aide de moyens électroniques (promotion des moyens modernes de paiement), (ii) l'opérationnalisation de la facture normalisée et le contrôle de son application sur le terrain qui ont permis de sécuriser et d'améliorer le rendement de la TVA, (iii) l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina Faso avec ceux des pays voisins, (iv) la systématisation des relances des contribuables reliquataires et la mise en œuvre du recouvrement forcé face aux contribuables défaillants notoires, (v) l'informatisation de la gestion des recettes dans les postes et brigades mobiles de douanes non connecté au SYDONIA, (vi) l'interfaçage entre SYLVIE et SYDONIA, (vii) le renforcement de la vérification dans les offices de douanes et les compétences des vérificateurs et des agents dans le cadre de la sortie du programme de Vérification des Importations (PVI), (viii) le renforcement de la lutte contre la fraude à travers l'utilisation du nouvel outil d'analyse du risque (SYGICOD) et le redéploiement du personnel, (ix) la transformation du bureau de Bittou en Brigade mobile pour une meilleure couverture de la surveillance de la frontière Togo-Ghana dans la Région du Centre-Est, (x) l'externalisation de l'évaluation des véhicules de moins de dix (10) ans et les engins de travaux publics par un contrat de sous-traitance avec le Centre de contrôle des véhicules automobiles (CCVA).

6.1.2. Mesures et actions prises pour la mobilisation des ressources externes

Au niveau de la mobilisation des ressources externes, des actions au niveau international et national ont été menées.

Au niveau international, il s'agit de la tenue d'une Conférence de table ronde (CTR) à Paris les 07 et 08 décembre 2016. Cette initiative a permis de recueillir des intentions de financement des partenaires institutionnels à hauteur de 8 353 milliards de FCFA et des secteurs privé national et international qui se sont engagés à mobiliser en faveur du Burkina plus de 9 905 milliards de FCFA selon divers instruments et modalités, notamment les PPP.

Aussi, en juillet 2018, une Conférence internationale sur la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES) autour du thème de l'accélération de la transformation agro-sylvo-pastorale au Burkina Faso a été organisée. La finalité de cette Conférence était de procéder à une évaluation à mi-parcours des engagements de la Conférence de Paris des 7 et 8 décembre 2016. En outre, une table-ronde sur le financement du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) et du Programme d'Appui au Développement des Economies locales (PADEL), tenue parallèlement à cette conférence, a permis de mobiliser des ressources complémentaires pour la mise en œuvre de ces deux programmes.

A l'issue de cette conférence, des recommandations ont été formulées et une feuille de route a été élaborée en vue de leur mise en œuvre. Elle a été transmise aux Cadres Sectoriels de Dialogue concernés et au SP/PNDES pour suivi au sein des CSD et un rapport général a été élaboré et transmis à l'ensemble des parties prenantes en vue de la mise en œuvre de ces recommandations.

D'autres actions se sont poursuivies à travers l'organisation des consultations bilatérales et multilatérales, la dynamisation des mécanismes PPP et des tables rondes sectorielles au niveau national.

Au niveau national, les tables rondes suivantes ont été organisées : (i) la table ronde pour le financement des activités du 5^{ème} Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH), tenue en 2016, (ii) la table ronde sectorielle des bailleurs de fonds pour le financement du cadre stratégique national de lutte contre le VIH, le sida et les IST (CSN-Sida) 2016-2020 et du plan d'urgence 2017-2018 pour l'accélération de la réponse au VIH au Burkina Faso, tenue en 2017.

D'autres tables rondes sont prévues pour 2019, il s'agit de : (i) la table ronde pour le financement du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU), prévue en Février 2019, (ii) la table ronde pour le financement de la stratégie nationale de l'état civil, prévue en 2019.

Outre ces actions, les mesures suivantes ont été prises : (i) la signature en 2018 d'un Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires révisé, (iii) la poursuite de la sensibilisation et du plaidoyer auprès des PTF en faveur des appuis budgétaires, (iii) la poursuite du recours au marché financier régional en vue du financement des investissements, (iv) le développement du Partenariat public-privé (PPP) qui vise à faire du secteur privé le moteur de la croissance, (v) l'institution d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des engagements des partenaires pour le financement du PNDES, (vi) le renforcement de la crédibilité du programme PPP en ne retenant que des projets structurants disposant d'études de faisabilité et dont l'évaluation préalable retient le PPP comme meilleure modalité de réalisation, (vii) l'encouragement des partenaires, qui n'en disposent pas, à se doter de cadre de programmation.

6.1.3. Mesures de renforcement des financements alternatifs

Le Burkina Faso, dans sa nouvelle vision a inscrit les PPP comme une alternative de financement à encadrer et à promouvoir en vue d'aider à la mise en œuvre de ses politiques et programmes de développement.

A cet effet, un certain nombre de mesures ont été engagées depuis 2016 et sont en cours pour une meilleure gouvernance en matière de PPP. Il s'agit notamment de :

- la relecture de la stratégie et de la loi sur le cadre juridique et institutionnel encadrant les PPP ;
- la réflexion en cours sur les financements alternatifs et innovants dont les PPP ;
- la prise d'un texte fixant les seuils de contractualisation en PPP et d'un texte interdisant la contractualisation des projets sous forme de préfinancement pour une meilleure gestion des risques budgétaires ;
- la mise en place d'une base de données des contrats PPP et de ceux envisagés en PPP pour un meilleur suivi du portefeuille.

La période 2016- 2018 a également connu la poursuite de la mise en œuvre des projets PPP en cours, comme la construction de la maison du Burkina à Abidjan ainsi que la signature des contrats suivants pour la mise en œuvre du PNDES.

Il s'agit : (i) du Projet de modernisation et de sécurisation des titres de transports et la ré-immatriculation des véhicules » pour un montant de 15, 32 milliards de FCFA, (ii) du Projet de construction et exploitation d'un système d'émission de passeports à puce électronique (E-passeport) et d'archivage électronique des dossiers sous forme de BOT pour un montant de 9,59 milliards de francs CFA et iii) du Projet contracté sous forme de préfinancement pour le financement, la construction et le bitumage du boulevard périphérique de Ouagadougou (voies de contournement Nord et Sud) pour un montant de 181,07 milliards FCFA.

En outre, des activités d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs de la commande publique sur le PPP ont été menées.

Dans le domaine de la coopération sud-sud, le Burkina Faso entretient des relations de partenariat avec 44 pays dont 32 en Afrique, 4 en Amérique et 8 en Asie. Elle se traduit essentiellement par des traités d'amitié et des commissions mixtes de coopération. Ce qui a permis au pays de renforcer ses relations commerciales avec certains pays (Gabon, Côte d'Ivoire, Bénin...), de former ses médecins (Cuba), de sécuriser ses frontières (Mali, Niger et Bénin) et de former ses étudiants (Algérie, Maroc).

6.1.4. Difficultés et contraintes de mobilisation des ressources

Les difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources sont les suivantes.

Au niveau des ressources internes, les difficultés sont, entre autres : (i) l'insuffisance des moyens mis à la disposition des structures chargées de la mobilisation des ressources internes, (ii) les remous sociaux au niveau des structures en charges du recouvrement des recettes, (iii) le faible niveau du cours de l'or qui n'a pas permis d'atteindre le niveau de ressources escomptées de l'exploitation minière et (iv) l'insécurité liée aux actes terroristes.

Au niveau des ressources externes, il s'agit, notamment de : (i) l'amenuisement des appuis budgétaires : la tendance globale à l'amenuisement des appuis budgétaires s'explique, entre autres, par l'interruption de la coopération avec les Pays-Bas, la cessation des programmes d'appui budgétaires de la Suède, la cessation des appuis budgétaires généraux de l'Allemagne en faveur d'un seul appui budgétaire sectoriel, (ii) l'absence de programmes de coopération pour certains bailleurs. Il s'agit notamment de certains partenaires arabes qui ne disposent pas de programme de coopération (ou stratégie pays) avec le Burkina Faso, ce qui limite la prévisibilité des financements, (iii) la faible maturation de certains projets structurants prioritaires (absence d'études de faisabilité et programmation de projets non-inscrits), (iv) l'inadéquation des financements proposés par le secteur privé avec les réalités financières du pays et les engagements internationaux, (v) la lourdeur administrative, en lien avec la multiplicité des procédures des bailleurs de fonds, (vi) la faiblesse dans le suivi de l'ensemble des fonds fiduciaires. A ce jour, seuls les fonds fiduciaires de l'union européenne sont suivis et (vii) l'insécurité liée aux actes terroristes.

Au niveau de la mobilisation et l'exécution des ressources sous forme de PPP :

- l'insuffisance d'appropriation du concept et des exigences du PPP par les acteurs
- l'inadéquation de certains financements proposés par le secteur privé
- la faible capacité financière et technique du secteur privé local.

Pour les années à venir, le Burkina Faso envisage mener des actions nécessaires à l'accroissement des ressources tant internes qu'externes, en vue du financement des ODD à travers le PNDES. En ce sens le pays renforcera ses efforts dans la prospection et la mobilisation des financements innovants et plus spécifiquement dans le développement du PPP en tant qu'outil de mobilisation efficiente de la contribution du secteur privé national et international nécessaire à la réalisation des projets de développement. Il s'engage également à les encadrer par un dispositif juridique et institutionnel solide qui permet de protéger et de rassurer les différentes parties prenantes. A ce titre, un avant-programme de projets PPP 2018-2020 comportant une vingtaine (20) de projets émanant de dix (10) départements ministériels est en cours de validation.

6.2. Production de données pour le suivi des ODD

6.2.1. Système statistique national

Le Système statistique national (SSN) du Burkina Faso est régi par la loi n° 012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques qui en définit les principes fondamentaux. Elle consacre la décentralisation du système statistique national à travers les textes d'application de ladite loi.

En outre, le Burkina Faso a ratifié en 2013 la Charte africaine de la statistique. Dans l'ensemble, ces textes offrent un cadre légal à la production statistique, favorisent la coordination des acteurs du SSN, garantissent l'indépendance technique des statisticiens et

offrent une protection des droits et des données des personnes morales et physiques qui fournissent ces données.

6.2.2. Capacité de production statistique

Le Système statistique national du Burkina est un système décentralisé où la production statistique n'est pas dévolue à une seule structure centrale. Chaque ministère dispose d'une Direction centrale chargée principalement de la production des statistiques administratives. L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a pour objectif principal la production des statistiques économiques (Comptes nationaux, prix, production industrielles), la réalisation des enquêtes et les recensements d'envergure nationale ainsi que la coordination du système statistique.

Les informations statistiques utilisées pour le suivi du PNDES et des ODD sont de sources administratives, obtenues à travers les rapports, annuaires, tableaux de bord enquêtes et recensements.

Pour les statistiques administratives, la décentralisation du SSN du Burkina Faso permet de disposer de données dans plusieurs secteurs stratégiques que sont : la santé, l'éducation, l'agriculture, la justice, les finances publiques, etc.

S'agissant des recensements et des enquêtes d'envergure, leurs réalisations permettent de disposer de données statistiques sur le suivi des conditions de vie de ménages, l'emploi, la structure de la population, etc. Cependant le coût élevé de ces opérations statistiques ne permet pas d'assurer une certaine régularité dans leur production. Par exemple, le recensement général de la population et de l'habitation est prévu pour être réalisé en 2019.

6.2.3. Production des statistiques pour le suivi-évaluation

Pour un suivi et une évaluation efficace du PNDES et des ODD, plusieurs cadres (tels que les Cadres sectoriels de dialogue), instruments et outils (rapports trimestriels, semestriels et annuels, globaux, sectoriels et régionaux) sont mis en place.

Pour le suivi évaluation du PNDES un cadre de mesure de performance globale (CMP) du PNDES a été élaboré et contient 172 indicateurs. A chaque revue, le CMP est mis à jour.

D'après une évaluation faite en 2018, seulement 36% des indicateurs définis dans le cadre de mesure de la performance globale du PNDES sont renseignés. Cet état de fait s'explique principalement par : (i) le nombre élevé de nouveaux indicateurs qui ne sont pas produits par le SSN, (ii) le sous financement des structures en charge du suivi du PNDES et du système statistique national pour la collecte et l'analyse des données.

6.2.4. Difficultés

Les principaux problèmes identifiés dans l'analyse diagnostique du SSN sont les suivants :

- instabilité institutionnelle entraînant des redimensionnements des organigrammes ministériels pouvant conduire à une perte des acquis obtenus avec la création des Directions générales des études et des statistiques sectorielles(DGESS) ;
- faible capacité de recrutement et de motivation du personnel statisticien par les structures du SSN ;
- financement imprévisible et insuffisant des opérations statistiques de grande envergure ;
- faible développement des statistiques au niveau décentralisé et dans certains domaines prioritaires comme l'état civil, les mines et l'énergie, l'environnement, le tourisme, l'économie numérique, etc. ;
- diffusion insuffisante des données, absence de calendriers sectoriels et d'un calendrier global de production et de publication des données statistiques

CONCLUSION/RECOMMANDATIONS

En collaboration avec les acteurs au développement, le Burkina Faso a élaboré son rapport sur la mise en œuvre des ODD pour la période 2016-2018. Pour la première, il s'est porté volontaire pour présenter son rapport au forum politique de haut niveau sur le développement durable.

Le Plan national de développement économique et social (PNDES) couvrant la période 2016-2020 est le principal instrument de mise en œuvre des ODD. Pour ce faire, le Burkina Faso avec l'entame du nouveau cycle de planification marqué par l'adoption du PNDES en 2016, a contextualisé les Objectifs du Développement Durable (ODD) adoptés en septembre 2015.

Le rapport présente pour chaque ODD, la situation des politiques publiques devant permettre l'atteinte de l'objectif, les progrès vers les cibles, les insuffisances et enfin les perspectives pour une mise en œuvre efficace des politiques de développement pour l'atteinte des ODD à l'horizon 20230.

L'examen du rapport montre que des efforts considérables ont été fournis pour l'atteinte des ODD notamment, dans les domaines de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et de la lutte contre le VIH/SIDA. Les efforts sont aussi remarquables en matière de gouvernance et de renforcement des capacités de production. Malgré les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD, le Burkina Faso reste confrontée à de nombreux obstacles d'origine externe comme internes.

La principale contrainte de l'économie burkinabè demeure sa forte vulnérabilité face aux chocs externes comme les aléas climatiques. Au-delà de ces obstacles externes, le Burkina Faso fait face à plusieurs autres contraintes selon les domaines.

Les actions visant la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la faim sont limitées par une insécurité alimentaire et nutritionnelle conjoncturelles caractérisé par un

faible taux d'accès aux crédits agricoles, des aléas climatiques et une pression parasitaire (chenille légionnaire d'automne) qui impactent négativement la production agricole et le disponible fourrager. Par ailleurs, la persistance des pesanteurs socio culturelles, la non disponibilité du registre unique des personnes vulnérables annihilent les efforts du en matière de prise en charge des personnes vulnérables.

La promotion de la santé est confrontée à des contraintes diverses : une mortalité maternelle élevée et un accès géographique aux services de santé qui toujours élevé par rapport à la norme de 5 km préconisée par l'OMS, une faible couverture vaccinale, l'existence de poches de hautes transmissions du VIH au sein des populations jeunes et les groupes spécifiques.

La promotion de l'éducation, au-delà de la tendance à la hausse du taux d'achèvement dans tous les niveaux d'enseignement une réduction des disparités entre fille et garçon fait toujours face la lente évolution des mentalités en milieu rural ne favorise pas la scolarisation particulièrement celle des filles.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes fait face à de nombreux obstacles. En effet, l'indépendance économique des femmes, les appréhensions traditionnelles (us et coutumes) sont autant de contraintes que le Gouvernement et tous les autres acteurs de développement devront œuvrer à lever.

L'accès à l'eau potable et aux services énergétiques est confronté au coût élevé des infrastructures d'installation constitue pour le gouvernement du point de vue de l'offre. Le secteur de l'énergie est confronté à des difficultés liées à : l'instabilité sociopolitique sous régionale ; la prépondérance de la production thermique tributaire du cours des hydrocarbures totalement importées, la faiblesse de la capacité de production par rapport à la demande sans cesse croissante ; la vétusté de la plupart des groupes des centrales de production ...

Dans le domaine des villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables, les principales difficultés et insuffisances constatées sont entre autres : la persistance de la prolifération des habitats spontanés ; le non-respect de la règlementation en matière de lotissement et d'aménagement progressif dans les centres urbains ; la spéculation foncière.

Dans le domaine de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, la portée des actions développement est également limitée par les aléas climatiques, notamment la faiblesse de la pluviométrie les catastrophes qui ont occasionné des pertes en vies humaines.

Pour faire face à ces difficultés, le Burkina s'attèlera à mettre en œuvre les grandes actions et recommandations formulées dans la feuille de route d'accélération des ODD produit le soutien des Agences des Nations Unies et adopté par le gouvernement en conseil de Ministre du 16 janvier 2019. Outre les recommandations de la feuille de route, il envisage en termes de perspective de :

- renforcer les efforts dans la prospection et la mobilisation des financements innovants et plus spécifiquement dans le développement du PPP en tant qu'outil de mobilisation efficiente de la contribution du secteur privé national et international nécessaire à la

réalisation des projets de développement. Par ailleurs, il est prévu le renforcement du cadre du dispositif juridique et institutionnel qui permet de protéger et de rassurer les différentes parties prenantes ;

- valider et adopter la stratégie nationale de la coopération au développement qui constitue le document cadre du Gouvernement, définissant les priorités et fédèrent la vision de l'ensemble des acteurs en matière de coopération au développement ;
- poursuivre les mesures et/ou actions d'amélioration du climat des affaires en vue d'attirer les investisseurs étrangers, ce qui permettra de mobiliser des ressources additionnelles, notamment les investissements directs étrangers (IDE) et les transferts des fonds des migrants ;
- renforcer les capacités des structures chargées de la mise en œuvre des projets et les prestataires privés afin d'améliorer l'utilisation des ressources mobiliser et d'optimiser leur impact. De même, une analyse des performances déclinées au niveau des différentes étapes du processus de formulation des projets sera faite, permettant ainsi d'apporter des mesures palliatives aux goulots d'étranglement éventuels ;
- renforcer le système statistique en vue de combler les lacunes dans la production, la collecte et l'analyse de données ;
- finaliser le travail déjà entamé sur la cartographie de l'information statistique disponible pour l'élaboration des indicateurs de suivi des ODD ;
- renforcer les capacités des ressources humaines en charge de la mise en œuvre et de la coordination des agendas de développement ;
- poursuivre la dissémination des cibles prioritaires et de l'appropriation de l'agenda 2030 des ODD ;
- Elaborer la feuille de route globale de la mise en œuvre des ODD.

ANNEXES

Annexe 1 : Cibles priorisées

| OBJECTIFS/CIBLES | INDICATEURS |
|--|--|
| Objectif 1- Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes | |
| 1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales. | 1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge |
| | 1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays |
| 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. | 1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables) |
| 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes | 1.a.1 Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté |
| | 1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) |
| 1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes -femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté | 1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables |
| Objectif 2 – Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable | |
| 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. | 2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation |
| | 2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience |
| 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées. | 2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans |
| | 2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation) |
| 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs | 2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation |

| OBJECTIFS/CIBLES | INDICATEURS |
|--|---|
| alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles. | agricole, pastorale ou forestière 2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone |
| 2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés | 2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques 2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole |
| 2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement | 2.b.1 Estimation du soutien à la production agricole 2.b.2 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole |
| 2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires | 2.c.1 Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires |
| Objectif 3- Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous | |
| 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes | 3.1.1 Taux de mortalité maternelle 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié |
| 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus | 3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 3.2.2 Taux de mortalité néonatale |
| 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles | 3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population |
| | 3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants |
| | 3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants |
| | 3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants |
| | 3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires |
| 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des | 3.8.1 Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment |

| OBJECTIFS/CIBLES | INDICATEURS |
|--|---|
| services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable | la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier) 3.8.2 Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants |
| 3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac | 3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge) |
| 3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments | 3.b.1 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne 3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base |
| 3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement | 3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé |
| 3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux | 3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires |
| Objectif 4 -Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité | |
| 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile. | 4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe |
| 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. | 4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence |
| 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle. | 4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés |
| 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable | 4.6.1 Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au |

| OBJECTIFS/CIBLES | INDICATEURS |
|--|--|
| d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter | moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numératie fonctionnelle. |
| 4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace | 4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité ; b) l'Internet à des fins pédagogiques ; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques ; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés ; e) une alimentation de base en eau potable ; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes ; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)] |
| 4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement | 4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation |
| 4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement | 4.c.1 Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné |
| Objectif 5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles | |
| 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. | 5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge 5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits |
| 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. | 5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction |
| 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne | 5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit 5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres |

| OBJECTIFS/CIBLES | INDICATEURS |
|--|---|
| 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes | 5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe |
| 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent | 5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes |
| Objectif 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable de l'eau | |
| 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable. | 6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité |
| 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable. | 6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon |
| 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient. | 6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100) |
| | 6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel |
| 6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement | 6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement |
| Objectif 7- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables | |
| 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. | 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité |
| | 7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres |
| 7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie | 7.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars |
| 7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent | 7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable |
| Objectif 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous | |
| 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les | 8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi |

| OBJECTIFS/CIBLES | INDICATEURS |
|---|--|
| secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre. | |
| 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. | 8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap |
| 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. | 8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation |
| 8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés | 8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce |
| 8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail | 8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB |
| Objectif 9- Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation | |
| 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité. | 9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année 9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport |
| 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés. | 9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant 9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total |
| 9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés. | 9.3.1 Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie 9.3.2 Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit |
| 9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement | 9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures |
| 9.b Soutenir les activités de recherche –développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises | 9.b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie |

| OBJECTIFS/CIBLES | INDICATEURS |
|--|--|
| 9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020 | 9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie |
| Objectif 10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein | |
| 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. | 10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap |
| 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité. | 10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux |
| 10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées. | 10.7.1 Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination 10.7.2 Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques visant à bien gérer les migrations |
| 10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce | 10. a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits |
| 10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux | 10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres) |
| 10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 % | 10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré |
| Objectif 11 - Villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables | |
| 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis. | 11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats |
| 11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. | 11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap |
| 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de | 11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique |

| OBJECTIFS/CIBLES | INDICATEURS |
|---|---|
| planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays. | 11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique |
| 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets. | 11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville 11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants |
| 11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale | 11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville |
| 11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux | 11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) a 11.b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe |
| 11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux | 11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux |
| Objectif 12 – Instaurer des modes de consommation et de production soutenables | |
| 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles. | 12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB 12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB |
| 12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement. | 12.4.1 Nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord 12.4.2 Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement |
| 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. | 12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés |
| 12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables | 12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles |

| OBJECTIFS/CIBLES | INDICATEURS |
|--|--|
| 12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux | 12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord |
| 12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées | 12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles |
| Objectif 13 – Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions | |
| 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. | 13.1.1 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe |
| | 13.1.2 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes |
| 13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires | 13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars |
| 13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés | 13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités |
| Objectif 15 – Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification | |
| 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. | 15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières |
| | 15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème) |
| 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, | 15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées |

| OBJECTIFS/CIBLES | INDICATEURS |
|--|---|
| et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols. | |
| 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité. | 15.9.1 Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 |
| 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement | 15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes |
| 15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement | 15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes |
| 15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance | 15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages |
| Objectif 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes | |
| 16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée. | 16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants) 16.4.2 Proportion des armes légères et de petit calibre saisi qui sont enregistrées et tracées conformément aux normes et instruments juridiques internationaux |
| 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. | 16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire) 16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante |
| 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. | 16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale 16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population |
| 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement | 16.a.1 Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris |
| 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le | 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de |

| OBJECTIFS/CIBLES | INDICATEURS |
|--|--|
| développement durable | discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme |
| Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser | |
| 17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes | 17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source 17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux |
| 17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés | 17.2.1 Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE |
| 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement | 17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud - Sud, en proportion du budget national total 17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total |
| 17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés | 17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services |
| 17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés | 17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés |
| 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies | 17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération 17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion |
| 17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord | 17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement |
| 17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation | 17.8.1 Proportion de la population utilisant l'Internet |

| OBJECTIFS/CIBLES | INDICATEURS |
|---|--|
| des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications | |
| 17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les ODD, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire | 17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement |
| 17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement | 17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane |
| 17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020 | 17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales |
| 17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés | 17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement |
| 17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques | 17.13.1 Tableau de bord macroéconomique |
| 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable | 17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable |
| 17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable | 17.15.1 Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays |
| 17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les ODD | 17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des ODD |
| 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière | 17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public - privé et aux partenariats avec la société civile |
| 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand | 17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle |

| OBJECTIFS/CIBLES | INDICATEURS |
|---|--|
| nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays | 17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle 17.18.3 Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement |
| 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement | 17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement |
| | 17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 % |

Annexe 2 : Correspondances indicateurs PNDES et Cibles ODD priorit ees

| Axes strat giques | OS | EA | ODD |
|--|--|--|--|
| <p>Axe 1 : r former les institutions et moderniser l'administration</p> | <p><i>OS 1.1</i> : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative</p> | <p><i>EA 1.1.1</i> : la d mocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforc es</p> | <p>- <i>ODD 16</i> : promouvoir l'av nement de soci t s pacifiques et ouvertes   tous, aux fins du d veloppement durable, assurer l'acc s de tous   la justice et mettre en place,   tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes   tous</p> |
| | | <p><i>EA 1.1.2</i> : la s curit  et la protection civile sont renforc es</p> | |
| | | <p><i>EA 1.1.3</i> : la d fense est renforc e</p> | |
| | | <p><i>EA 1.1.4</i> : l'acc s   l'information juste est assur  pour tous</p> | |
| | | <p><i>EA 1.1.5</i> : les coop rations r gionale et internationale sont am lior es</p> | |
| | | <p><i>EA 1.1.6</i> : l'administration publique est efficace et efficiente</p> | |
| | | <p><i>EA 1.1.7</i> : le syst me de redevabilit  est d velopp    tous les niveaux</p> | |
| | <p><i>OS 1.2</i> : promouvoir la bonne gouvernance  conomique</p> | <p><i>EA 1.2.1</i> : la planification, la gestion et le financement du d veloppement sont efficaces</p> | <p>- <i>ODD 16</i> : promouvoir l'av nement de soci t s pacifiques et ouvertes   tous, aux fins du d veloppement durable, assurer l'acc s de tous   la justice et mettre en place,   tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes   tous</p> <p>- <i>ODD 17</i> : renforcer les moyens de mettre en  uvre le Partenariat mondial pour le d veloppement durable et le revitaliser</p> |
| | | <p><i>EA 1.2.2</i> : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur priv , renforc  dans ses capacit s d'initiative et de gestion</p> | |

| Axes stratégiques | OS | EA | ODD |
|--------------------------------------|---|--|--|
| | OS 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale | <p>EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée</p> <p>EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace</p> | - ODD 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous |
| Axe 2 : développer le capital humain | OS 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique | <p>EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous</p> <p>EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré</p> <p>EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le</p> | - ODD 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge |

Table des matières

| | |
|---|----|
| SOMMAIRE | 2 |
| LISTE DES TABLEAUX | 3 |
| LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES | 3 |
| LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS | 4 |
| INTRODUCTION | 7 |
| I. METHODOLOGIE DU PROCESSUS DE PREPARATION DE L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE | 9 |
| 1.1. Processus de préparation de l'examen du RNV | 9 |
| 1.2. Méthodologie de rédaction du rapport | 10 |
| II. PROCESSUS D'ALIGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES AUX ODD | 11 |
| 2.1. Appropriation nationale | 12 |
| 2.2. Priorisation | 13 |
| 2.3. Intégration des trois dimensions | 14 |
| III. PRISE EN COMPTE DES GROUPES VULNERABLES | 15 |
| IV. MECANISMES INSTITUTIONNELS DE SUIVI ET D'EXAMEN DES ODD | 17 |
| 4.1. Organes du dispositif | 17 |
| 4.2. Instances | 17 |
| V. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ODD | 19 |
| ODD 1 : ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES | 19 |
| ODD 2 : ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE | 23 |
| ODD 3 : PERMETTRE A TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS A TOUT AGE | 27 |
| ODD 6 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GERES DE FAÇON DURABLE | 50 |
| ODD 7 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES, MODERNES ET ABORDABLES | 57 |
| ODD 8 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS | 59 |

| | |
|--|------------|
| ODD.9 :METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION SOUTENABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L’INNOVATION | 63 |
| ODD10 : REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN | 68 |
| ODD 11 : FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENS ET SOUTENABLES..... | 72 |
| ODD 12 : INSTAURER DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES | 74 |
| ODD 13 : PRENDRE D’URGENCE DES MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS | 79 |
| ODD 15 : PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION | 81 |
| ODD 16 : PROMOUVOIR L’AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER A TOUS L’ACCES A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES..... | 84 |
| VI. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE..... | 91 |
| 6.1. Mobilisation des ressources financières | 91 |
| 6.1.1. Mesures de renforcement de la mobilisation des ressources internes | 93 |
| 6.1.2. Mesures et actions prises pour la mobilisation des ressources externes..... | 93 |
| 6.1.3. Mesures de renforcement des financements alternatifs..... | 94 |
| 6.1.4. Difficultés et contraintes de mobilisation des ressources..... | 95 |
| 6.2. Production de données pour le suivi des ODD | 96 |
| 6.2.1. Système statistique national | 96 |
| 6.2.2. Capacité de production statistique | 97 |
| 6.2.3. Production des statistiques pour le suivi-évaluation..... | 97 |
| 6.2.4. Difficultés..... | 98 |
| CONCLUSION/RECOMMANDATIONS..... | 98 |
| ANNEXES | 101 |